

653^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 19 décembre 2005

DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 26 JANVIER 2007 (N° 7.792)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006 (suite) :

- 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services - suite (p. 2328).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 2377).
 - Sect. 5 – Services publics (p. 2379).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 2381).
- 3) Dépenses d'équipement et d'investissements (Sect. 7) (p. 2407).
- 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p. 2419).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2005**

—
**Séance publique
du lundi 19 décembre 2005**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Rainier IMPERTI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence ; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les

Affaires Juridiques ; M. Olivier PASTORELLI, Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateurs.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Tous les Conseillers sont présents ce soir, tout comme d'ailleurs tous les Membres du Gouvernement.

Nous reprenons donc nos travaux à la page 13 du document budgétaire. Nous commençons au chapitre 48 « Compagnie des Pompiers ».

Avant de vous écouter toutes et tous, je voudrais vous rappeler que nous devons terminer ce soir, impérativement, l'examen et le vote de tous les chapitres du Budget puisque nous reprendrons demain, à 18 heures 30, nos travaux en direct sur la télévision monégasque pour motiver nos explications de vote sur la loi de Budget. Je lèverai donc cette séance uniquement lorsque nous aurons terminé le vote de tous les chapitres. Autant être concis en début de soirée, cela nous évitera d'aller trop vite à la fin et je serai, ce soir, plus intransigeant que d'habitude pour faire respecter le règlement, compte tenu de ces impératifs de temps. Quand un Conseiller National reprendra la parole sur un sujet à propos duquel il s'est déjà exprimé, ou lorsqu'un Conseiller National reprendra la parole sur un sujet déjà largement développé par d'autres, je me permettrai, dans notre intérêt à tous, si on ne veut pas se coucher à 5 heures du matin, de vous rappeler le Règlement intérieur qui m'autorise, quand je l'estime nécessaire et que l'Assemblée est suffisamment informée, à retirer la parole à un élu et à continuer sur d'autres sujets.

Je compte sur votre concision à toutes et à tous. Nous attaquons immédiatement par la lecture du chapitre 48 « Compagnie des Pompiers ».

Le Directeur Général.-

CH. 48 – COMPAGNIE POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	6.098.000
348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	215.500
348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>361.400</u>
	<u>6.674.900</u>

M. le Président.- Sur ce chapitre, je donne la parole à Monsieur Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis prêt à partir en intervention pour les pompiers.

Je vais être concis puisque je prépare mes interventions, ce qui donne plus de clarté et de cohérence.

Le corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco brille par son excellence mais aussi par sa discrétion ; il appartient donc aux élus d'évoquer les besoins lorsqu'ils apparaissent fondés, d'autant plus que le Gouvernement informe le Conseil National dans son rapport, je cite : « qu'une solution devra être recherchée en matière d'augmentation de la capacité d'accueil des casernes afin de renforcer les effectifs de la Compagnie ». Cet objectif est fondamental, car pour pouvoir recruter de nouveaux pompiers, il faut loger ceux qui travaillent, mais aussi loger, de préférence à Monaco, les gradés qui ont des responsabilités opérationnelles dans des situations d'urgence.

Or, il apparaît opportun et raisonnable dans ce domaine, de recruter, compte tenu de l'accroissement des charges de travail et du nombre d'interventions à Monaco et sur les communes limitrophes et en conséquence de la nécessité de diminuer le nombre de gardes de 24 heures qui est actuellement de 160 par an, alors qu'en France, elles sont de 140 gardes dans les grandes villes et d'une centaine dans toutes les autres villes.

Afin que les conditions de travail soient similaires à celles des casernes de référence, Paris ou Marseille, il conviendrait que les prochains recrutements permettent d'organiser 140 gardes au plus et il faut donc pour cela prévoir la réalisation des logements correspondants.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Sur le même sujet, avant que nous écoutions le Gouvernement, Monsieur Daniel RAYMOND souhaite s'exprimer.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Si j'ai bonne mémoire, parmi les dossiers qui ont fait un passage éclair au Comité Consultatif pour la Construction, en particulier ceux qui n'ont pas soulevé l'enthousiasme de la part des membres du Comité, figurait l'extension de la Caserne des Pompiers de Fontvieille sur la zone D. Vous nous avez informés récemment, dans le cadre d'une réunion privée, de votre intention de surélever les bâtiments existants. Le Conseil

National pourrait-il avoir très rapidement une idée de l'impact de cette surélévation sur l'environnement ? Par ailleurs et dans cette attente, pouvez-vous nous dire si l'aspect programmatique de cette faisabilité repose sur une solution qui ne serait qu'alternative et qui tendrait à ne régler ainsi le problème soulevé que provisoirement ? On comprendra que suivant votre réponse, le projet alors d'une deuxième extension future ne pourrait plus se situer sur ce lieu à Fontvieille car il serait pour le moins surprenant que la très conviviale Place Saint Nicolas et les merveilleux jardins qui l'entourent favorisent la construction d'une caserne de grande capacité. La place deviendrait alors une zone de manœuvres, ce qui serait pour le moins – et tout le monde le comprendrait – inacceptable.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de votre réponse.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

Je vous propose qu'on se tourne vers le Ministre d'Etat pour écouter sa réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà eu l'occasion en séance privée d'évoquer cette question. Je voudrais tout d'abord confirmer à M. le Président BOISSON que je suis totalement d'accord avec lui : il est absolument indispensable que nous prévoyions une augmentation de l'effectif des sapeurs-pompiers pour atteindre, sinon le nombre de gardes de la région voisine, mais au moins le rythme que leurs collègues parisiens de la Brigade des Sapeurs-Pompiers, qui sont des militaires, ont atteint ou sont en train d'atteindre, c'est-à-dire comme il l'indique, 140, dans un plan de modernisation dont moi-même je me suis occupé et qui comportait effectivement des recrutements pour le permettre. C'est un problème tout à fait réel, on ne peut pas, de nos jours, demander trop à ces hommes qui sont parfaitement dévoués et efficaces et il est donc nécessaire de prévoir une augmentation raisonnable, alignée sur le régime militaire et non pas sur le régime civil que l'on connaît à Nice ; mais même avec cet objectif raisonnable, ça suppose de pouvoir recruter un certain nombre de sapeurs-pompiers et de les loger. Effectivement, le préalable sur lequel nous butons depuis un certain temps est d'assurer le logement de ces pompiers, je suis d'accord avec lui, quand il dit en priorité sur place, dans les casernes, les gradés, ceux qui ont une responsabilité dans les interventions et qui doivent pouvoir réagir immédiatement.

J'ai demandé que soit reprise une étude qui avait déjà été engagée antérieurement et je me tourne vers

Monsieur RAYMOND en ce qui concerne la surélévation de deux niveaux de la caserne de Fontvieille qui permettrait, d'abord, d'améliorer les conditions de logement d'un certain nombre de sapeurs-pompiers qui y habitent et qui vivent dans des conditions souvent un peu précaires pour répondre aux normes de nos jours – à plusieurs dans la même chambre, même s'ils sont célibataires, n'est pas une formule tout à fait acceptable – et de créer une vingtaine de logements supplémentaires pour pouvoir résoudre l'accueil. Ça ne réglera pas tout parce qu'il sera sans doute nécessaire de trouver d'autres logements supplémentaires, mais sans que ce soit nécessairement dans la caserne.

S'agissant de la surélévation de la caserne, je précise à M. RAYMOND que j'ai donné comme indications, en demandant qu'on reprenne les études le plus rapidement possible, de l'extension en hauteur qui ne paraissait pas choquante parce que la caserne est assez basse par rapport à son environnement général et à la place qui est charmante, qu'il n'était pas question d'empiéter d'un seul mètre carré sur les espaces verts ou les espaces publics. Donc, la totalité de cette surélévation ne peut se faire que sur l'emprise bâtie actuelle. Comme cette décision a été prise il y a quelques semaines, je n'ai pas encore les résultats. Nous reviendrons devant vous pour en reparler. Peut-être que M. TONELLI peut ajouter un mot sur cet aspect de l'urbanisme ?

Le Directeur Général.-

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	668.000
349.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	32.000
349.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	65.000
349.050 – ENTRETIEN – AMELIORATION LOCAUX.....	<u>25.000</u>
	<u>790.000</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais avoir la confirmation que les échanges entre les frais de personnel et l'entretien, par rapport à l'année précédente, sont bien dus au fait que le personnel qui était externalisé est devenu interne et je voulais savoir si c'était les mêmes personnels qui étaient employés par la société de gardiennage et d'entretien ou si ce sont de nouvelles personnes ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances va vous répondre.

M. le Président.- Monsieur TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je confirme, Monsieur le Président, que cette affaire est effectivement en cours d'examen au sein des services techniques, qu'on y travaille et qu'on aura certainement des choses à présenter et à dire lors de la séance, en février prochain, de la Commission des Grands Travaux, pour déjà montrer l'évolution de ce projet. Pour l'instant, je n'ai pas de résultat tangible sur la faisabilité précise de cette surélévation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous attendons donc avec intérêt cette proposition de surélévation, nécessaire à la création des emplois dont on a parlé et qui sont indispensables pour le maintien de l'excellence du service que fournissent les pompiers au bénéfice de l'intérêt général de notre communauté.

Je mets donc aux voix le chapitre 48.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.- Je confirme les propos du Conseiller MARQUET. Effectivement, c'est dû à la transformation ; il y a eu un appel à candidatures qui a été fait pour le recrutement du personnel et, en grande majorité, ce sont les mêmes personnes qui ont été reprises.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-*D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.262.000
350.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	4.000
350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>135.000</u>
	<u>1.401.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

En 2004, j'intervenais en séance publique au chapitre de la Sûreté Publique pour évoquer la nécessité de réfléchir à Monaco sur le développement de « l'intelligence économique », indiquant qu'il fallait se préoccuper du traitement de l'information stratégique, dans le but de protéger et de développer la compétitivité des entreprises monégasques, insistant sur le fait que cette démarche s'inscrivait dans le processus du développement économique de la Principauté et dans l'intérêt de la protection du savoir de nos entreprises, tant dans le domaine de l'industrie, du commerce que de la finance, puisqu'il est maintenant admis que la compétitivité dépend de la capacité à traiter de grandes quantités d'informations et à avoir accès à des réseaux stratégiques et pertinents. J'avais remarqué que mes propos avaient surpris et que ce terme « d'intelligence économique », si nouveau, méritait d'être compris et mûri. Ces deux dernières années, ce sujet a motivé plusieurs institutions telles que le Conseil Economique et Social, la Jeune Chambre Economique et bien d'autres. J'ai été ravi de prendre connaissance de la création cette année du CEPROM, superstructure chargée d'identifier et de rassembler des penseurs, inventeurs et visionnaires de toute origine, d'attirer à Monaco des activités immatérielles à fort contenu d'intelligence, de recueillir des informations-clés afin d'anticiper les grandes évolutions de la Principauté dans le futur.

Ainsi, ce centre de perspectives permettra à Monaco de posséder un véritable savoir-faire dans le secteur de l'intelligence économique représentant aujourd'hui le moyen le plus fiable pour maîtriser l'environnement économique, politique et concurrentiel dans lequel l'entreprise évolue. Alors, face à cette heureuse initiative, associons tous nos cerveaux, pour être très intelligents dans le développement de notre économie.

M. le Président.- Y a-t-il sur ce chapitre d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je voudrais alors rappeler deux ou trois points importants pour le Conseil National et qui concernent le Département des Finances et de l'Economie.

D'abord, il s'agit des premières mesures qui ont été prises, comme nous le demandions, en faveur de l'aide aux petits propriétaires du secteur protégé. Des arrêtés ministériels ont défini ces aides, comme nous le souhaitions déjà dans nos débats l'an passé ; elles constituent, à notre avis, un pas dans la bonne direction, mais elles sont encore insuffisantes. Je vous rappelle, en moyenne, qu'on peut espérer obtenir un soutien public de 4.000 € quand on met aux normes son appartement – désormais, c'est obligatoire et c'était bien indispensable qu'on loue un appartement aux normes de sécurité minimales pour l'électricité ou le gaz, par exemple – mais les frais sont bien supérieurs aux aides accordées et nous pensons, quand on regarde les dossiers, que c'est plutôt à hauteur de 10.000 € et non de 4.000 € qu'il faudrait soutenir les petits propriétaires qui le demandent. D'autre part, vous avez instauré aussi par arrêté ministériel, Monsieur le Ministre, un prêt à taux bonifié de 1 % concernant le ravalement des façades ; il faut rappeler que ce ravalement des façades est obligatoire, que c'est l'Etat qui l'impose, que c'est sans doute l'intérêt de la ville – et nous sommes très favorables à ce qu'on ait un Monaco présentant un visage le plus moderne et le plus beau possible pour ses habitants et ceux qui viennent le visiter – mais on peut imaginer aussi, dans la mesure où on impose ce genre de ravalement de façade, à intervalles réguliers, aux propriétaires, qu'une partie de ce ravalement, pour les propriétaires qui ont des difficultés économiques, soit prise en charge par l'Etat, ce qui n'est pas encore le cas. Je voulais vous inviter – et je sais que c'est un souhait qui est partagé par de nombreux Conseillers Nationaux – à ce que vous vous engagiez à reprendre ce dossier pour avancer encore dans le sens d'un renforcement de l'aide aux petits propriétaires du secteur protégé, tout en sachant que tout ceci ne doit être que transitoire. En effet, Monsieur le Ministre, je voulais profiter de ce chapitre pour rappeler ce que nous attendons de la réunion que vous nous avez promise – c'est un engagement que vous avez

confirmé dans votre intervention au début de l'examen de ce Budget, – il y aura une réunion à la fin du premier trimestre sur le secteur intermédiaire d'habitation, dont nous appelons la création de nos vœux. Mais ce que nous attendons, évidemment, de ce type de rendez-vous, c'est qu'il en sorte des décisions, parce que nous voulions vous redire ce soir que nous sommes convaincus que la seule solution, à long terme, pour à la fois assurer le logement de la population stable de ce pays, dans de bonnes conditions, à des loyers modérés et en même temps le retour au plein exercice du droit de propriété des propriétaires du secteur protégé ancien, eh bien, c'est la création de ce nouveau secteur intermédiaire. Donc, Monsieur le Ministre, nous serons présents, nous avons des propositions concrètes, nous vous les avons déjà fait parvenir. Je pourrais dire la même chose pour l'accession à la propriété : nous souhaitons vous rencontrer plus vite, puisque là, nous sommes beaucoup plus avancés des deux côtés ; un rendez-vous m'a été confirmé pour la fin janvier pour que le Conseil National et le Gouvernement puissent se réunir et avancer, là encore, très concrètement sur des propositions qui doivent déboucher avant la fin de l'année 2006, sur le dépôt d'un projet de loi. C'est l'objectif qu'a fixé le Conseil National.

Sur ce sujet, Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous avez bien fait de rappeler les domaines d'intervention par le Gouvernement pour l'aide à l'habitat. Je voulais justement poser une question à Monsieur le Conseiller du Département des Finances : par rapport à l'interrogation, quelquefois, que les personnes ont, quel est le mode d'emploi ? Quelle est en fait la procédure qu'un privé doit suivre pour s'adresser au Gouvernement ? Quel est le Service ? Quelle est la démarche ? A titre d'information. Merci.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, toujours sur ce sujet, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis content ce soir, Monsieur le Président, que vous le rappeliez. J'ai été entendu sur le sujet des petits propriétaires et la mise à niveau des appartements.

M. le Président.- Vous avez toujours été effectivement à la pointe de ce combat ; c'est tout à fait exact.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais profiter de votre intervention sur le secteur intermédiaire et de l'accession à la propriété pour peut-être aussi – et ce sont de très

gros dossiers que nous allons aborder en janvier – faire une réflexion un peu plus large pour l'avenir dans le sens où, malheureusement, on se retrouve toujours dans la même situation où on oppose des gens différents comme les propriétaires par rapport aux locataires, les enfants du pays par rapport aux nationaux, etc. Je me demande si une démarche de réflexion ne devrait pas être entreprise avec tous les acteurs économiques et sociaux, des investisseurs en passant par les promoteurs, par le Conseil Economique et Social, les Syndicats, parce que ce problème du logement, finalement, concerne tout le monde. Nous avons besoin de la promotion privée pour notre économie, nous avons besoin que les Monégasques, les enfants du pays et les gens qui y travaillent soient là et il me semble qu'un des défauts que nous avons eu dans le passé, c'est de toujours opposer les gens. Peut-être en ayant une réflexion, arriverons-nous à trouver un jour la lumière ? C'est vrai que ce sont des problèmes d'une complexité très lourde. Il est vrai que lorsqu'on discute avec des propriétaires, des locataires, des investisseurs ou des promoteurs, on entend toujours cette récurrente opposition. En suivant un peu en cela le discours de S.A.S. le Prince Albert II du 12 juillet, j'aimerais qu'on aille un peu plus loin dans cette réflexion. Peut-être ne sommes-nous pas assez ambitieux ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Je me tourne à présent vers Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je demanderai, pour la question particulière de M. BOISSON, à M. BIANCHERI d'y répondre.

Je voudrais simplement, sur un plan plus général, tout d'abord, dire à Monsieur BOISSON que je ne peux que le féliciter d'avoir été pionnier pour l'intelligence économique et effectivement, le Prince Albert a décidé de mettre en place cette structure qu'est le CEPROM qui comprend d'ailleurs trois membres de droit qui sont le Président du Conseil National, le Ministre d'Etat et le Directeur du Cabinet du Prince mais qui pourra faire appel, l'intelligence n'étant pas le monopole de ces trois personnes, à toutes les compétences, en tant que de besoin, et notamment à des membres de votre Haute Assemblée. Il ne reste plus qu'à travailler dans le sens que vous attendiez, Monsieur BOISSON.

En ce qui concerne l'aide au logement, je confirme tout d'abord les deux rendez-vous différents, parce que ce sont des problèmes suffisamment difficiles pour séparer les réunions : fin janvier, nous nous réunirons pour examiner le problème de l'accession à la propriété

des Monégasques et nous aurons un deuxième rendez-vous, au mois de mars, pour le secteur intermédiaire. Il est évident que la réponse pour le secteur intermédiaire sera complexe et comportera sûrement plusieurs volets ; ce seront aussi des propositions qui s'étaleront dans le temps parce que c'est un sujet délicat et rien n'interdira d'examiner la possibilité, dans l'attente, d'augmenter les aides qui ont été créées pour le secteur protégé, comme vous le souhaitez, Monsieur le Président. Je pense que c'est ce groupe de travail qui pourra nous faire des propositions et des suggestions intéressantes pour l'avenir mais aussi en tant que mesures transitoires éventuelles. N'anticipons pas sur nos travaux, les rendez-vous sont pris et il s'agit de deux dossiers tout à fait prioritaires.

Je vais demander à Monsieur BIANCHERI de répondre sur la procédure de demande d'aide.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Ministre.

Les demandes de prêt concernant les travaux de ravalement de façade, tout comme les modalités d'aide pour remise à niveau doivent faire l'objet de démarches auprès de la Direction du Budget et du Trésor.

Les montants que soulignait le Président de la Haute Assemblée précédemment sont effectivement de 4.000 € pour la remise aux normes et les prêts pour le ravalement sont à des taux très, très bas. Tant sur les montants que sur les taux depuis 2005, date de mise en œuvre de ces mesures, nous n'avons pas eu, à ma connaissance, de difficultés particulières de la part des administrés ; cela étant, nous avons un esprit ouvert sur ces questions, et si nous avions des éléments complémentaires qui nous permettraient de conclure que nous devrions améliorer ces dispositions, nous ne serions pas opposés à le faire. A ce jour, elles semblent en moyenne satisfaisantes, mais encore une fois, avec éléments complémentaires et un esprit ouvert, il ne serait pas difficile de faire une avancée.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Il faut aussi rappeler que ces dispositions ont été prises au cours de l'année 2005 et c'est une avancée qu'on apprécie. Je suis content également que nous ayons pu en parler en séance publique, parce que je crois qu'elles sont relativement peu connues encore et vous avez eu peu de demandes ; il faut, comme on a pu le faire pour d'autres types d'aides, que nous les fassions connaître davantage à ceux qui pourraient en bénéficier. Toute mesure de communication, Monsieur le Conseiller, en ce domaine, serait la bienvenue, au-delà de ce que peut apporter une séance publique du Conseil National.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Il avait été évoqué, lors des précédents travaux de notre Assemblée avec le Gouvernement, une réorganisation de la profession de taxi en Principauté de Monaco. Je souhaitais savoir si le Gouvernement avait d'ores et déjà arrêté des mesures qui réorganisent cette profession et dans quel sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est Monsieur le Ministre d'Etat qui nous a dit qu'il suivait personnellement ce dossier.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, nous y travaillons, mais c'est une réorganisation qui suppose une étroite concertation également avec les représentants de la profession, nous nous y attelons. On n'est pas encore au stade des décisions, mais on en reparlera.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller pour les Finances, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Juste une précision complémentaire. Je voudrais indiquer que le Gouvernement Princier a décidé d'octroyer deux licences en début d'année prochaine et qu'il a récemment saisi l'Association des Taxis pour voir avec elle suivant quels types de critères nous pourrions les délivrer.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette information qui va dans le sens que nous souhaitions. J'ai eu l'occasion de vous le dire, c'est important, comme pour toutes les décisions de l'Etat, qu'elles soient prises sur des critères objectifs, impartiaux et transparents et bien sûr expliqués aux intéressés. C'est une attente que nous avons et c'est une bonne décision que d'attribuer désormais ces licences sur des critères connus, aux Monégasques qui en font la demande.

Monsieur le Vice-Président demande la parole.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, une petite précision : Monsieur le Ministre, vous disiez que vous étiez en train de travailler sur ce point, mais dans votre rapport vous nous aviez indiqué que vous comptiez le faire en relation avec les professionnels. Je reviens sur ce que vous aviez indiqué parce que c'est important ; que

ce ne soit pas seulement une étude de l'Administration, mais en effet, en concertation avec les professionnels et de bien vous assurer sur le terrain quels sont leurs besoins avant d'établir votre synthèse.

M. le Ministre d'Etat.- Oui. Je vous le confirme. On se réunit avec eux, ce qui n'empêche pas, en attendant, d'améliorer la situation. Les deux ne sont pas contradictoires : il y a la réflexion approfondie sur une réorganisation qui ne peut être faite qu'en concertation avec les professionnels, mais ça n'arrête pas la vie et c'est pour cela que des décisions immédiates ont déjà été prises pour l'instant, mais ce n'est pas la réforme. On se réunit déjà depuis plusieurs mois avec les professionnels.

M. Claude BOISSON.- Excusez-moi, je ne parlais que de la réforme et non pas de l'octroi des deux licences qu'on ne peut qu'approuver.

M. le Président.- Merci. Nous allons passer à la question de Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous venez de dire que les taux qui étaient consentis aux propriétaires pour les ravalements de façades étaient très, très bas ; je ne sais ce que vous voulez dire pour vous « très, très bas », par contre, j'ai constaté que les prêts qui étaient consentis aux jeunes Monégasques pour leur installation professionnelle n'étaient, à mon avis, pas très, très bas, puisqu'ils sont de 5 %. Je pense que le Gouvernement pourrait mieux faire.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, « très, très bas » pour les prêts de ravalement de la façade, c'est de 1 % ; je n'ai pas le taux en tête, s'il est de 5 %. C'est peut-être un peu haut par rapport à très, très bas. Mais vous savez

qu'il y a des bonifications de taux d'intérêt qui s'appliquent, si j'ai bonne mémoire, en fonction du statut de l'emprunteur. On va regarder. Mais vous savez que les banques sont plus compétitives que nous, pour une fois, dans ce secteur. J'espère que l'AMB ne m'écoute pas !

M. le Président.- Justement, je trouve la remarque de notre Collègue pertinente, parce que je crois que si l'Etat a créé un certain nombre de prêts justifiés pour certaines catégories de Monégasques, il serait peut-être bon qu'il y ait une harmonisation de leur bonification et c'est vrai qu'on a du mal à comprendre pourquoi il y aurait 1 % d'intérêt d'un côté et 5 % de l'autre. Et vous l'avez dit vous-même, à 5 % d'intérêt, franchement, autant aller voir un banquier plutôt que s'adresser à une aide de l'Etat. Donc, merci, Monsieur le Conseiller, d'étudier la remarque de Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, en vue d'harmoniser tous les prêts de l'Etat évidemment, dans le sens de bonifications plus favorables pour les Monégasques qui les demandent.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis tout à fait d'accord. Théoriquement, dans le taux d'intérêt, il y a aussi une part de risque et le risque est aussi fonction du montant emprunté. C'est cela aussi qui explique, mais peut-être pas, un tel écart.

M. le Président.- Merci de regarder tout cela.

Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y en a plus, je mets cet important chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 51 – BUDGET ET TRESOR – DIRECTION

351.010 – FRAIS DE PERSONNEL	926.000
351.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28.600
351.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	700
	<u>955.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR – TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	422.000
352.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	14.500
352.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>600</u>
	<u>437.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.002.000
353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	85.700
353.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>1.100</u>
	<u>2.088.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	927.000
354.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>53.000</u>
	<u>980.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je vous en prie et je vous remercie d'être présent ce soir malgré le fait que vous souffriez d'une forte conjonctivite, qui vous oblige à porter des lunettes de soleil.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, ça donne un peu un côté « Men in black » au Conseil National.

Tout le monde semble préoccupé à juste titre par le devenir du commerce dans le quartier de la Condamine et du Port et bien sûr, comme tout le monde, j'espère que ce quartier bénéficiera d'une politique commerciale ambitieuse et adaptée qui permettra son essor.

Toutefois, si ce quartier en mutation occupe beaucoup les esprits et représente sans doute un axe fort du développement commercial de Monaco, il ne faudrait pas oublier un autre quartier qui, lui, a fait ses preuves depuis bien longtemps : je veux parler du Centre Commercial de Fontvieille qui est, sans conteste aujourd'hui, le principal pôle commercial en ce qui concerne notamment la vente au détail de Monaco.

Il faut savoir qu'en matière de commerce, tout va très vite. Les centres commerciaux des villes voisines se rénovent, il y a aussi régulièrement des projets d'implantation de grandes surfaces dans le bassin de recrutement de la clientèle de Carrefour Monaco et il ne faudrait pas que le Centre Commercial de Fontvieille, sous prétexte qu'il est performant en ce moment, soit

l'oublié des grandes transformations qui affectent notamment la Condamine et les délaissés S.N.C.F. ; il convient aussi donc de penser à la rénovation, à la modernisation de ce centre commercial – pourquoi pas essayer de l'agrandir, mais ce sera peut-être difficile – de façon à la redynamiser et de façon à ce qu'il reste l'outil performant qu'il est depuis une bonne dizaine d'années.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Effectivement, on ne doit pas déséquilibrer les zones commerciales. Le secteur de la Condamine fait l'objet d'une attention toute particulière, on sait que ça va être un point très important des axes à dynamiser, notamment dans le cadre de la restructuration du Port, pour créer une zone attractive et pour faire en sorte qu'il y ait une animation et beaucoup de fréquentation.

Le Directeur Général.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.367.000
355.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	62.900
355.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	700
355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>727.000</u>
	<u>2.157.600</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO demande la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention qui sera relativement brève.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances nous avait annoncé une réduction des délais pour accorder l'autorisation de constitution d'une société ou d'ouverture d'un commerce. Je note avec satisfaction, effectivement, que les délais se sont un peu améliorés, mais ils restent en moyenne de deux mois pour donner une autorisation de création d'entreprise en Principauté. Je crains que malgré cette amélioration, un délai de deux mois, pour des investisseurs habitués à prendre des décisions très rapidement, constitue encore un motif d'insatisfaction et qu'il conviendrait de trouver des solutions pour qu'on puisse se mettre au diapason des

Sur le Centre Commercial de Fontvieille, le Département des Finances a des réunions régulières avec les représentants du centre ; nous savons qu'ils souhaitent que des aménagements soient effectués, nous le faisons de manière régulière, en fonction des capacités budgétaires. On essaie d'étaler des travaux de rénovation dans le temps ; il y a notamment beaucoup de questions qui se sont posées au niveau de la climatisation, au niveau de certains aménagements relativement lourds sur le plan financier. Donc, on y réfléchit, on essaie d'étaler et, chaque année, d'améliorer et de rénover. On ne le perdra pas de vue.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

normes européennes et internationales. En effet, on peut maintenant dans la plupart des pays créer une entreprise en l'espace de quelques jours. Donc, je souhaiterais effectivement que le travail positif du Gouvernement, mais encore incomplet, puisse se poursuivre de façon efficace pour réduire encore ces délais.

M. le Président.- Sur ce sujet, je vais donner la parole à M. Claude BOISSON.

Avant cela, je voudrais dire que notre rôle est souvent d'être un aiguillon, pour le Gouvernement ; nous sommes là bien sûr pour faire des propositions constructives qui permettent à l'Administration et au Gouvernement d'améliorer leur action. Nous avons souvent dit que nous avons plus de plaisir à reconnaître que Monaco avance et que des progrès sont réalisés, plutôt qu'à souligner qu'il y en a encore à faire et je profite de votre intervention, Monsieur GARDETTO, pour

féliciter le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et toute l'équipe de la Direction de l'Expansion Economique, parce que – je vous rappelle les chiffres – 50 % des dossiers étaient traités en moins de deux mois à la fin de l'année dernière, nous sommes cette année à 72 % de dossiers traités en moins de deux mois, nous allons donc dans le bon sens, celui de l'accélération des délais ; il faut le dire et féliciter tous ceux qui, notamment à l'Expansion Economique, font le maximum pour accélérer les procédures. Mais vous avez raison, on peut sûrement faire mieux encore, Monsieur GARDETTO, et il fallait le dire aussi.

Nous vous écoutons, Monsieur le Vice-Président.

M. Claude BOISSON.- Oui, je vais rebondir, Monsieur le Président, sur le fait que le délai est nécessaire, quelquefois, pour le filtre qui s'opère, parce qu'il ne faut pas laisser venir n'importe qui en Principauté, notamment pour rester crédible sur le plan international.

Je voulais poser une question à Monsieur le Conseiller : vous nous avez parlé récemment d'un guide pour l'installation ; je voulais savoir où nous en sommes ? A qui s'adresse-t-il et quand sera-t-il distribué ?

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vais répondre en même temps à Me GARDETTO en disant « oui, nous sommes dans la bonne direction et nous allons encore améliorer ce pourcentage ». Nous devons trouver la juste mesure entre la satisfaction attendue des investisseurs qui ont confiance en la Principauté et d'un autre côté, nous assurer que dans le cadre de notre politique transparente et d'une politique où nous devons accueillir des investisseurs sains, nous devons également vérifier, au moment de l'installation, que nous n'accueillons pas n'importe quelle personne sur notre territoire.

Vous évoquiez le guide à l'installation : je pense que courant premier trimestre 2006, il y aura plusieurs documents qui seront édités : un guide du créateur d'entreprise en plusieurs langues, langues européennes et même en chinois qui sera édité et qui reprend, bien évidemment, toutes les dernières modifications institutionnelles – adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, tout un ensemble de modifications gouvernementales – nous nous devons de revoir cette documentation. Il y aura également, ce qui est très intéressant pour les agents économiques de la Principauté, un guide trimestriel qui sera un petit guide de quatre pages dans lequel vous pourrez voir, par

trimestre, le niveau de l'activité, le niveau de l'emploi par secteur, ainsi que le nombre d'heures travaillées. C'est un indicateur très précieux et très intéressant qui vous permettra de suivre, vous, nous et la population, les administrés, les grandes tendances économiques de la Principauté avant nos rendez-vous réguliers en fin d'année. Donc, ça pourra donner une information relativement précise de l'état de santé de l'économie de la Principauté et également sur le plan social puisqu'on aura la population active.

M. le Président.- Merci, pour cette réponse.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention aurait pu être faite sur un autre chapitre.

Monsieur le Ministre, le réservoir naturel de travail de nos jeunes compatriotes, c'est la Fonction Publique. Il y a environ 3 % de Monégasques qui travaillent dans le secteur privé. Depuis de nombreuses années, j'ai attiré l'attention du Gouvernement sur ce problème qui ne trouve jusqu'à l'heure actuelle aucune solution véritable. Un certain nombre de mesures ont été prises et, en particulier, l'exonération pour l'embauche d'un Monégasque, l'exonération de charges sociales concernant la partie patronale. Mais nous voyons très bien que ces mesures-là sont limitées malgré tout. Je vous avais demandé, en séance privée, si le temps n'était pas venu que le Gouvernement lance une grande campagne d'information auprès de tous les chefs d'entreprise à Monaco pour les sensibiliser afin qu'ils puissent faire appel à cette main-d'œuvre qui en général est très qualifiée. Est-ce que le Gouvernement est prêt à aller dans ce sens ? Avez-vous réfléchi à une campagne durant l'année 2006 ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais simplement dire à M. CELLARIO que je suis tout à fait d'accord et que je ne puis que lui confirmer qu'on souhaite effectivement inciter les chefs d'entreprise à embaucher des Monégasques dans le secteur privé.

S'agissant de la campagne, je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait une campagne dans le courant de 2006 et je vais demander à M. Franck BIANCHERI s'il a des éléments complémentaires à vous donner sur ces projets de campagne ; mais je vous rappelle qu'on a déjà pris plusieurs initiatives pour informer de ce qui avait été fait tous les chefs d'entreprise pour qu'au moins, ils

connaissent les avantages particuliers qui ont été créés dans le domaine des charges sociales pour l'embauche de Monégasques.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Nous avons prévu avec M. Denis RAVERA, mon Collègue des Affaires Sociales, au cours de l'année 2006, lors des rencontres que nous faisons régulièrement avec la Fédération Patronale, l'AMB, le Conseil Economique et Social et d'autres institutions que je ne voudrais pas omettre de mentionner ce soir, de les sensibiliser sur cet aspect-là et de leur rappeler tout l'intérêt que le Gouvernement Princier porte à cette politique d'embauche de jeunes Monégasques et commencer à faire le bilan des premières mesures que vous énonciez et de voir un peu la réaction des chefs d'entreprise et de voir aussi leur degré de satisfaction et peut-être aussi de leur donner la possibilité de s'exprimer et de leur donner à amplifier ce phénomène.

M. le Ministre d'Etat.- J'ajoute un mot simplement pour dire que j'ai aussi un rendez-vous de travail avec le Conseil Economique et Social dans le courant du mois de janvier et que je pense que c'est un des points que nous évoquerons ensemble, dans la mesure où le Conseil Economique et Social est un bon support pour développer une information tournée à la fois vers les entreprises et les organisations syndicales.

M. le Président.- Nous avons noté avec satisfaction que, comme nous le souhaitions, chaque chef d'entreprise de Monaco a reçu une lettre du Département des Affaires Sociales expliquant ces mesures d'aide à l'embauche des Monégasques dans le secteur privé. Vous nous avez donné quelques chiffres, ils sont forcément partiels parce qu'ils sont en pleine évolution – la mesure est nouvelle, elle date seulement de juillet – mais ils sont encourageants, on avait dépassé déjà, il y a quelques semaines, la dizaine de Monégasques engagés avec ces mesures dans le privé ; c'est un bon début. Nous espérons beaucoup, nous l'avons toujours dit, de ces mesures incitatives et non pas coercitives.

Madame FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais prévu d'intervenir sur ce sujet un peu plus loin dans le Budget mais puisque ce sujet a été évoqué, j'en profite. Je voulais effectivement souligner que ce sujet de l'incitation de l'embauche des Monégasques dans le secteur privé a été souvent abordé dans cette enceinte et

mon Collègue M. CUCCHI et moi-même, nous avons systématiquement pris la parole pour intervenir au moment des votes précédents du Budget pour demander au Gouvernement des mesures incitatives à l'embauche. Je voulais remercier à ce titre le Gouvernement d'avoir mis ces mesures, après de nombreuses demandes, à exécution en exonérant les charges patronales pendant deux ans pour l'embauche de Monégasques dans le secteur privé et je voulais remercier également M. RAVERA qui a envoyé à toutes les entreprises de Monaco une lettre-circulaire pour informer les chefs d'entreprise de cette mesure. Cette mesure – en tout cas par les chefs d'entreprise avec qui j'ai eu l'occasion d'en discuter – a été bien perçue ; je pense qu'elle va être positive, on en mesurera les retombées dans quelque temps mais ces mesures incitatives ne peuvent être que positives et ne peuvent que renforcer, justement, le nombre de Monégasques qui pourraient travailler dans les entreprises privées de Monaco. Donc, je remercie le Gouvernement de nous avoir entendus sur ce sujet.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'associer aux déclarations de mes Collègues, notamment au niveau des félicitations. Là aussi, il faut qu'on regarde un peu plus loin. Les difficultés que peut avoir un jeune Monégasque qui veut créer son entreprise ou qui veut exercer une profession indépendante ou libérale, notamment au niveau des locaux. J'ai appris par la presse qu'il y a deux labels de musique à Monaco et que ce sont deux jeunes Monégasques qui ont pu s'installer, mais je pense qu'il faudrait réfléchir à cela.

J'en reviens un peu à ce qu'on disait au niveau des bourses. Ne pourrait-on pas faire un peu de prospective pour savoir de quoi nous avons besoin ? Nous accueillons volontiers des gens de tous les pays au niveau de différentes professions, mais peut-être que si on commence à donner envie aux Monégasques et à dire qu'il y a une possibilité, enfin, de pouvoir travailler dans le privé, je pense qu'il ne faut pas oublier non plus l'individu qui a envie de créer son entreprise. Il faudrait essayer de regarder un peu tout le tissu social de la Principauté et voir dans quels domaines les jeunes pourraient travailler.

Sur les délaissés, il va y avoir des locaux de bureaux ou peut-être d'industrie ; il faudrait penser déjà à regarder de ce côté-là et pouvoir dire à ces jeunes Monégasques qui ont envie de monter des projets qu'ils pourront travailler aussi chez eux, dans le privé.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour répondre que j'ai déjà indiqué que j'étais favorable à ce que nous réservions suffisamment d'espace dans les projets futurs, notamment sur les délaissés, pour le développement économique et je suis également favorable pour répondre plus précisément à votre propos à ce que nous réfléchissions à ce que pourraient être les avantages qu'on peut attendre d'une nurserie d'entreprises. Vous savez que ce concept a déjà été fait ailleurs, je crois qu'il y a des structures d'accueil qui peuvent aider sur différents plans en termes de locaux, mais aussi en termes de soutien à la comptabilité, à la gestion, etc... les créateurs d'entreprise. On a parlé tout à l'heure des avantages donnés à des Monégasques pour devenir salariés du secteur privé, mais il faut aussi qu'on crée les conditions de la création d'entreprise par les Monégasques et je pense que le concept de nurserie d'entreprises pourrait peut-être les aider.

M. le Président.- C'est une excellente idée que beaucoup de Conseillers Nationaux ont développée, d'ailleurs même dans des législatures précédentes. On parlait aussi de pépinières, peu importe le terme, mais c'est vrai que les délaissés offrent une occasion sans doute exceptionnelle de réaliser ce projet.

Je voudrais aussi donner une information qui va dans le bon sens. Nous venons de recevoir – et nous nous en félicitons, nous l'attendions – un projet de loi sur la création future de SARL, de Sociétés à Responsabilités Limitées, dans le droit monégasque. C'est une mesure qui est attendue par beaucoup de créateurs d'entreprises, par des commerçants, par des chefs de petites et moyennes entreprises, donc nous allons – je parle sous le contrôle du Président de la Commission des Finances – étudier ce texte dès que possible pour pouvoir voter au plus tard avant la fin de l'année 2006, la création de la SARL en Principauté.

Monsieur GARDETTO, sur un autre sujet, très brièvement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est sur l'aide à la création d'entreprise, que je souhaite intervenir, Monsieur le Président.

Je voudrais demander au Gouvernement de faire un effort de communication pour permettre aux acteurs économiques d'avoir connaissance plus facilement de ces aides à la création d'entreprises qui, certes, je crois, sont mentionnées dans le guide du créateur d'entreprise, mais ce guide est malgré tout de diffusion restreinte et je pense que le Gouvernement aurait un rôle important à jouer aussi bien dans le cadre de la Principauté qu'à l'extérieur des frontières de la Principauté pour diffuser ces informations de manière à attirer de l'activité économique en Principauté de Monaco, en sachant que ces aides sont disponibles et qu'elles peuvent bénéficier à ceux qui veulent investir chez nous.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pour vous rappeler que le document d'aide à la création d'entreprises fera l'objet d'une diffusion très large comme son ancienne édition et vous rappeler que ces éléments-là sont sur le site Internet du Gouvernement qui est régulièrement visité. Plus on le fera connaître, mieux nous nous porterons.

M. le Président.- Merci.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.626.000
357.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	3.454.000
357.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.070.000
357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>5.140.000</u>
	<u>12.290.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS..... 4.735.400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P. 3.627.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 524.000

362.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 8.500

532.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 428.000

363.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION..... 80.000

363.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 2.200

510.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	508.000
364.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	14.000
364.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>93.000</u>
	<u>615.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 65 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 – MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	<u>1.048.500</u>
---	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	815.000
366.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	82.000
366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>70.400</u>
	<u>967.400</u>

M. le Président.- Madame FAUTRIER a demandé la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite intervention pour signaler que la France va prochainement mettre en place le remboursement de l'examen qui permet le dépistage de l'ostéoporose. Je sais qu'il y a eu plusieurs études qui ont été entreprises

en Principauté de Monaco sur ce sujet, malheureusement, ça n'a pas abouti. J'espère – avec un peu de regret, il faudra peut-être en passer par l'adoption de la France en la matière pour que Monaco mette cela en pratique – que prochainement, Monaco procédera au remboursement de ce dépistage, parce que chacun le sait, il vaut mieux dépister des maladies, ça coûte moins d'argent par la suite et c'est quelque chose qui est bénéfique pour la santé publique.

Merci.

M. le Président.- Monsieur RAVERA, je vous en prie.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ça pose effectivement la question du remboursement de tous les actes de dépistage. En France, s'agissant de l'ostéoporose, ce n'est pas tout à fait décidé ; je crois qu'il y a des difficultés techniques qui se posent sur ce type de remboursement. Cela étant, on essaie, avec les Caisses Sociales, d'examiner cette question et de voir, dans un premier temps, si on ne pourrait pas assurer le remboursement de cet acte, pas de manière générale mais sur prescription médicale. C'est une étude que les Caisses Sociales conduisent aujourd'hui.

M. le Président.- On vous encourage, Monsieur le Conseiller, à aboutir dès que possible à ce remboursement.

On peut toujours faire mieux à Monaco, on n'est pas obligé, effectivement, d'attendre de voir ce qui se passe dans d'autres pays pour prendre de bonnes décisions et c'en est une.

Sur ce sujet, Monsieur le Doyen souhaite également s'exprimer.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire que parmi toutes les affections qui frappent les êtres humains – je fais d'autant plus volontiers cette intervention que je l'ai déjà faite, il y a dix ans – il en est une qui ne cesse de croître depuis de nombreuses années, il s'agit de l'ostéoporose. Cette pathologie qui touche pour une grande partie les femmes, peut être considérée, même si elle n'est pas toujours mortelle, comme un véritable fléau. En effet, non détectée à temps, elle expose à des risques de fractures, le plus souvent au niveau de la colonne vertébrale, avec les conséquences néfastes que l'on peut facilement imaginer. Or, un examen extrêmement simple – l'ostéodensitométrie osseuse – permet de dépister cette pathologie. Le seul problème est que cet examen n'est ni pris en charge, ni remboursé par les Caisses Sociales de la Principauté au seul argument que cette couverture n'est pas assurée dans le pays voisin. Je demande donc, comme cela a déjà été fait antérieurement, au Gouvernement de bien vouloir étudier cette requête, afin que les femmes de notre pays puissent, sans aucune charge financière, être encouragées à effectuer cet examen comme cela se fait déjà dans d'autres pays et comme cela se fait déjà en Principauté dans le domaine de la prévention du cancer du sein.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Voyez, c'est une demande consensuelle, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI, sur le même sujet, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage tout à fait la déclaration de mes Collègues Catherine FAUTRIER et Jean-Joseph PASTOR. En effet, c'est un fléau. L'ostéoporose paraît une maladie simple, mais c'est une cause très importante de mortalité indirecte. Il y a quelque temps, je m'étais rapproché des Caisses Sociales pour envisager le remboursement de cet acte ; il faut savoir que la définition de l'ostéoporose donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé repose sur l'ostéodensitométrie qui est le seul examen qui permet de faire le diagnostic de l'ostéoporose et le suivi. Hélas ! Malgré de premiers contacts positifs, les Caisses Sociales Monégasques se sont réfugiées derrière leur sempiternelle phrase qui est, je cite : « Ce n'est pas remboursé en France, donc on ne le rembourse pas à Monaco ». Des études d'impact financier avaient été faites ; cet impact est ridicule, c'est donc purement une volonté politique de ne pas rembourser cet acte qui a conduit au refus. J'espère que la création du nouveau Département, dont M. RAVERA a la charge, permettra d'avoir une vision plus moderne du rôle des Caisses Sociales, en particulier en ce qui concerne la prévention des maladies et la détection de l'ostéoporose et que l'on aboutira finalement à un résultat positif attendu par beaucoup de femmes de ce pays.

M. le Président.- Monsieur RAVERA a bien compris. Nous lui demanderons donc bientôt de nous tenir au courant, dans les tous prochains mois, des avancées en ce domaine.

Sur ce même chapitre mais sur des sujets différents, si vous voulez bien, Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller RAVERA, nous nous connaissons bien et depuis longtemps. C'est une des raisons qui me pousse à m'arrêter quelques instants sur votre chapitre budgétaire pour vous souhaiter une fois encore la bienvenue. Nous aurons d'ici la fin de notre mandat législatif bien des échanges avec votre ministère que j'espère très fructueux, certes pour le bien de Monaco mais qui nous permettront aussi d'honorer nos engagements avec les Monégasques. Comme vous le savez, nous sommes particulièrement attentifs à quelques chapitres budgétaires, sur lesquels nous aurons l'occasion présentement de revenir, qui concernent l'hôpital, le Cap

Fleuri ainsi que l'ensemble des dossiers en cours qui affectent le troisième âge et la dépendance. Vous avez dû percevoir certainement dès votre arrivée aux Affaires Sociales, que le portail de l'information sur ces dossiers n'a été jusqu'à ce jour que très faiblement entrebâillé par vos prédécesseurs qui n'ont tenu aucune des promesses sur lesquelles ils s'étaient engagés malgré tous les efforts que nous avons consentis pour les pousser à venir débattre de l'ensemble de ces sujets. Nombreux effectivement furent les rendez-vous pourtant proposés par le Gouvernement qui n'ont jamais été honorés, j'en veux pour preuve le groupe « santé », qui avait été mis en place dans le cadre d'un consensus entre le Gouvernement et nous-mêmes pour que justement notre collaboration soit plus rapidement fructueuse. Celui-ci ne s'est réuni qu'une seule fois en début de mandat, il y a deux ans, malgré de nombreux rappels formulés depuis par notre Assemblée au Gouvernement.

Tout ceci, Monsieur le Conseiller, pour vous dire combien nous attendons, avec la plus grande vigilance et la plus forte impatience, les réunions que vous allez programmer pour le premier trimestre 2006 en comptant particulièrement sur l'engagement de notre Ministre d'Etat à ce que ces réunions soient précédées de la remise des documents et des dossiers nécessaires pour que nos échanges et notre travail soient plus rapides et fructueux et que nous puissions ainsi, peut-être, rattraper une partie du temps perdu.

Nous serons au rendez-vous, Monsieur le Conseiller, avec le désir profond et sincère de collaboration qui caractérise, me semble-t-il, aujourd'hui plus qu'hier, nos débats et nos relations de travail.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

Vous parliez d'impatience et d'attente forte du Conseil National en matière de politique en faveur de nos aînés. Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales, vous nous avez annoncé une bonne nouvelle, l'autre soir, en séance publique sur un autre sujet important, qui est la confirmation de la future suppression de l'article 6 de la loi sur les licenciements et donc l'obligation, à l'avenir et désormais, de motiver tout licenciement, sauf accord des deux parties, employeur et salarié. Dans les attentes, il y a bien sûr, plus largement, la modernisation du droit du travail, les projets de loi sur le CDD, le CDI et l'intérim : pouvez-vous ce soir, publiquement, dans le droit fil des demandes de Daniel RAYMOND, nous faire des déclarations rassurantes sur ces engagements ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Comme je vous l'avais dit en séance privée, le projet de loi sur le contrat de

travail, comportera deux volets : le premier, le contrat à durée déterminée devrait être déposé au cours du premier semestre 2006. Il doit être encore soumis aux derniers arbitrages du Gouvernement et délibéré à nouveau, mais soumis, je l'espère, au cours du premier semestre 2006 au Conseil National.

M. le Président.- Nous voulons bien vous croire puisque vous venez de prendre vos fonctions. Mais je vous rappelle simplement que nous avons entendu ces déclarations depuis le début de la législature, on nous a promis ces contrats chaque année et si je regarde ce qui s'est passé dans l'ancienne législature, de 1998 à 2003, c'était la même chose. Les élus présents ce soir et qui ont siégé dans la législature précédente ne me démentiront pas. Nous attendons donc, avant la fin du premier semestre 2006, que cet engagement-là soit tenu car il est attendu par beaucoup d'acteurs économiques et de salariés de Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que M. RAVERA a déjà beaucoup travaillé sur ce sujet avec les partenaires sociaux, qu'il a beaucoup avancé, ce qui nous permettra de tenir le délai qu'il vous a indiqué.

M. le Président.- Je donne la parole, à présent, à Monsieur le Vice-Président Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, je reviens sur un point santé.

Nous avons pris connaissance de votre volonté de mettre en place un dispositif de prévention de la grippe aviaire. A ce jour, les 130.000 masques pour le personnel spécialisé et les 250.000 masques pour les personnes éventuellement contaminées, soient les 380.000 masques qui avaient été commandés, ont-ils été réceptionnés ?

Pouvez-vous nous confirmer la réservation des médicaments antiviraux (Tamiflu) dans le cadre du plan d'action des Alpes-Maritimes ?

Nous savons que le virus H5N1 se transmet difficilement de l'oiseau à l'homme, mais est-il exact sur le plan épidémiologique que ce virus ne se transmet pas aux pigeons, ceux-ci étant relativement nombreux à Monaco et en ce sens, je pense que vous rassurerez bon nombre de résidents ?

M. le Président.- Monsieur RAVERA va répondre.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- S'agissant des 130.000 masques pour le personnel spécialisé et des 250.000

masques pour les personnes éventuellement contaminées, ils ont été réceptionnés et sont stockés au Centre Hospitalier Princesse Grace.

S'agissant de l'antiviral Tamiflu, on a désormais l'accord officiel des Autorités françaises pour nous inclure dans la zone de distribution des Alpes-Maritimes ; les 30.000 habitants de la Principauté sont pris en compte pour la distribution du Tamiflu.

S'agissant du dernier point : des expériences sur les pigeons ont été réalisées par les scientifiques et ces expériences ont visé à inoculer le virus ; les résultats sont qu'effectivement aucun pigeon n'a été malade, ni porteur du virus. Chez les pigeons contaminés par le virus, l'infection semble-t-il est inactive et en tous les cas, la maladie ne se déclare pas. On a même vu les Services vétérinaires d'une ville qui est experte en matière de pigeons, c'est-à-dire Venise, assurer que le pigeon ne pouvait pas être porteur de ce virus. Cela étant, même s'il n'y a pas de crainte avec les pigeons, il faut quand même être vigilant et c'est pourquoi, on a établi un centre de procédures pour que si on découvre le décès de plusieurs pigeons, on puisse en analyser les causes. Les villes voisines font exactement la même chose et nous avons des procédures d'informations réciproques qui ont été établies. Donc, *a priori*, pour le pigeon, pas trop de craintes !

M. le Président.- Comme quoi on peut battre de l'aile sans être forcément fragile ! Sérieusement, on ne peut que se réjouir, bien sûr, que ce ne soit pas transmissible aux pigeons.

Monsieur BOISSON, je vous redonne la parole.

M. Claude BOISSON.- Mon intervention est très accessoire mais je peux vous dire que bon nombre de résidents m'ont interpellé à ce sujet, inquiets de savoir si nous pouvions les garder ou si nous devons les « massacrer ». Nous sommes ainsi rassurés !

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

On nous rassure sur les pigeons, mais qu'en est-il des mouettes et des étourneaux, familiers de la Place du Casino ?

(Rires).

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Pour les étourneaux, il y a eu aussi des réunions qui se sont tenues ;

effectivement, le secteur concerné est celui de la SBM, donc c'est une réunion qui a eu lieu avec la SBM et la Mairie de Beausoleil ; il me semble que là aussi, les risques sont plutôt faibles.

Pour les mouettes, je dois vous dire que je n'ai pas ce soir la réponse.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il reste une zone d'ombre, Monsieur le Conseiller !

M. le Président.- Monsieur le Doyen, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président. C'est sur un autre sujet.

Monsieur le Président, en février 2004, une somme forfaitaire de 388,60 € correspondant à une prime de fin d'année avait été versée à chaque retraité du Centre Hospitalier Princesse Grace. Cette prime qui avait été obtenue après une demande expresse de certains élus du Conseil National n'a depuis pas été reconduite. Vous vous souvenez qu'un des arguments soulevés consistait à mettre en lumière la modicité des retraites des agents hospitaliers qui demeurent très défavorisés par rapport aux retraités d'autres catégories travaillant en Principauté. Je demande au Gouvernement de bien vouloir se pencher sur ce problème de prime de fin d'année afin de la pérenniser car les conditions de vie de ces agents hospitaliers retraités demeurent toujours précaires.

Sans allonger les débats, je souhaite également appeler l'attention du Gouvernement sur le problème des futurs retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace. En effet, les agents actifs actuels qui prendront leur retraite dans les années à venir se verront appliquer la réforme des retraites des agents de la fonction hospitalière française, déjà en vigueur au Centre Hospitalier Princesse Grace depuis le 1^{er} janvier 2004. Sans entrer dans le détail des chiffres, ces futurs retraités seront nettement lésés. Le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention à une pension au taux maximal ne cesse d'augmenter et ce jusqu'en 2012. 156 trimestres en 2006 pour atteindre 164 trimestres en 2012 avec, de plus, une pénalisation à partir du 1^{er} janvier 2006 par une décote progressive jusqu'en 2015. J'appelle donc l'attention du Gouvernement sur ces décisions frustrantes et si l'on veut rendre les carrières hospitalières plus attractives, particulièrement pour les nationaux, il y aurait lieu de se livrer à une réflexion approfondie afin d'éviter le découragement et la désaffection de nos infirmières et infirmiers, aides-soignantes et aides-soignants et agents techniques et administratifs vis-à-vis des carrières hospitalières.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Vous savez, Monsieur le Conseiller, que le Conseil National tout entier partage ces préoccupations et qu'après les premières mesures qui ont été mises en œuvre cette année d'allocation de résidence pour les retraités de nationalité monégasque, j'en profite pour le rappeler publiquement, Monsieur le Conseiller, vous avez annoncé que cette mesure concernerait aussi tous les retraités, résidents à Monaco. Quand appliquerez-vous cette mesure ? Par ailleurs, ce qu'a dit M. PASTOR est important, nous avons été sensibilisés à ce problème des retraites par les Syndicats de l'Hôpital, et aussi par l'Association des personnels monégasques de l'hôpital. Je sais que vous avez reçu, Monsieur RAVERA notamment les personnels monégasques et vous nous avez dit que vous nous communiqueriez rapidement le résultat de vos réflexions en ce domaine.

Nous vous écoutons.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il est vrai que début 2004, le Gouvernement avait approuvé à titre exceptionnel l'attribution d'une prime de fin d'année pour les retraités d'un montant de 388 €, ce qui faisait à peu près 150.000 €, le montant total. Cette prime qui était ponctuelle n'a jamais été reconduite depuis. Effectivement, le Conseil d'Administration pourra toujours, à la prochaine réunion, s'en saisir, mais je crois que ce sur quoi nous sommes sensibilisés et ce sur quoi nous travaillons essentiellement, c'est l'importance du différentiel entre les revenus d'activité et les pensions de retraites du personnel hospitalier et on essaie, en fait, sur ce problème, de rechercher des solutions de fond. La première solution a été cette fameuse allocation spécifique qui a été attribuée aux retraités monégasques et qui est versée depuis le 1^{er} janvier 2005. Le Département est en train de réfléchir aux conditions dans lesquelles elle pourrait être étendue aux résidents

de la Principauté et nous sommes en train de procéder à une évaluation financière ; je pense être en mesure de pouvoir proposer au Gouvernement de délibérer sur ce sujet au début de l'année. Le problème de fond sur lequel on se penche et sur lequel on essaie de réfléchir en concertation avec les organisations syndicales du Centre Hospitalier Princesse Grace, c'est le problème de la retraite, parce que là, effectivement, nous avons des solutions originales à trouver. Une des solutions sur lesquelles nous travaillons, c'est d'intégrer, de manière partielle, le régime indemnitaire dans l'assiette des cotisations selon des modalités qui seraient propres à la Principauté et sans faire référence à ce qui se fait au niveau de la CNRACL qui est donc le régime de retraites des agents des collectivités locales sur lequel le régime du Centre Hospitalier Princesse Grace est adossé. Il s'agirait d'améliorer le montant de toutes les pensions versées de manière progressive et les organisations syndicales, avec lesquelles nous avons commencé à en parler, n'y seraient pas opposées, quitte à ce qu'il y ait des réajustements de cotisation. Sur ce point, on a demandé à la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace d'organiser une réflexion sur les incidences financières et les évaluations en termes de financement que cela impliquerait. On a des rendez-vous qui sont fixés au premier trimestre 2006 pour continuer à se pencher sur cette question des retraites avec l'idée de faire quelque chose de tout à fait spécifique à la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est la bonne direction que de rechercher des solutions spécifiques à Monaco. C'est un sujet que nous continuerons à suivre avec beaucoup d'intérêt, comme nous le faisons depuis le début de la législature.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.703.000
367.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	39.500
367.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	8.000
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	204.700
	<u>1.955.200</u>

M. le Président.- Sur ce chapitre, nous écoutons le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

On avait évoqué lors des séances privées une question sur la mise en place d'un suivi des femmes enceintes à domicile. Suivi qui impliquerait, pour Monaco, l'emploi d'une sage-femme à mi-temps, ce n'est pas grand-chose, ce n'est pas un temps complet. Vous nous aviez dit que vous verriez. Qu'en est-il ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Pour dire quand même que les conditions de prise en charge des femmes enceintes en Principauté de Monaco sont relativement satisfaisantes. Cela étant, on va se structurer pour assurer, au niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace, le suivi des femmes enceintes à domicile ; ce sera un demi-poste de sage-femme. C'est quelque chose sur lequel on va donner suite, c'est sûr.

M. le Président.- Merci.

Madame FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai pris la parole chaque année au Budget sur ce chapitre pour demander le renforcement de la cellule de médiation familiale. Nous avons acté le fonctionnement et les prérogatives de cette cellule dans la loi sur l'autorité parentale ; nous l'avons réitéré dans notre proposition de loi sur la modernisation du divorce et rien n'a malheureusement évolué en ce qui concerne cette cellule qui, malheureusement, reste toujours gérée par une seule personne. Je trouve cela vraiment dommage car la médiation familiale aujourd'hui, c'est quelque chose d'important, on y fait appel, le juge tutélaire y fait appel à plusieurs reprises, mes collègues avocats pourront en témoigner, et c'est dommage car c'est vraiment une méthode dans le cadre de l'apaisement des conflits qui permet de résoudre – pas tous les problèmes évidemment – mais de nombreux problèmes en la matière et qui permet d'aider les familles qui sont en difficulté, concernées par des conflits soit dans le cadre de reprise de liens avec les enfants, soit dans le cadre de conflits conjugaux. Donc, je demande une fois encore, au Gouvernement, de bien vouloir se pencher sur ce sujet et de bien vouloir renforcer la structure de médiation familiale.

Merci.

M. le Président.- Nous écoutons la réponse du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Pour dire à Mme FAUTRIER que je l'assure que je vais regarder ce dossier que je découvre.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux interventions. Je m'associe d'abord pleinement aux propos de Mme FAUTRIER connaissant la qualité du service de la médiation familiale et la nécessité de le renforcer.

Le propos de mon intervention concerne plus précisément la situation des personnes dépendantes, vous savez que c'est un sujet qui retient toute mon attention. Le Gouvernement nous a annoncé l'inauguration proche d'une prestation d'autonomie et l'entrée en service d'un centre gérontologique. J'accueille donc avec grand intérêt ces annonces du Gouvernement et je souhaite insister sur la situation souvent précaire et parfois dramatique des personnes en situation de dépendance qui peuvent être plus ou moins âgées, il peut s'agir effectivement de personnes en fin de vie mais aussi de jeunes handicapés souffrant de dépendance. Pour résoudre ce type de problème ou en tout cas pour apporter un peu de réconfort et aider ces personnes à vivre le mieux possible dans notre société, il est absolument essentiel de privilégier le maintien à domicile et sur ce point, je pense que nous sommes d'accord avec le Gouvernement. Pour arriver à ce maintien à domicile, il est essentiel que la Mairie – puisque c'est elle qui gère ces services sociaux – ait les moyens pour embaucher davantage d'auxiliaires de vie : leur nombre actuel n'est pas suffisant. Il faut aussi que leur prix soit abaissé de manière à ce que tout le monde puisse y avoir accès, donc il faut que l'Etat prenne en charge une partie de ces frais et enfin, en ce qui concerne la prestation d'autonomie ou la prestation de dépendance, selon de quel côté on se place, je tiens à insister sur la nécessité que le montant de cette prestation se situe à un bon niveau. Pourquoi ? Parce qu'il ne s'agit pas seulement de prendre en charge les auxiliaires de vie, il convient de vivre, tout simplement, et il convient d'aménager le logement qui ne peut plus, parfois, convenir après que la situation de dépendance soit survenue. Le plus souvent, les personnes dépendantes sont retraitées ou bien elles sont dans des situations qui ne leur permettent pas d'exercer une activité professionnelle. Donc, j'appelle à nouveau particulièrement l'attention du Gouvernement sur la dimension très humaine de ces situations et la nécessité

de sortir de la logique administrative ou technocratique pour vraiment prendre en charge le problème humain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat souhaite apporter quelques précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement pour vous dire que l'étude est engagée sur l'aide à la dépendance mais il est encore trop tôt pour en donner les éléments, mais c'est un dossier qu'on reverra dans le courant de l'année 2006 et on le verra de manière approfondie en prenant compte de vos observations.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Une précision pour le Président de la Commission des Relations Extérieures. S'agissant des demandes de la Mairie en termes de personnels, bien sûr que le Gouvernement donne suite et pas plus tard que lors du dernier Conseil de Gouvernement, nous avons approuvé une augmentation de deux auxiliaires de vie. C'est la Mairie qui gère le régime ; quand elle sollicite, en général le Gouvernement donne suite.

M. le Président.- Je vous rappelle, suite à la demande du Rapporteur M. Jean-Michel CUCCHI, au nom de la Commission des Finances, que M. le Ministre d'Etat, en intervention liminaire l'autre soir, nous a confirmé la mise en place d'une allocation dépendance au plus tard au début de l'année 2007. Jusque là, bien entendu, le débat continue pour l'améliorer et la rendre la plus performante possible.

Monsieur BORDERO, sur ce sujet, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le problème des auxiliaires de vie qui sont gérées par la Mairie, donc par une administration qui va être autonome financièrement sous peu, donc, lorsqu'on voudra engager du personnel supplémentaire, il y aura un certain nombre de mécanismes mis en place par la loi pour voir à augmenter les moyens financiers de la Mairie ou pas ; tout cela risque d'être un peu compliqué et lourd à gérer. Il y a aussi une piste à creuser en ce qui concerne ces auxiliaires de vie et, plus généralement, les services à la personne, c'est la voie du privé, c'est-à-dire favoriser à Monaco la création d'entreprises d'aide à la personne, qui pourraient avoir une activité tout à fait privée et en même temps être prestataires de services pour l'Etat ou pour la Mairie, lorsque, par exemple, il y a une forte

augmentation des besoins ou des besoins ponctuels, comme par exemple une personne âgée qui se casse la jambe et qui a besoin d'une aide à domicile. On pourrait très bien passer par le privé, par les services sociaux de la DASS, donner des tickets ou des chèques qui permettraient un certain nombre d'heures de travaux et d'aide à domicile de ces personnes. Je pense, puisque vous engagez la réflexion, qu'avec l'Administration, il y a toujours une certaine lourdeur et que si vous voulez un peu de souplesse, notamment en cas de besoins urgents et de besoins ponctuels, l'Administration a intérêt à avoir une ou deux structures privées qui puissent apporter ces personnels rapidement et sans qu'il y ait d'engagement de fonctionnaires qui engage l'Administration sur plusieurs années.

M. le Président.- Monsieur RAVERA a la parole.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je dirai à Monsieur BORDERO que c'est non seulement une piste intéressante mais c'est une piste à prendre en compte ; cette piste qui consiste effectivement à essayer de recourir à des entreprises privées, c'est ce que nous allons essayer d'ailleurs de promouvoir dans le cadre de l'étude qui est aujourd'hui engagée.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Attention aux tarifs pour le privé ! Je me méfie des explosions de tarifs dans le privé. Je voudrais que le Gouvernement soit vigilant là-dessus.

M. le Président.- Monsieur MARQUET souhaite s'exprimer.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler d'un sujet qui est « un train qui arrive à l'heure » : c'est le Centre Médico-Psychologique qui est au Stade et qui fait un travail formidable. Je souhaiterais que l'année prochaine, peut-être lors de réunions en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, nous recevions les gens du Centre Médico-Psychologique, parce que notre jeunesse a besoin de leurs services et le monde actuel n'est pas très simple pour les jeunes, surtout les adolescents.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Je passe à nouveau la parole pour la dernière fois à Monsieur GARDETTO, sur un autre sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Sur un autre sujet. Sujet sérieux aussi puisque c'est de Sida dont je vais vous parler. L'ONUSIDA a eu l'occasion, lors de la journée du Sida, d'attirer l'attention sur l'explosion des nouvelles contaminations. Je vous rappelle que nous sommes sur la Côte d'Azur, dans une zone à risque élevé. A ce titre, d'ailleurs, je souhaite rendre hommage à l'action entreprise par la Princesse Stéphanie et l'Association Fight Aids Monaco qui s'est fortement mobilisée et dont l'action est très largement présente en Principauté. Mais je voudrais aussi faire appel au Gouvernement pour intensifier l'action de prévention en milieu scolaire, dans les établissements de la Principauté et je souhaiterais que cette action puisse s'exercer sans tabou, qu'on arrête de se voiler la face, car il faut s'adresser aux jeunes dans le langage des jeunes. C'est donc essentiellement une intensification de cette action qu'il convient d'entreprendre et il faut que la puissance publique mette tout son poids, tout son argent, toute son énergie à lutter contre ce fléau qui menace notre jeunesse. Je tiens aussi à appeler l'attention du Gouvernement sur une nécessaire prise en compte de l'amélioration de l'aide aux personnes atteintes de la maladie, l'un ne va pas sans l'autre ; il faut travailler sur la prévention, il faut travailler aussi sur la dimension sociale et financière qui doit accompagner les personnes qui souffrent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO pour cette importante intervention.

Avant que le Gouvernement ne réponde, je voudrais vous dire que j'ai été confronté à ces questions, dans la mesure où l'Association des Parlementaires Francophones nous a écrit pour demander à tous les Parlements des pays francophones de faire un point et de faire remonter, au niveau de la Francophonie, toutes les actions qui sont engagées par les Etats pour la prévention et pour lutter contre le fléau du SIDA dont vous venez de parler. Je dois vous dire que, ayant mis au point ce document avec Mme FAUTRIER, la Présidente de la section monégasque, et tous les membres de la délégation du Conseil National, je suis très satisfait quand je vois le dossier qu'on a pu réaliser et quand on découvre tout ce qui a été mis en place par la Principauté en ce domaine. Je pense qu'aujourd'hui, également grâce aux associations, vous en avez cité une très importante, présidée par la Princesse Stéphanie, Monaco, incontestablement, fait partie des pays qui font beaucoup pour prévenir et lutter contre le SIDA, mais on peut toujours faire mieux encore. Le document qui a été élaboré va vous être diffusé, c'est prévu.

Est-ce qu'un Membre du Gouvernement souhaite répondre à M. GARDETTO ?

Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais répondre à Monsieur GARDETTO. Dans le milieu scolaire, cette année, nous avons changé un peu la méthode en faisant en sorte que de petits groupes rencontrent des médecins, visitent des lieux dans lesquels peuvent consulter ceux qui craignent d'être atteints, et le fait de le faire par petits groupes a permis que le sujet ne soit pas tabou. Lorsque l'assemblée est assez grande, les gens ont peur de parler librement. Cette méthode a porté un certain nombre de fruits, je crois, puisque les gens se sont exprimés beaucoup plus librement et cette voie-là est une voie que je voudrais entreprendre l'an prochain s'agissant de la sensibilisation à la consommation de drogues.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, c'est bien là-dessus qu'il est important d'agir, Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Gouvernement, parce que lorsque l'on parle effectivement de prévention, il faut pouvoir parler de drogue et de sexe sans tabou, parce que la maladie passe par ces vecteurs. Donc, il faut pouvoir s'exprimer, il faut pouvoir améliorer l'éducation dans ces domaines, il faut pouvoir dépasser les tabous de nos sociétés pour se battre sur un domaine qui est vital. Il s'agit de la vie ou de la mort des jeunes de ce pays et de ceux qui le fréquentent. L'enjeu est vital ! Assez de tabous, parlons franc et parlons dans le langage des jeunes ! Le langage médical est très bien, il ne correspond pas toujours à la compréhension des jeunes ! Mettons en place les outils nécessaires pour arriver au but et pour arriver à quelque chose d'effectif.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous continuons le tour de parole.

Madame POYARD-VATRICAN demande la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer l'attention sur un autre sujet lourd qui est le sort des handicapés en Principauté. Pourriez-vous nous éclairer sur les différentes actions qui sont à l'étude ou qui vont être mises en place pour favoriser la vie de tous les jours de ces personnes ? A ce titre, je voudrais souligner une action, une parmi tant d'autres,

mise en place et suivie aujourd'hui par l'association Handiplage, qui permet aux handicapés de profiter des joies de la baignade ; ce type d'action a besoin aujourd'hui du soutien du Gouvernement pour devenir pérenne et se développer au sein d'une structure administrative adéquate pour le bien-être de ces personnes-là.

M. le Président.- Merci.

Notre Collègue Jean-François ROBILLOIN avait fait une intervention importante sur ce sujet lors du Budget Rectificatif. Nous avons eu l'occasion de reparler de tout cela en séance privée et savons que le Gouvernement est en pleine réflexion. Vous nous disiez aussi, Monsieur le Ministre, dans votre intervention liminaire, qu'un coordinateur, délégué aux handicapés, allait être nommé justement pour étudier de manière globale toutes ces questions. Merci de toutes les précisions que vous pouvez apporter en public suite à cette intervention de Mme POYARD-VATRICAN.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire à Madame POYARD-VATRICAN que, comme je l'ai dit dans mon discours budgétaire, le Gouvernement a l'intention de créer un délégué interservices, un délégué chargé des handicapés, qui devrait être nommé au début du mois de janvier et qui aura pour mission – parce que c'est horizontal, le problème des handicapés peut toucher différents Départements ministériels, aussi bien des problèmes de voirie, d'équipement, d'éducation nationale – bref, donc un délégué qui sera horizontal et qui aura pour charge de

recenser systématiquement, de faire un état des lieux, dans tous les domaines, les problèmes que peuvent rencontrer les handicapés dans la Principauté. Il fera des propositions et je pense que dans le courant de l'année 2006, on pourra avoir un programme. Tout ne se fera pas en un jour. Mais on pourra avoir un programme cohérent et d'ensemble, sans oublier aucun des aspects de la vie du handicapé pour répondre à votre attente.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

A ce propos, je me souviens avoir à plusieurs reprises posé la question de savoir si on ne pouvait pas examiner un élargissement de l'aide au logement pour les handicapés ; ceux dont le handicap se révèle au cours de leur résidence à Monaco, il faudrait voir si les personnes qui sont hors secteur protégé ne pourraient pas en bénéficier, sur des conditions évidemment de résidence corrélée à un certain nombre d'années à Monaco. C'est un problème qu'il faudrait étudier.

M. le Président.- Le Gouvernement l'a noté.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	898.000
368.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	37.500
368.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>5.000</u>
	<u>940.500</u>

M. le Président.- Monsieur MARQUET demande la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Monsieur TONELLI parce que ça fait trois ans que je la pose. Est-ce que le Service a eu le permis de construire pour pouvoir s'agrandir ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- La réponse est claire et nette : non.

C'est un sujet complexe. Il est certain que le service a besoin de s'agrandir. On a exploré plusieurs pistes depuis que je suis là : la première était de modifier l'Ordonnance Souveraine du secteur ; ça nécessite un accord préalable

entre les Caisses Sociales, la Fondation Hector Otto et l'Etat que nous n'avons pas pu obtenir. On s'est tourné vers une hypothèse de solutions provisoires : il se trouve que l'Ordonnance Souveraine du secteur, les règles d'urbanisme existantes, interdisent formellement toute construction sur la partie publique dans ce secteur de la Condamine. Cela étant, on a conscience de cette affaire et donc on travaille sur de nouvelles hypothèses pour rapidement arriver à dégager les surfaces nécessaires et, dès la prochaine Commission des Grands Travaux, en février prochain, on sera en mesure de vous apporter une solution à cette question.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Conseiller, je rappelle qu'à chaque Budget, depuis 2003, je pose la même question parce que le Service travaille dans des conditions d'exigüité qui sont peu en rapport avec la charge de travail qu'il a. Le Gouvernement voulait aussi faire contrôler certaines choses, il y a beaucoup de salariés à contrôler entre autres. Si on veut vraiment être efficaces, il faut que l'Etat se donne les moyens de sa politique.

M. le Président.- Oui, et puis pour tenir les engagements sur les créations de postes que M. BADIA, à l'époque, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, nous avait promises aussi, mais qui seront évidemment bloquées, faute de place et de bureaux pour ces nouveaux fonctionnaires.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi, je vais faire une intervention que je fais régulièrement depuis que je siége dans cette Assemblée, ce qui prouve que, malheureusement, ce chapitre a du mal à avancer.

Je la ferai plus courte que d'habitude parce que Monsieur le Président, vous avez évoqué ce point au titre du chapitre « Conseiller de Gouvernement » ; nous avions eu des promesses claires que toute une série de textes devait être déposée, nous les attendons toujours. Monsieur le Ministre, vous avez parlé de rénovation du droit social et de dialogue nécessaire, je vous suis tout à fait sur le fait que le dialogue est non seulement nécessaire mais indispensable, afin que le fruit de ces réflexions aboutisse à des textes les plus adaptés possible à nos spécificités et qui puissent obtenir l'aval des parties, mais je vous rappelle la nécessité d'avancer. Alors, j'ai bien entendu, premier trimestre de l'année 2006.

Pour changer un peu mes habitudes qui étaient de

voter contre ce chapitre depuis trois ans, cette année, avec un peu d'espoir, je m'abstiendrai sur ce chapitre.

M. le Président.- M. RAVERA nous avait répondu tout à l'heure, donc on attend ces textes.

Monsieur Claude BOISSON a demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Le problème de l'incidence de la RTT, la Réduction du Temps de Travail, en France et l'interprétation de l'application de la loi n° 739, ont posé un certain nombre de problèmes et je crois qu'aujourd'hui, nous demeurons dans une situation d'impasse. Le Gouvernement a rempli ses obligations puisqu'à la suite d'un certain nombre de rattrapages du SMIC, en s'alignant sur les indexations faites en France, il y a une parité au niveau du SMIC. Nous avons observé, en conséquence, un rattrapage du SMIC par rapport à d'autres minimas catégoriels. Tant mieux pour ceux qui ont le SMIC, mais depuis 1998, plus aucune grille indiciaire n'est parue au Journal Officiel et une grande majorité d'entreprises en Principauté n'appliquent plus les conventions de référence en France et donc se trouvent dans une sorte de décrochage. Nous sommes donc tous dans une situation difficile, que faut-il faire ? Certains prônent un déréférencement qui est une piste intéressante de réflexion. Mais sur ce sujet, s'il y a un déréférencement, à ce moment-là, il faut un système de référence de remplacement, on ne peut pas laisser simplement des gens dans la situation actuelle. D'autre part, s'il faut créer sur place des dispositions réglementaires de convention, branche par branche, il faudrait du temps et si c'est le cas, il faut se mettre au travail. Il reste ensuite d'autres solutions : c'est le retour à une certaine parité et là nous savons qu'aujourd'hui, la majorité des entreprises ne sont pas en mesure d'assumer ce coût et en contrepartie, il est vrai que les salariés ne doivent pas subir cette situation. Nous pouvons rappeler que le Conseil Economique et Social avait entrepris une réflexion très intéressante et avait abouti à une piste de réflexion qui avaient été reprise ici par le Conseil National, notamment par notre Président, sur une aide tripartite où chacun devait mettre la main à la poche, aussi bien les employeurs, que les salariés et l'Etat. Je finis sur ce rappel pour vous demander : à ce jour, quelles sont les perspectives ? Quelles sont les pistes de travail ? Quelles sont les possibilités de réflexions que doit mener le Gouvernement pour essayer de déboucher sur quelque chose qui redevienne positif pour tout le monde, pour l'Etat, pour les salariés et pour les employeurs ?

Merci.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, la question que soulève Claude BOISSON est une question importante et difficile qui, en fait, se situe au cœur de la stratégie sociale. Pour les entreprises, il est évident que les salaires, avec les différentes charges liées, constituent une part importante des coûts de production et leur hausse trop rapide peut conduire à un déséquilibre des comptes qui est sanctionné souvent par une perte de compétitivité. Pour les syndicats, les augmentations de salaire ont une influence immédiate sur le pouvoir d'achat auquel les salariés attachent une grande importance. Pour l'Etat, la rémunération fait partie des politiques macroéconomiques dont le but est d'établir les grands équilibres. Alors, on voit bien que c'est un sujet qui est au cœur du couple indissociable qui rassemble l'économique et le social. C'est un sujet qui ne peut être examiné qu'en liaison avec un autre sujet qui est la durée du travail, puisqu'il est évident que le salaire est une quantité qui a pour contrepartie une autre quantité qui est la durée du travail. Or, c'est là où les choses se compliquent en Principauté de Monaco puisque, depuis 1998, en France, il y a une réduction de la durée légale du travail à 35 heures et qu'à Monaco, depuis quelques mois maintenant, les choses sont devenues très claires ; en tous les cas, je le dis ce soir, le Gouvernement n'a pas du tout l'intention de s'engager dans une modification législative de la durée légale du temps de travail, ce qui signifie que notre durée légale à Monaco restera fixée à 39 heures et c'est évidemment à partir de cette différence entre la durée du travail en France et à Monaco que les problèmes se posent en matière d'application de notre loi sur la parité des salaires minima. Alors, vous l'avez dit, pour le SMIC, il n'y a plus aucune incertitude, la parité joue de manière pleine et on a suivi en Principauté les hausses qui ont été appliquées en France. Pourquoi ? Parce que le SMIC relève de ce que l'on appelle le salaire réglementaire et donc relève de l'ordre public social et c'est bien à l'Etat qu'il incombe de le fixer. Pour les salaires minima conventionnels qui, par essence, eux, intéressent l'employeur et les salariés, ils découlent généralement des accords de classification qui sont établis dans ce que l'on appelle les branches professionnelles et la situation, à Monaco, il faut bien le dire, n'est pas aujourd'hui clarifiée puisque les modalités d'application de notre loi sur les salaires – dont je rappelle qu'elle nous a donné une paix sociale pendant 50 ans – cette loi, aujourd'hui,

suscite des difficultés d'application. L'adoption des « lois AUBRY » en France a en effet introduit, vous le savez, une incertitude car la plupart des minima conventionnels français sont désormais liés à de nouvelles formes d'organisation du travail qui découlent des accords de réduction du temps de travail. Or, notre loi interne faisait référence à des conditions de travail identiques pour la mise en œuvre de la parité ; il a pu être soutenu dès lors que les conditions de travail n'étaient plus les mêmes de part et d'autre de la frontière, notre loi sur la parité ne pouvait plus recevoir une application pleine. De récents jugements du Tribunal du Travail sont venus confirmer ces incertitudes ; cette juridiction – je vous avais communiqué aux mois de février / mars le premier jugement, il y en a eu un second qui est identique – a relevé que, si le législateur en 1983, avait bien établi une règle de parité lorsque les durées de travail en France et à Monaco n'étaient pas identiques, ce qui est le cas aujourd'hui, il n'avait pas pu présupposer des conséquences des données économiques et sociales qui sont intervenues depuis. Ce qui signifie – mais j'extrapole peut-être – qu'aujourd'hui, les tribunaux vont apprécier au cas par cas, dans le cas des affaires qui lui sont soumises, pour vérifier si les conditions de travail dans une entreprise ou une branche de part et d'autre de la frontière permettent en fait une application de la loi.

Face à cette situation quelque peu confuse, une clarification dans ce domaine s'impose. Ce sera là un des points à débattre auquel les partenaires sociaux sont intéressés au premier chef, s'agissant de salaires conventionnels, de salaires qui sont fixés dans les branches professionnelles et appliquées dans les entreprises. On verra bien alors quelle est la perception que les partenaires sociaux ont de ce sujet. Je crois qu'il y a trois hypothèses : la première, c'est d'appliquer notre loi, sans tenir compte des conditions sociales et économiques intervenues en France ; c'est la majoration des minima conventionnels de 11,43 %. La deuxième hypothèse, c'est l'abandon du système de la parité et recourir à ce que l'on peut appeler la négociation collective à Monaco pour la détermination des salaires minima. C'est une solution possible mais elle présente de nombreux risques, elle peut aboutir à des situations de conflits sociaux puisqu'on sait très bien que le salaire constitue une des principales revendications des syndicats. Troisième hypothèse : c'est de maintenir le système de la parité qui est un facteur de paix sociale incontestable, mais en organisant peut-être sa mise en œuvre par la prise en compte des réalités économiques et sociales d'aujourd'hui et en ce sens, les études effectuées par le Conseil Economique et Social peuvent être des pistes intéressantes.

Voilà quelle est la situation. C'est un sujet qui va être assez délicat à aborder dans le cadre de nos rencontres Fédération Patronale, Union des Syndicats, mais c'est un thème qu'il faut aborder sans aucun *a priori* en se disant que notre économie supportera difficilement 11,43 % d'augmentation des salaires. On ne peut pas se voiler la face ! Alors, qu'on trouve des aménagements, des ajustements : oui. Mais soyons vigilants à ne pas mettre en péril nos équilibres économiques.

M. le Président.- Question très complexe.

Avant de redonner la parole à M. BOISSON, ce que nous pouvons déjà vous dire, c'est que nous apprécions la reprise du dialogue social que vous avez réussi à réengager et nous vous encourageons à continuer dans cette voie. C'est clair que pour un sujet aussi complexe, il faudra beaucoup de réunions et beaucoup d'optimisme, beaucoup de courage pour mener à bien des discussions qui aboutiront, nous le souhaitons, à des propositions que vous nous ferez un jour, au niveau législatif.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Dans les années précédentes, je commençais vraiment à être désespéré et fatigué d'essayer de convaincre et d'expliquer tout ce que vient de dire M. le Conseiller, à ses prédécesseurs.

M. BADIA avait d'ailleurs compris le problème depuis 2003 puisque 1,6 % d'augmentation avaient été recommandés pour tous les salaires avec un processus qui n'a pas fonctionné, mais c'était déjà une bonne volonté.

Aujourd'hui, Monsieur le Conseiller, je ne peux qu'adhérer à votre réflexion ; je pense que c'est vraiment ainsi qu'il faut voir le problème. Juste une précision : vous avez évoqué la difficulté que représentaient 11,43 % : c'était en 1998. Depuis, en France, ils ont continué à négocier et dans certaines catégories de branches professionnelles, le différentiel est de 11, 12, 17, 20, jusqu'à 30 % ! Il y a un décrochage extraordinaire. Heureusement que nous avons des conditions de travail satisfaisantes et des charges sociales qui permettent quand même de rester attractifs en Principauté.

M. le Président.- Monsieur LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président. J'écoutais M. RAVERA avec beaucoup d'attention et

d'intérêt, mais ce que j'aurais aimé savoir, c'est si le Gouvernement s'est fixé ce qu'on pourrait appeler un délai butoir. J'entends bien que vous souhaitez – et cela est tout à fait normal et estimable – que ce soit les partenaires sociaux qui arrivent à une solution, mais cette solution, je ne pense pas que la Principauté pourra l'attendre indéfiniment et lors de mes précédentes interventions, j'avais attiré l'attention de l'exécutif sur le fait qu'on ne peut pas laisser le pouvoir judiciaire trancher ce problème. Donc, certes les partenaires sociaux ont renoué le dialogue social, nous en sommes tous très heureux, mais pour autant, ça ne préjuge pas qu'ils vont arriver à une solution. Alors, je souhaiterais savoir si le Gouvernement a fixé un délai au terme duquel éventuellement un constat d'échec sera fait et dans ce cas-là, que fera le Gouvernement ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je voudrais dire deux choses : la première, c'est pour rappeler l'esprit dans lequel on peut engager un dialogue social. Le dialogue social s'est simplement mis en place dans la perspective de la prise de décision mais ce n'est pas une donnée éternelle, le dialogue social. Le temps de la décision vient précisément clôturer le temps du dialogue social. C'est évident. Ce que je crois, c'est qu'il ne faut pas renoncer à tenter une négociation, mais le dialogue, ce n'est pas retarder la décision. Il ne s'agit pas de se servir du dialogue social comme un prétexte à l'immobilisme ou à une prime à l'indécision.

Ce que je crois profondément par contre, sur le second sujet, c'est qu'en matière de minima conventionnels – dont je rappelle qu'il s'agit de minima fixés dans le cas du contrat de travail – ou bien les partenaires sociaux trouvent une solution, ce que j'espère, mais je vois mal comment la loi pourra déterminer elle-même comment on va fixer dans les entreprises les salaires. Parce que, véritablement, ce n'est pas le rôle de l'Etat que d'aller se mêler de la manière dont les salaires vont être fixés dans les entreprises. L'Etat a un rôle : fixer ce que j'ai appelé le salaire réglementaire, c'est-à-dire le SMIC. C'est pour cela que j'espère vraiment que les partenaires sociaux comprendront quel est l'enjeu de ce débat pour qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils se disent : « Comment nous, allons-nous fixer les salaires dans nos entreprises ? ». Alors, on peut recourir au système de la parité ; c'est un système qui a donné satisfaction depuis 50 ans mais cela étant, les conditions économiques et sociales dans lesquelles il s'est appliqué depuis l'origine, ont évolué. Il est évident que l'on ne peut pas imaginer aujourd'hui parler de parité des salaires sans parler d'organisation du temps de travail, sans parler de gain de productivité. Ce que j'appréhende mal et sur ce point,

Monsieur LICARI, je vous le dis de manière très franche et très directe, c'est ce qui va se passer si les partenaires sociaux ne se mettent pas d'accord. Est-ce que véritablement il appartient à l'Etat de fixer les conditions dans lesquelles on va déterminer les salaires au sein des entreprises, alors que cela paraît relever de la liberté contractuelle ?

Ce sera très compliqué !

M. le Président.- Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je ne sous-estime pas la complexité du problème. L'Etat est là aussi pour donner une certaine sécurité juridique aux acteurs de la vie économique et lorsqu'une loi n'est plus adaptée, il faut la changer ou lorsque le texte est tellement interprétable qu'au bout de plusieurs années, on n'arrive pas à dégager une solution, il faut bien une intervention du législateur, me semble-t-il. Parce que les décisions, sauf erreur de ma part, qui ont été rendues par le Tribunal du Travail, ont renvoyé les parties – pour exprimer la difficulté qu'il y a à appliquer cette notion de conditions de travail identiques – ont renvoyé les parties à informer le Tribunal, précisément pour chaque secteur concerné par le litige dont était saisi le Tribunal, sur les conditions spécifiques précises de travail dans la région économique voisine. Donc, on voit bien que même sur le plan factuel, on va arriver à certaines limites et si on doit, pour chaque secteur, arriver à des conflits juridictionnels ou qui se traduisent par des saisines juridictionnelles, je crois que

nous serons très loin de la paix sociale qui est notre objectif à tous.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Deux choses. Un : je suis bien d'accord pour dire avec vous, Monsieur LICARI, que la politique salariale ne doit pas être faite par les Tribunaux, c'est évident. Deux : vous dire aussi qu'à un moment donné, si véritablement le dialogue qui va être engagé ne débouche pas sur une solution, il faudra bien que l'Etat intervienne. Si on constate qu'il y a une défaillance des partenaires sociaux, il faudra bien intervenir, il faudra bien fixer le cap dans la loi pour précisément donner un cadre juridique stable et sûr à toutes les entreprises. Mais je redoute cette situation parce qu'il s'agira de définir, comme je l'ai déjà dit, une règle qui intéresse au premier chef l'employeur et ses salariés, et non l'Etat.

M. le Président.- Merci.

Je crois que nous avons bien compris les positions de chacun.

Je mets à présent ce chapitre 68 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	660.000
369.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	142.600
369.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	173.000
	<u>975.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	114.000
370.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	22.100
	<u>136.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 71 – D.A.S.S. – FOYER SAINTE DEVOTE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	456.000
371.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	21.000
371.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	77.500
371.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>157.500</u>
	<u>712.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, nous vous écoutons.

et je pense qu'en 2006, les études vont être finalisées pour un projet probablement prêt pour le Budget 2007.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir où en est le projet du transfert du Foyer pour adolescents sur l'ancienne école des Sœurs Dominicaines ? Est-il toujours d'actualité ?

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Il est toujours d'actualité

Le Directeur Général.-

CH. 72 – INSPECTION MEDICALE

372.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	248.000
372.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	7.300
372.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>24.400</u>
	<u>279.700</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 73 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	201.000
373.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	12.800
373.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	<u>25.000</u>
	<u>238.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.141.000
375.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	145.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>107.600</u>
	<u>1.393.600</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller TONELLI, sur ce chapitre, je reviendrai aussi longtemps qu'il demeurera des problèmes dans l'attribution des marchés publics et des marchés en sous-traitance qui en résultent pour les entreprises et les commerçants de la Principauté.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que le Gouvernement classe les entreprises et les commerçants dans des catégories qui leur donnent, normalement, un ordre de priorité selon qu'il y a un Monégasque ou pas qui exerce une activité réelle dans cette entreprise. Ces classements sont effectués par une Commission consultative mixte dont les critères de jugement sont plus que contestables. En effet, comment est-il acceptable qu'une entreprise soit classée dans la catégorie prioritaire alors que son responsable n'a aucune compétence dans l'activité concernée et sert visiblement de prête-nom ? C'est au niveau des autorisations d'exercer qu'il y a un problème.

Ensuite, une fois que ces entreprises sont classées, elles sont censées bénéficier de certains avantages ou plutôt d'une logique protection vis-à-vis des intervenants extérieurs à la Principauté. Dans la pratique, le Gouvernement « protecteur » ne joue pas du tout son rôle puisque le Service des Travaux Publics, en charge de l'application du *vade-mecum* qui régleme l'attribution des marchés publics, n'effectue aucun contrôle sur les opérateurs. J'ai notamment en mémoire les chantiers de la zone A de Fontvieille et de l'opération Industria/Minerve dont l'opérateur n'a retenu aucune entreprise de catégorie « A » parmi les sous-traitants des travaux concernés.

Monsieur le Conseiller, quand est-ce que, une bonne fois pour toutes, vous allez sortir des cartons rouges vis-à-vis de ces gens-là ?

M. le Président.- Pour compléter l'intervention de M. SPILLOTIS-SAQUET, je vous rappelle que le rapport de la Commission des Finances a insisté sur le fait que le Conseil National souhaitait être rendu destinataire d'un certain nombre d'informations qui nous semblent indispensables à l'exercice de nos prérogatives institutionnelles budgétaires, c'est-à-dire que quand nous votons des budgets importants pour des chantiers publics, nous voulons savoir de quelle manière la priorité est respectée pour les entreprises de catégorie « A », dirigées par des Monégasques et de catégorie « B », installées en Principauté. Vous nous avez communiqué, Monsieur le Ministre, déjà, une première partie de cette réponse qui concerne, par chantier, le pourcentage d'entreprises prioritaires retenues, mais nous souhaitons avoir également, pour notre information, le pourcentage des chiffres d'affaires correspondants aux marchés sous-traités à des entreprises de catégorie « A » et de catégorie « B ». Pouvez-vous ce soir nous donner ces informations ou vous engagez-vous à nous les donner rapidement ?

M. le Ministre d'Etat.- Je peux m'engager à vous les donner mais je vais demander à M. TONELLI de vous préciser, sur ce point, ma réponse.

M. le Président.- Nous écoutons donc Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- En fait, ce que souhaite avoir le Conseil National, sur les marchés attribués aujourd'hui, c'est la part qui a été

attribuée à des entreprises monégasques ou installées à Monaco depuis très longtemps. Ça nécessite bien évidemment que nous prenions l'attache des maîtres d'ouvrage délégués, ce que nous avons fait, et ceux-ci se sont engagés à nous donner ces informations sous dix jours. En toute rigueur, la première semaine de janvier, je serai en mesure d'adresser au Conseil National les pourcentages en montants des marchés attribués aux entreprises monégasques par rapport, chantier par chantier, à l'ensemble des marchés qui ont été attribués.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Et les précisions complémentaires, c'est que ces données évoluent dans le temps puisque, s'agissant des chantiers en cours, il y a souvent de nouveaux marchés et je pense que c'est une information intéressante que vous avez sollicitée et qu'il serait normal qu'à l'avenir, à l'occasion des Commissions des Grands Travaux, cette statistique, chantier par chantier, vous soit régulièrement communiquée. C'est ce que j'ai demandé.

M. le Président.- Si on est positif, on dira « mieux vaut tard que jamais » et que ce que vous nous dites est très encourageant pour le 1^{er} janvier et pour le futur puisqu'on aura, désormais, à toutes les Commissions des Grands Travaux, le pourcentage sous-traité jusqu'à la fin de ces chantiers. Vous me permettrez toutefois de regretter que lorsque nous a été transmise la première information demandée, elle était globale et ensuite, après une grande instance de notre part, nous avons eu un deuxième type d'information par chantier, mais simplement en pourcentage des entreprises, pas en pourcentage du chiffre d'affaires. Je crois qu'il aurait été utile, à ce moment-là, de poser la question aux maîtres d'ouvrage délégués et nous aurions eu la réponse ce soir et non pas dans dix jours. Mais je trouve que l'engagement que vous prenez, sous dix jours, et pour le futur désormais, va dans le bon sens.

Je donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention ne portera pas sur ce point-là.

En fait, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez annoncé, dans la réponse à mon rapport, la désignation prochaine d'un « Monsieur personnes handicapées ». De quel Service dépendra-t-il ? De quel Département ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il sera rattaché à M. RAVERA, mais il sera par définition interministériel

puisque, bien entendu, c'est un sujet qui intéresse chacun des Départements ; il y a aussi bien des problèmes d'équipement, des problèmes sociaux et d'autres. Il faudra bien qu'il ait un rattachement à un Département ministériel et je pense – ce n'est pas encore arrêté définitivement – que ce sera auprès de M. RAVERA.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI a la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- La suite de mon intervention concerne également le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement et l'Environnement. Ainsi, au sujet des missions que vous avez rappelées de cette personne, il y aura des missions qui seront destinées à mieux coordonner la politique du Gouvernement et à améliorer la situation matérielle, morale et financière des personnes handicapées. Au sujet des mesures à prendre, je voudrais souligner le problème de la gare S.N.C.F.. En effet, si l'accessibilité du bâtiment lui-même a été respectée au niveau des parkings, des ascenseurs, des sanitaires et des quais de la gare, je rappelle toutefois qu'il serait nécessaire d'installer des panneaux de signalisation devant la gare pour indiquer l'unique entrée pour les personnes en fauteuil roulant, hormis le parking, qui se fait sur le côté de la gare ; ce serait bien que ces personnes soient informées. Mais surtout, mon intervention porte plus sur le problème de l'accès aux trains même. En effet, si l'accès aux quais est globalement satisfaisant, ce n'est pas le cas de l'accès aux trains, pour les personnes handicapées. L'Association Monégasque des Handicapés Moteurs a demandé, depuis longtemps et à plusieurs reprises, l'installation d'un élévateur électrique qui permettrait donc de faire monter ces gens dans les trains. Il semblerait que la décision ait été prise très récemment d'acheter cet élévateur – d'après le responsable de la gare – mais qu'il n'était pas prévu qu'une personne soit désignée parmi le personnel de la gare pour pouvoir utiliser cet élévateur et donc permettre aux handicapés d'accéder aux trains. Il faut savoir en effet qu'une personne handicapée qui décide de voyager doit prévenir la S.N.C.F. pour organiser les choses. Nous vivons un vrai paradoxe : nous avons une gare magnifique et les personnes handicapées de Monaco doivent aller à Nice pour pouvoir monter dans un train.

J'espère donc que la nomination de cette personne au sein du Gouvernement permettra à notre gare modèle d'être un modèle de gare pour les personnes handicapées.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur TONELLI, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est effectivement un problème réel qui n'a pas manqué de nous inquiéter aussi. La S.N.C.F. a pris l'engagement, maintenant, d'inscrire la gare de Monaco comme une gare accessible aux personnes handicapées pour le premier semestre 2006. Nous faisons un forcing depuis quelques mois déjà auprès de notre chef de gare de façon à ce que dès le premier semestre de l'année prochaine, le nécessaire soit fait. Au niveau du matériel, effectivement, les commandes sont passées et le matériel doit arriver très prochainement sur le site.

Au plan du personnel, la S.N.C.F. a deux solutions : soit elle fait ce qu'elle fait pour les gares de Nice ou de Cannes qui consiste à sous-traiter le volet personnel à une société pour assurer ce service-là, soit l'autre hypothèse sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoir – de toute façon, une des deux sera choisie d'ici la fin du premier trimestre – est que la S.N.C.F. a recruté au plan national 200 personnes chargées de s'occuper de ces handicapés dans les gares et donc, Monaco a bien évidemment postulé pour pouvoir bénéficier d'un de ces postes-là.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI demande la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous nous garantisiez que quoi qu'il arrive, les personnes en fauteuil roulant pourront prendre le train à Monaco sans avoir à aller jusqu'à Nice ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je vous assure que dans le courant du premier semestre 2006, oui.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci pour eux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour faire suite aux propos de M. SPILLOTIS-SAQUET. Je voudrais rappeler un point de programme, car il est important de répéter le souhait du Conseil National sur ce point particulier qui a été évoqué à plusieurs reprises ce soir. Je lis le programme : « L'UpM propose la création d'une Commission d'application de la priorité nationale composée de membres du Gouvernement, d'élus et de représentants des

entreprises. Chaque Monégasque se sentant lésé pourra la saisir et lui demander d'intervenir en cas de désaccord ». C'était pour rebondir sur l'intervention de notre Collègue et il me paraît utile que les transactions soient claires. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'informations qui circulent : « il paraît que... », « on m'a dit que... », etc... Certes, ce sont des maîtrises d'ouvrage déléguées, mais il me paraît indispensable que l'Etat puisse disposer d'une Commission d'application des priorités.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison de le rappeler et c'est une demande qui n'a pas été entendue pour le moment par le Gouvernement. C'est un fait.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET souhaite reprendre la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je l'ai dit précédemment, les entreprises, même en maîtrise d'ouvrage déléguée, sont tenues de respecter certaines règles ; étant tributaires de marchés publics, elles ont obligation de consulter des entreprises de la place, ces consultations ne sont jamais vérifiées par le Service des Travaux Publics.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je réponds sur ce point-là. Ce sont des maîtrises d'ouvrage déléguées, donc des contrats ont été passés entre l'Etat et ces promoteurs qui consultent à leur tour des entreprises. Ce que je veux dire c'est que l'Etat peut les engager, peut leur demander de faire cette consultation et donc de consulter prioritairement des entreprises monégasques, mais ce n'est pas pour autant que l'Etat a la latitude d'imposer au maître d'ouvrage délégué le choix d'une entreprise.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur TONELLI, ce que vous venez de dire est scandaleux, vous avouez ne pas être en mesure d'imposer les entreprises monégasques aux opérateurs étrangers. C'est au moment où vous avez attribué des centaines de millions d'euros de travaux à ces gens-là qu'il fallait négocier. Je vous demande simplement de respecter la procédure mise en place par vos propres Services.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Dans les marchés publics, elle est constamment

respectée, pour les entreprises de Monaco qui ont des marchés de l'Etat monégasque, c'est le cas. Mais là, on n'est pas dans une configuration traditionnelle : on a confié des opérations complètes à des maîtres d'ouvrage délégués, on n'a pas en face de nous des entreprises.

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler à Monsieur le Conseiller, qui n'était pas à ce poste à l'époque, que nous avons une grave responsabilité et qu'aujourd'hui, nous rappelons au Gouvernement dans quel contexte nous avons souhaité la maîtrise d'ouvrage déléguée, pour gagner du temps, mais que nous étions bien conscients qu'il y avait un risque. Conscients qu'ensuite le choix des entreprises lui échappait, nous avons passé comme contrat moral avec le Gouvernement, qui a été accepté, que le Gouvernement serait vigilant sur le choix des entreprises monégasques et que si certains opérateurs ne respectaient pas ces engagements, n'ayant pas de moyens sur le moment pour les imposer, vous aviez ensuite la possibilité de ne plus les faire travailler.

M. le Président.- M. BADIA avait même été beaucoup plus loin que ce que vous dites. Je me rappelle de déclarations – je parle sous le contrôle de tous mes Collègues et des Membres du Gouvernement qui étaient déjà là à l'époque – de M. BADIA qui avait dit, suite à notre demande, que le respect des priorités pour les entreprises monégasques, serait une des conditions du choix des opérateurs délégués. C'est vrai qu'il n'y a pas eu, à ce moment-là, au moment de la signature des contrats par le Gouvernement avec ces maîtres d'ouvrage délégués, un contrôle de ces priorités. Je rappelle aussi – parce qu'il faut se replacer dans le contexte – que l'objectif à l'époque était de choisir un moyen de livrer, dans des délais très rapides et beaucoup plus rapides que par les procédés classiques, les centaines de logements qui faisaient défaut pour rattraper le retard dont souffraient les Monégasques. Ça répondait à un but qui, lui, semble largement atteint quand on voit l'évolution rapide de ces chantiers, ce qui ne doit en rien enlever du poids aux remarques que vous faites sur le respect des priorités sur les chantiers. Par contre, vous ne m'empêchez pas, à ce stade, de rappeler, comme le disait M. le Ministre d'Etat lui-même, que c'est le Gouvernement qui gouverne et qui est responsable tous les jours de l'application des politiques qui sont définies dans la loi de Budget que nous votons et donc c'est le Gouvernement qui a choisi les maîtres d'ouvrage

délégués, c'est lui qui est chargé de mettre en œuvre ces contrats – d'ailleurs, qu'on ne nous a pas communiqués, dont acte – nous, nous ne pouvons ici que vous redire que nous défendons le principe de la priorité aux entreprises monégasques et nous vous demandons de respecter les engagements qui ont été pris devant nous. C'est maintenant au Gouvernement à suivre cela sur le terrain et à vérifier ce qui se passe tous les jours et concrètement en ce domaine.

Je donne la parole à Monsieur RAYMOND sur ce sujet.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le sens de l'expertise, il faut savoir qu'un contrat en VEFA, c'est un contrat de Vente à l'Etat Futur d'Achèvement, l'engagement entre l'entreprise qui signe la VEFA et le client ne concerne en fait qu'un prix global et forfaitaire assorti de délais et d'un contenu de programme. C'est vrai qu'il s'agit d'une démarche totalement privée. Ce qui n'a pas empêché effectivement l'Etat, au moment venu, de suggérer très vivement auprès des entreprises de consulter de préférence des entreprises monégasques (je ne sais pas si cela a donné lieu à un écrit dans le cahier des charges ou pas). Je crois, qu'en définitive, il y a eu cette volonté forte de la part de l'Etat d'essayer d'imposer cette contrainte aux entreprises, mais ce sont les entreprises qui, après consultation, se sont déterminées par rapport au choix qu'elles ont fait de leurs sous-traitants. Le problème n'est que là. Ce n'est pas évident, dans un contrat sous seing privé, de devoir par la suite intervenir dans la gestion interne de l'entreprise, dès lors que l'on a consenti avec cette entreprise la réalisation d'un immeuble pour un prix global, un délai et un contenu de prestations. C'est bien de cela qu'il s'agit, Monsieur le Conseiller ?

M. le Président.- Je vous rappelle que nous nous ferons vraiment une opinion objective quand nous aurons les chiffres complets – nous n'avons eu pour l'instant, que des chiffres partiels en pourcentage de sous-traitance. On pourra se faire une opinion objective pour voir ce qui est sous-traité en catégories A ou B et ce qui est sous-traité à l'extérieur de la Principauté.

Je donne la parole à Monsieur LICARI, sur ce sujet.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement. Deux mots d'explication de vote. En raison du refus du Gouvernement de communiquer les contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée – refus qui est maintenu, si j'ai bien compris – je voterai contre ce chapitre.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a pas de refus, puisque nous avons demandé à tous les maîtres d'ouvrage délégués cette information, qui change d'ailleurs tous les jours. Ils nous ont promis de nous la donner dans les dix jours. Je vous promets de vous la répercuter. Ça a été dit par tous autour de la table, c'est un choix et je ne reproche pas le choix qui a été fait, il a été fait, à l'époque, pour aller vite et c'est bien ainsi. Je comprends tout à fait qu'on ait pris cette décision, mais il faut savoir aussi qu'on est moins maître des entreprises qu'en maîtrise d'ouvrage directe. C'est clair. Mais c'est un choix qui a été fait et que je comprends parfaitement, compte tenu de la priorité en termes de délai de réalisation.

Je pense qu'on travaille avec des gens avec qui on a l'habitude de travailler et que l'Administration a quand même la possibilité de leur demander un certain nombre de justifications, c'est ce que nous avons fait. Ces chiffres, je ne les ai pas dans mon Administration, donc je suis obligé de les recueillir, mais je m'engage à ce que ces chiffres, vous les ayez dans les dix jours et je m'engage encore plus car, comme je vous le disais, c'est une réalité mouvante, car ce sont des chantiers qui sont en pleine réalisation et des marchés sont passés toutes les semaines. Je m'engage à vous donner cette information à travers la Commission des Grands Travaux qui désormais se réunira chaque trimestre et, prioritairement, examinera en début d'ordre du jour l'état d'avancement de tous ces chantiers-là. Ce n'est donc pas un non, mais au contraire, un oui.

M. Jean-Pierre LICARI.- J'aimerais comprendre, Monsieur le Président.

Vous venez de dire...

M. le Président.- Vous ne parlez pas de la même chose.

M. Jean-Pierre LICARI.- Vous n'avez pas changé d'avis sur les contrats ?

M. le Ministre d'Etat.- Ah, sur les contrats, non. Je croyais que vous me demandiez les chiffres.

M. Jean-Pierre LICARI.- Non, la communication des contrats. Parce que la maîtrise d'ouvrage déléguée, c'est un cadre, après, il faut voir ce qu'on met dedans, c'est pour cela que nous souhaitons que vous nous les communiquiez.

M. le Ministre d'Etat.- Non, les contrats, je n'ai pas changé d'avis.

M. Jean-Pierre LICARI.- Très bien. Nous nous sommes bien compris.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je confirme les déclarations de M. Claude BOISSON et les engagements qu'avait pris le Gouvernement. Je sais que ce n'est pas facile sur des contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée. En fait, c'est l'équivalent d'un contrat privé et on peut tout à fait mettre un cahier des charges dedans précis. C'était d'ailleurs la principale motivation de notre demande d'obtention de ces contrats : pour voir le cahier des charges, tout simplement. Je comprends qu'il n'y ait pas de volonté de la part du Gouvernement de nous le transmettre, pas pour des motifs fallacieux de pseudo-gestion partagée ou que sais-je, mais tout simplement parce que dedans, le Gouvernement n'a pas fait son boulot et que le cahier des charges n'a pas été inclus et que maintenant, il est bien coincé. Le passé, c'est le passé, mais j'espère au moins que si on s'aperçoit, grâce à la proposition de M. le Ministre, dans le suivi des chantiers, que certaines entreprises ne jouent pas le jeu, les promoteurs en charge de ces entreprises seront, à l'avenir, systématiquement écartés. J'attends une réponse sur ce point du Gouvernement.

Deuxièmement, je reviens sur un point de notre programme qui est la Commission de contrôle des marchés publics. Nous avons essuyé un refus, il y a quelque temps, ce n'est pas pour cela que nous avons baissé les bras, je pense que depuis, la situation a évolué, que les mentalités ont évolué et que peut-être le Gouvernement a évolué lui aussi. Je voudrais le sentiment du Gouvernement là-dessus.

M. le Ministre d'Etat.- A la première question, je répondrai oui, à la deuxième, non.

La première : oui, je veux dire par là que, bien entendu, à partir du moment où vous aurez vous-même l'information sur les niveaux de sous-traitance, on verra, vous et moi, si les entreprises respectent ou ne respectent pas les règles en matière de sous-traitance. On en tiendra compte pour l'avenir, oui.

M. le Président.- La Commission d'application de la priorité nationale, c'est un autre sujet dont il faudra qu'on parle avec M. le Ministre et le nouveau Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Vous m'en reparlez parce que c'est la première fois que vous m'en parlez, vous me

donneriez un peu plus d'explications pour qu'on y revienne au-delà des séances publiques, sinon on risque d'avoir des malentendus sans le savoir et sans le vouloir.

M. le Président.- Croyez bien que ça ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Nous vous en reparlerons rapidement.

Pour finir sur ce sujet, je crois que les choses sont claires. Nous vous avons demandé de pouvoir bénéficier de toutes les informations qui sont utiles dans le cadre de nos prérogatives institutionnelles pour voter le Budget. Nous considérons que si nous avons sur ces chantiers de maîtrise d'ouvrage déléguée, les chiffres globaux pour l'ensemble de tous ces chantiers, les chiffres détaillés par chantier qui concernent à la fois le nombre d'entreprises prioritaires retenues et en même temps le pourcentage du chiffre d'affaires qui leur est sous-traité, alors, nous aurons les moyens de savoir si la priorité est respectée et l'information demandée aura été transmise. Je regrette, bien sûr, que lorsqu'on l'a demandé, il y a quelques mois, le Gouvernement n'ait pas répondu plus tôt à ce droit à l'information du Conseil National. Parce que nous n'aurions pas eu les crispations que nous avons eues et nous n'aurions pas perdu autant de temps et ce soir, nous aurions eu les chiffres que nous avions demandés. Je le regrette et je sais que M. le Ministre d'Etat est sensible au sujet et qu'il fera tout ce qu'il doit faire pour que, dans le cadre de nos prérogatives institutionnelles, nous travaillions à l'avenir, à dossiers ouverts, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, et que les informations nous soient communiquées non pas après des mois de bataille, de complications, de courriers et d'échanges interminables, mais dès que vous pourrez nous les communiquer, dans les meilleurs délais.

Sur le plan des contrats administratifs, je vous invite à relire la déclaration du Ministre d'Etat, il a été clair : la mise en œuvre quotidienne des politiques et le suivi de l'Administration relèvent de l'exécutif : donc, le Gouvernement n'entend pas communiquer au Conseil National des documents administratifs. Nous en avons pris acte.

Je donne la parole à Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lorsque ces chantiers seront terminés, je crois que le Gouvernement devra entreprendre une réflexion. En effet, le Conseil National avait demandé au Gouvernement d'utiliser cette procédure, parce qu'il avait constaté depuis très longtemps que les chantiers prenaient des retards considérables. Indépendamment du choix qui a été fait et

des problèmes que cela pose, je pense que le Gouvernement devra entreprendre une réflexion approfondie sur cette procédure afin de tirer des enseignements lorsque vous entreprendrez vous-même les constructions. Il faudra réfléchir aux délais et trouver des procédures pour les raccourcir au maximum. Dans le passé, cela n'a pas toujours été fait.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais juste apporter une précision : il ne faut pas confondre consultation et désignation pour les marchés.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord avec M. le Conseiller sur la réflexion qu'on doit engager pour améliorer la rapidité de l'Administration. Il n'empêche que je continue à penser qu'ici comme ailleurs, le système de maîtrise d'ouvrage déléguée permet d'aller plus vite, seulement il faut le réserver à des choses urgentes ; c'était le cas des chantiers des logements. Bon, dont acte. Mais il ne faut pas, surtout, généraliser ce dispositif. Pour des chantiers normaux, je continue personnellement à penser qu'on est entouré de davantage de garanties dans le cadre de la procédure étatique, mais je souhaite que cette procédure soit améliorée au maximum pour aller plus vite.

M. le Président.- Sur ce sujet, je crois que nous serons tous d'accord.

Je passe à présent la parole à Monsieur GARDETTO qui aborde de nouveau la question des handicapés.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, tout à l'heure, M. CUCCHI a abordé le problème de l'accès des handicapés aux trains, à la gare de Monaco. C'est un sujet qui est important et qui déborde le cadre de la gare S.N.C.F. puisque l'accessibilité est un problème général en Principauté. Ce que je souhaiterais, c'est que le Gouvernement nous propose des normes législatives et réglementaires qui édictent des standards minimum pour tous les établissements publics, pour toutes les administrations, pour tous les immeubles, de façon à ce qu'on définisse, une fois pour toutes, des standards d'accessibilité qui soient mis en œuvre partout. Ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Ce problème de l'accessibilité n'est qu'un des aspects des problèmes des handicapés en général, puisqu'il n'existe pas en Principauté, non plus, de prise en compte de leur situation particulière. Dans bon nombre de pays européens existent des quotas d'embauche dans les entreprises, ce n'est pas le cas en Principauté. Ce serait peut-être bien de réfléchir à cette situation puisque les handicapés souffrent également d'un problème en ce qui concerne l'emploi ; il leur est très difficile de trouver un emploi et je crois que c'est une réflexion qui doit avoir une issue normative.

Je remarque, enfin, aussi, que dans bon nombre de pays européens, ont été créées des entités administratives qui ont pour but de recevoir les plaintes ou les commentaires justement des personnes qui souffrent de situations discriminatoires comme celles que je viens d'évoquer. En France, dernièrement, a été créée la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations. Peut-être conviendrait-il en Principauté de créer une entité qui puisse effectivement servir d'interlocuteur aux personnes souffrant de discrimination, comme cela peut être le cas des personnes handicapées que j'évoquais tout à l'heure, mais aussi plus largement de toutes les personnes souffrant de discrimination ?

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Ministre souhaite s'exprimer.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement. Vous êtes en train de définir la tâche de mon futur délégué aux handicapés, ce sera son travail, il devra recenser tous les problèmes, aussi bien des problèmes d'accessibilité, que des problèmes de travail, etc... tous les problèmes que peut rencontrer un handicapé. Il fera des propositions pour que des travaux soient effectués à certains endroits et d'autres pourront être de nature législative, comme vous me l'avez indiqué tout à l'heure. Donc, nous sommes tout à fait d'accord. Donnez-lui le temps de travailler et des raisons de travailler, c'est bien de le dire parce que ce seront toutes les pistes qu'il devra approfondir pour faire des propositions assez rapidement, puisque ce sera quelqu'un à temps plein qui ne fera que ça, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec les différents Départements ministériels puisqu'il y a des problèmes de nature très diverse, comme vous l'avez souligné.

M. le Président.- Je voulais donner une information à l'Assemblée, puisqu'on en est aux informations demandées par le Conseil National. Nous avons beaucoup parlé des priorités pour les entreprises sur les chantiers. M. DESLANDES vient de me remettre – comme

le Conseil National l'a demandé depuis des semaines, voire des mois, avec détermination et fermeté, comme le Ministre d'Etat s'y était engagé – des informations qui font suite à l'entretien qu'a eu la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National avec M. le Conseiller pour l'Intérieur et Mme la Commissaire Générale pour l'Education, en fin de semaine dernière. Il s'agit d'informations que nous attendions pour vérifier le respect des priorités d'emploi pour les Monégasques, à la fois pour le personnel enseignant, c'est une première fiche, et pour les surveillants, c'est une deuxième fiche. Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir respecté cet engagement. Je redis ce que je disais tout à l'heure, travaillons désormais dans cet état d'esprit sans que nous ayons à nous battre des mois pour obtenir des informations nécessaires au Conseil National.

Madame la Secrétaire Générale, je vous demande de faire diffuser dans les meilleurs délais ces informations à tous les Conseillers Nationaux.

Monsieur TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je voudrais répondre sur le plan de l'accessibilité et dire que de nombreuses choses sont réalisées par les services techniques depuis de nombreuses années, je vais donner quelques idées : 96 entrées charretières ont été réalisées, c'est-à-dire les trottoirs abaissés pour permettre aux handicapés de passer ; 32 ascenseurs publics sont accessibles aux handicapés ; 8 tapis roulants ; 3 monte-handicapés ; sur la voie publique, 44 places ont été aménagées pour les voitures d'handicapés ; dans les parkings publics, 27 sur les 30 existants sont d'ores et déjà accessibles aux handicapés et on constate un total de 122 places au sein de ces parkings destinées à ces handicapés. Enfin, pour ce qui concerne l'accès aux bâtiments publics, un plan quinquennal a été initié en 2002, donc il sera terminé en 2007 et j'aurais plaisir à faire connaître dès les prochaines semaines, l'ensemble des réalisations déjà menées à bien ce jour par les Services techniques, notamment le Services des Bâtiments Domaniaux en matière d'accessibilité des bâtiments publics.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier M. le Ministre d'Etat et M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur pour ces informations qui nous seront très utiles dans les mois à venir afin d'étudier la situation et les priorités d'emploi pour les Monégasques.

D'autre part, il est impératif d'améliorer, dans les meilleurs délais, l'accès des handicapés dans les établissements scolaires de la Principauté. C'est un sujet sensible qui me tient à cœur et je fais, à chaque fois que la possibilité m'est donnée, une intervention. Nous avons, non seulement au Collège Charles III, mais au Lycée Technique et dans d'autres bâtiments, de nombreux étages impossibles d'accès sauf par ascenseur. S'il devait advenir un problème, quel que soit sa dangerosité, il faudrait prendre l'enfant ou le jeune dans les bras et descendre par les escaliers jusqu'à la sortie. Dans de telles situations, les ascenseurs sont bloqués, il est donc absolument impossible de les évacuer. Que compte faire le Gouvernement ? Il faut agir vite.

Monsieur le Président, si vous le permettez encore, nous avons un nombre non négligeable de jeunes accidentés de la route. Une réflexion sérieuse et approfondie doit être menée afin de les prendre en charge au niveau de leur suivi scolaire. En effet, certains sont, pendant de longs mois, dans des établissements hospitaliers sans pouvoir suivre leur programme scolaire. Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, vous devez vous préoccuper de ce problème. Il est impératif qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.
Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Madame BOCCONE-PAGÈS, nous notons cette piste à ajouter à la liste donnée déjà par M. GARDETTO. Vous voyez que le délégué pour les handicapés aura du travail.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Et n'oubliez pas, Monsieur le Ministre, dans la liste, un sujet qui tient à cœur au Dr ROBILLOU qui est discret ce soir sur ce sujet, je me permets de l'évoquer : il est sur le journal du 18 août, il est allé voir sur place, Handiplage, l'action qu'ils font, extraordinaire, sur la Plage du Larvotto ; en séance privée, il était intervenu pour demander un aménagement qui avait été fait de manière vraiment succincte, j'appuie cette demande

parce que j'y suis allé également quelques semaines après et vous avez raison, Monsieur le Conseiller, il y a quelque chose à faire. Monsieur le Conseiller, pouvez-vous nous confirmer que, d'ici l'été prochain qui arrive vite, un aménagement complet et concret sera fait ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je ne peux que vous confirmer ce que j'avais annoncé lors des séances du Budget Rectificatif où j'ai dit qu'effectivement, avant la saison estivale, le nécessaire sera fait.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, je voudrais faire une intervention sur le Club des Jeunes.

Monsieur le Conseiller, j'entends des rumeurs sur la patinoire du Club des Jeunes. Pouvez-vous me faire un bilan de la situation ?

D'autre part, je vois que des engins sont arrivés sur le chantier. Pouvez-vous m'indiquer, au niveau de la bretelle, ce qui va être entrepris ? Des panneaux de début de chantier ont été affichés, il y a de cela plusieurs semaines maintenant.

M. le Président.- Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un dossier important et que j'ai regardé personnellement, bien sûr, avec M. TONELLI. Les travaux qui s'engagent, suivant le calendrier que je vous avais indiqué, sont les travaux préalables au Club lui-même. Ce sont des travaux pour le déversoir d'orages, comme je vous l'avais indiqué, qui doivent se dérouler entre maintenant et la fin d'avril. C'est le point de départ. C'est pour vous dire qu'il y a encore un certain nombre de mois avant que la construction du Club lui-même ne s'engage puisqu'elle ne pourra se faire que dans la deuxième phase. Pour cette construction, ce qui est exact, c'est qu'il y a encore des discussions de mises au point ultimes sur le programme et, comme je vous l'ai dit, s'il y avait une modification du programme – n'écoutez pas les rumeurs – j'en aviserais immédiatement le Conseil National à travers son Président pour qu'on en discute.

M. le Président.- C'est ce que nous voulions entendre, Monsieur le Ministre. Vous l'avez justement rappelé, dans le cahier des charges qui était annexé au vote de la

désaffectation de ce terrain, il y a toujours eu un bowling, une discothèque à prix abordable pour les jeunes, une patinoire couverte et un certain nombre d'autres installations, mais en tout cas, ces trois-là sont très importantes pour la jeunesse. Nous souhaitons en effet voir créée une patinoire couverte, car celle mise en place par la Mairie sur le Stade Nautique Rainier III est formidable, mais elle est limitée à quelques mois par an.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, j'en ferai une qui me semble suffisamment importante pour les résidents de la Principauté pour la renouveler en public et pour demander au Gouvernement que les engagements qu'il a pris en séance privée soient confirmés en séance publique, d'autant plus qu'il réfléchissait, encore il y a quelques semaines, sur ces sujets. Je veux parler des nuisances sonores liées aux chantiers publics en Principauté. Comme vous le disiez, Monsieur le Ministre, le suivi quotidien des chantiers relève des Services de l'Etat et donc du Gouvernement qui dirige les administrations concernées et pas du Conseil National. Il y a deux objectifs que nous comprenons parfaitement. Le premier – au niveau d'une Assemblée politique – est de livrer rapidement les biens d'équipement qui vont permettre le développement futur de la Principauté – je pense aux routes, aux infrastructures des délaissés S.N.C.F., aux travaux du Port, etc – et aussi de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, je pense notamment aux logements domaniaux ou aux structures d'accueil pour les personnes âgées. C'est un objectif que le Conseil National poursuit avec vous. Mais il y a un autre objectif auquel il faut penser dans l'exécution des chantiers, c'est le respect, le plus possible, de la qualité de vie en particulier du voisinage de ces chantiers et au-delà de l'ensemble de la population. Cela peut sembler parfois contradictoire, ça veut donc dire qu'il y a des décisions à prendre et, comme en toutes choses, cette Assemblée, qui est composée de femmes et d'hommes raisonnables, souhaite que les décisions qui sont prises soient des décisions équilibrées entre ces objectifs, notamment pour respecter le repos nocturne des riverains, le repos dominical des riverains – ça, c'est au niveau de l'encadrement des horaires, Monsieur le Conseiller pour l'Urbanisme – mais aussi au niveau de certaines mesures d'accompagnement qu'il appartient aux services compétents d'édicter, et que des gens compétents, des professionnels, peuvent mettre en œuvre. On a parlé notamment, en séance privée, de vitrages isolants pour les riverains les plus exposés qui pourraient être posés par les services concernés de l'Etat, d'un lavage beaucoup plus régulier des voies qui sont extrêmement poussiéreuses autour des chantiers, mais ce n'est pas à nous d'aller plus loin dans le détail. Par

contre, vous vous êtes engagés, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour l'Urbanisme, à regarder de près ces questions pour trouver des solutions équilibrées, qui respectent plus que cela n'a été fait ces derniers mois la qualité de vie de la population. Je le dis sans démagogie, je le dis aussi aux résidents de la Principauté : évidemment, les chantiers sont indispensables pour l'avenir de ce pays. Il ne faut pas penser qu'il y aura beaucoup moins de chantiers ou qu'il n'y en aura plus. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas prendre toutes les mesures nécessaires d'accompagnement, même si elles ont un coût financier, pour rendre la réalisation concrète de ces chantiers la moins nuisible possible pour les résidents de la Principauté.

Monsieur TONELLI, merci de nous confirmer et peut-être de nous annoncer quelques décisions, que vous pouvez prendre notamment pour mieux respecter les voisins des chantiers concernés.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est un problème important qui, effectivement, est quotidien pour le Département de l'Équipement. De manière générale, c'est ce que disait le Ministre d'Etat dans son rapport en début d'examen du Budget : on a fait procéder à une cartographie du bruit en ville. 2006 doit être l'année où on va proposer un plan d'action à la suite des étapes déjà franchies dans le cadre de cette cartographie sonore de la ville, de manière à améliorer les conditions de déroulement des chantiers et donc les questions du bruit qui se trouve généré par ces nombreux chantiers en Principauté de Monaco. Donc, oui, c'est un sujet auquel nous sommes très attachés et sur lequel nous souhaitons, en 2006, pouvoir progresser avec des principes et des actions générales qui s'appliqueront dorénavant sur les chantiers.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, progressez vite parce que c'est tous les jours que les nuisances existent pour les voisins. On ne peut pas se permettre de perdre des mois de réflexion pour poser des doubles vitrages isolants, ça me semble devoir et pouvoir se faire dans les semaines qui suivent.

Nous allons passer, s'il n'y a pas d'autre intervention, au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT votent contre).

Le Directeur Général.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.205.000
376.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	53.000
376.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.700
376.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	<u>310.000</u>
	<u>2.569.700</u>

M. le Président.- Nous avons largement débattu de ce sujet au chapitre précédent, je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 77 – DEUC – URBANISME

377.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.036.000
377.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	39.800
377.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>15.700</u>
	<u>1.091.500</u>

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission du Logement.

Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez peut-être, j'ai l'honneur de représenter le Parlement au Comité Consultatif pour la Construction et, à ce titre, j'ai une demande à formuler au Gouvernement. Je souhaiterais vivement que les architectes, qui sont les auteurs des projets déposés dans le cadre de ce Comité aux fins d'obtenir un permis de construire, puissent venir systématiquement afin de présenter et défendre leurs œuvres. Cette procédure est tout à fait normale et consensuelle. Elle honore une profession qui est un des interlocuteurs économiques privilégiés de l'Etat. Il me paraîtrait tout à fait cohérent que l'on invite les architectes à défendre leurs projets, d'autant que ce Comité est peu représentatif de professionnels de l'urbanisme et de la conception architecturale. Seulement deux architectes aujourd'hui disposent d'une voix délibérative sur les sept personnes qui composent ce Comité et, à condition que parmi ces deux seuls membres élus, l'un des deux soit architecte, ce qui n'a pas toujours été le cas et qui pourrait d'ailleurs ne plus l'être dans l'avenir. C'est une demande que je formulerai dès que j'en aurai l'occasion à nouveau, si celle-ci n'était pas satisfaite.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Ce n'est pas un problème nouveau, Monsieur le Conseiller, cette affaire-là. Ce que je vais répondre, c'est que le Comité Consultatif a vocation à apprécier les projets dans un cadre réglementaire et donc la conformité de ces projets avec le cadre réglementaire. Il n'est pas là pour faire de l'architecture. Je ne vois pas en quoi on réexaminera cette question-là, on a déjà eu des échanges à ce sujet avec l'Ordre des Architectes, c'est un problème qui a été posé effectivement, il y a longtemps, et qui pose difficulté.

M. Daniel RAYMOND.- Je ne suis absolument pas d'accord quand vous dites qu'on ne parle pas d'architecture au Comité. Je n'ose pas dire qu'on ne parle que de ça, mais si l'aspect réglementaire est certes discuté, l'aspect architectural l'est aussi. C'est un peu gênant parce que, souvent, ceux qui parlent d'architecture et qui s'expriment ne sont pas forcément des professionnels et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, j'ai fait cette intervention. Partant de ce principe, j'estime que compte tenu du temps que passe un architecte dans l'élaboration de son projet, c'est quelquefois 500, 600, 1.000 heures de travail, j'estime qu'il serait normal que ce soit les architectes, auteurs des projets concernés, qui présentent leur projet afin de pouvoir expliquer le fondement du parti qu'ils défendent et proposent.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai jamais assisté à cette Commission. Je vais regarder comment ça se passe et je vous promets d'étudier, avec M. TONELLI, la question que vous venez de poser.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Oui, un peu dans le même ordre d'idée. Je pense au jour où viendra sur notre bureau le Code de l'environnement, donc à ce moment-là, vous verrez qu'est prévue une Commission de classement des monuments historiques et dans lequel seront représentées la plupart des entités, des Institutions, le Conseil National évidemment, mais j'espère que dans ce cas-là, nous aurons une représentation par des architectes confirmés en ce qui concerne les monuments historiques.

M. le Président.- Ça semble assez évident, vous avez tout à fait raison.

M. le Ministre d'Etat.- Dans ma vie, j'ai rencontré vraiment énormément de difficultés avec les architectes

de Bâtiments de France, j'espère qu'on ne va pas créer des architectes des Bâtiments de Monaco.

M. le Président.- C'est une boutade de M. PROUST, car on a bien compris que ce n'est pas du tout cela que vous demandez, Monsieur BLANCHY. Monsieur RAYMOND, c'est une boutade !

M. Daniel RAYMOND.- Je comprends bien la boutade, mais vous savez, je pense qu'une décision architecturale, ce n'est pas le produit de la réflexion d'un seul homme, c'est par principe un travail collégial. Lorsque les projets sont importants, quand on parle d'architecture, il vaut mieux que ce soient les architectes et les urbanistes qui s'expriment plutôt que des personnes qui n'ont pas particulièrement de compétence et de sensibilité sur ces sujets.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 78 – AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.344.000
378.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	40.600
378.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	77.000
378.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	4.405.800
378.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>64.000</u>
	<u>5.931.400</u>

M. le Président.- Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Plusieurs fois dans cet hémicycle, nous avons soulevé les nuisances de ce qui semble être un manque de coordination entre les différents services concessionnaires dans l'aménagement des réseaux sous chaussées et en particulier les incidences très pénalisantes que ces travaux produisent auprès des riverains ainsi que sur la circulation. Une coordination existe-t-elle vraiment, Monsieur le Conseiller, entre les

différentes entreprises ? Les chaussées à peine refermées sont souvent rouvertes à quelques jours d'intervalle par d'autres intervenants. Monsieur le Conseiller peut-il nous éclairer sur cette situation ? Concernant par ailleurs la bretelle de la Poterie qui fait actuellement l'objet de travaux de démolition, pourrait-on nous indiquer le planning qui est affecté à ces travaux et qui est certainement en adéquation avec des modifications importantes des flux de circulation ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- La première partie de la question concerne la coordination des travaux. Oui, il y a une coordination des travaux qui est réalisée au niveau gouvernemental avec l'ensemble des Services, qui se réunit deux fois par an – elle s'est réunie récemment – et dont les conclusions sont approuvées en Conseil de Gouvernement. Il existe un plan semestriel de travaux sur la voie publique. Je ne peux pas vous suivre quand vous dites que vous voyez une rue sur laquelle des travaux sont faits et qui est réouverte peu de temps après. Ce qu'on peut voir, c'est qu'il existe – et je suis ancien Directeur de l'Urbanisme – des opérations sur lesquelles il y a un revêtement provisoire qui est mis de manière à laisser le terrain se stabiliser, se tasser et ensuite une nouvelle intervention est réalisée pour replacer un revêtement définitif. Donc, effectivement, on peut avoir le sentiment que sur certaines opérations, le trou est fait, on y travaille, on le remet en état et on revient ensuite pour faire le revêtement.

Pour ce qui concerne le second volet de votre intervention, non, je n'ai pas là l'échéancier précis de démolition de la bretelle de la Poterie.

Pour ce qui concerne les flux de circulation, ils avaient été examinés lors de la conception de ce projet. Il avait été apprécié qu'en l'état actuel, les voiries existantes permettraient de faire face à la suppression de cette voie, qui permet d'aller donc depuis le quartier de la Condamine vers l'Est de la Principauté, uniquement aujourd'hui.

M. Daniel RAYMOND.- Excusez-moi, je ne me rappelais pas du tout de cela, je croyais qu'au contraire, vous deviez engager au préalable certaines interventions sur le réseau routier monégasque pour justement procéder à la démolition de cette bretelle. Je me permets quand même de vous signaler que j'y passe presque tous les jours et qu'on y découvre des travaux qui s'exécutent

actuellement dans des conditions absolument catastrophiques. Ce sont des travaux « acrobatiques » sur une voie rapide saturée qui est déjà très handicapée par la desserte de l'IM2S qui, comme on le sait, a réduit sensiblement sa palissade sur l'Avenue d'Ostende. Par contre aujourd'hui, tout se passe en livraison par l'arrière du bâtiment. Je vous invite, avant qu'il n'y ait un accident sur cette voie, à prendre des dispositions pour faire en sorte de pouvoir assurer une fluidité du trafic mieux sécurisé.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Nous y veillerons.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON souhaite s'exprimer.

M. Claude BOISSON.- Une remarque, avec le sourire. Nous avons un crédit non négligeable pour la réfection des trottoirs du Boulevard des Moulins, c'est le cas depuis de nombreuses années. Espérons, cette fois-ci, compte tenu de la qualité du matériau, non glissant, de la couleur qui s'intègre bien à l'architecture, que ce soit l'un des derniers, sauf besoin. J'espère que ce sera un choix définitif, en tout cas, on a très bien compris que cette année, c'était nécessaire. On vote un budget, on voit une partie de faite, et on voit la projection pour l'année prochaine. On vote d'autant plus volontiers ce Budget.

M. le Président.- Voilà, c'est dit.

Nous passons au vote, si vous le voulez bien. Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.496.000
379.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	48.000
379.040 – ACHAT & ENTRETIEN.....	277.000
379.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION	109.200
379.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>361.800</u>
	<u>4.292.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES.....	<u>7.233.500</u>
--------------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.389.000
385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	102.200
385.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	296.400
385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	99.600
385.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>2.000</u>
	<u>1.889.200</u>

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur Jean-Michel CUCCHI a la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour constater avec satisfaction que Monsieur le Ministre a décidé de revenir sur la décision malvenue du quadruplement des titres de circulation pour les motocyclettes de société de moins de 8 cv et donc, cette mesure est supprimée. Je tiens à remercier Monsieur le Ministre d'avoir su arbitrer positivement ce dossier.

M. le Président.- Tout à fait. C'est ce qu'a demandé et obtenu le Conseil National.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS.....	<u>13.598.500</u>
---	-------------------

M. le Président.- Nous écoutons Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit en séance privée. Je ne reviendrai pas sur les problèmes que j'avais

soulevés. Je voudrais vous faire part de ce que j'entends dans les conversations, à savoir que le Gouvernement a relevé la tarification des parkings à Monaco et beaucoup de nos compatriotes se plaignent qu'ils sont trop chers. Je suis conscient que ce poste, au niveau du Budget, est devenu très important. Si vous mettez une voiture dans

un parking, il faut bien payer le service, mais la réflexion doit être plus large. Beaucoup de nos compatriotes ne comprennent pas la philosophie du paiement de la place de parking entre ceux qui ont une place de parking à l'année et ceux qui viennent travailler toute la journée et repartent.

Je demande alors au Gouvernement de me dire quelle est l'augmentation que vous avez pratiquée. Quelle est votre philosophie là-dessus ? Cette augmentation vous paraît-elle raisonnable ? Par rapport à quoi ? Pourquoi, malgré tout, les gens se plaignent-ils et en particulier, est-ce que votre gestion des parkings ne demanderait pas à être revue ? Parce que, sans doute, elle est trop onéreuse.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je voudrais répondre que l'augmentation de 2006 par rapport à 2005 n'a rien de significatif. Elle reste dans les limites de l'inflation ; elle doit être à un peu moins de 2 % globalement sur les augmentations. Donc je réponds clairement, non, notre augmentation n'a rien d'important.

Le Directeur Général.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL	730.000
387.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12.300
387.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	858.300
387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	303.400
	<u>1.904.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.362.000
388.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18.600
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	34.300
	<u>1.414.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Au niveau de la politique générale de la tarification des parkings, il y a effectivement des orientations qui ont été prises et qu'on pourra une nouvelle fois présenter devant le Conseil National sans difficulté.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, un dernier mot.

M. Claude CELLARIO.- Oui, au niveau de la gestion même. Considérez-vous que la gestion des parkings demande une réflexion d'ensemble ou êtes-vous satisfaits ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Pour ce qui concerne le Département, nous sommes très satisfaits de la gestion des parkings qui est assurée actuellement par le Service des Parkings Publics.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	493.000
389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	3.100
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	210.400
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>129.900</u>
	<u>836.400</u>

M. le Président.- Nous écoutons Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai été assez étonnée de lire dans le rapport de la Commission des Finances que le respect du programme de construction domaniale était à l'origine de certains désagréments mais que, je cite : « Le Gouvernement est seul responsable conjointement avec les promoteurs du bâtiment auxquels il a confié la réalisation des travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée des conditions dans lesquelles les chantiers sont menés à bien, et qu'il lui appartient de veiller à ce que les travaux ne perturbent pas de façon trop importante la tranquillité des riverains ». (Fin de citation).

Sans remettre en cause la politique de logement menée, on ne peut pas non plus laisser dire tout et n'importe quoi ! C'est un peu comme si j'embauchais un maçon pour casser le mur de mon salon et que je lui reprochais de faire de la poussière... La majorité ne pouvait pas ignorer les inconvénients majeurs en terme d'environnement et de qualité de vie que la politique du logement allait générer. Assumez-la, allez jusqu'au bout. Si vous ne l'aviez pas prévu, c'est que vous n'êtes pas très prévoyants, ce dont je doute, dans la mesure où vous êtes toujours très brefs à demander des études d'impact pour des tas de choses. Vous auriez pu les demander là. Encore une fois : assumez !

M. le Président.- Je vais donner la parole à notre Rapporteur puisque vous avez cité des extraits de son rapport.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Dois-je comprendre que ce qui a motivé la pénurie actuelle qu'on a dû combattre par une politique ambitieuse du logement était la peur de déranger les voisins ? Je ne sais pas ! Je ne comprends pas votre intervention, Madame PASQUIER-CIULLA. Nous, nous ne faisons pas de la cogestion. Nous prenons des décisions politiques, le Gouvernement derrière applique la politique au jour le jour. Ce n'est pas nous qui sommes responsables des mesures à prendre pour essayer d'éviter les nuisances. Nous n'avons jamais dit que nous n'étions pas conscients que la politique de logement domaniale entraînait des nuisances supplémentaires. Bien sûr qu'elle entraîne des nuisances et pourquoi elle entraîne des nuisances ? Parce qu'il faut construire vite pour rattraper une pénurie. Donc ce n'est pas nous qui sommes responsables.

M. le Président.- Monsieur BORDERO a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

D'autant plus que notamment, les délaissés S.N.C.F., qui sont le principal chantier, nous n'avions pas prévu, ni le Conseil National, ni le Gouvernement de les laisser en l'état. Donc, il allait y avoir des chantiers – logements domaniaux ou autre chose – qui allaient forcément provoquer des nuisances. Après, ce sont des choix à l'intérêt des types de chantiers. Si on peut prendre un autre exemple, il va y avoir, à partir de l'année prochaine, des nuisances au 5/7 avenue du Port. A l'époque, les nuisances étaient faites pour faire des bureaux, maintenant, elles sont faites pour faire des maisons de retraite. C'est toute la différence.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Claude BOISSON.- Je crois qu'il y a un malentendu.

Nous savions très bien que tous ces chantiers allaient démarrer en même temps et que ça allait causer des nuisances et nous sommes bien conscients qu'il faut respecter un certain nombre de délais. Ce n'est pas pour autant que le Gouvernement doit, pour respecter les délais, laisser certaines dispositions telles que travailler la nuit ou travailler le dimanche. Le vrai problème est là. Vous avez raison, les gens sont gênés en ce moment parce que ça devient insupportable et là encore, nous nous retrouvons responsables. Nous avons un problème, Monsieur le Président, parce que, pour avoir voulu une politique ambitieuse de logement, on va peut être un jour nous faire porter la responsabilité que nous faisons trop de bruit, que nous aurons des façades pas très belles parce qu'il faut faire vite et pas cher, qu'à l'intérieur des immeubles, il y aura peut-être des manques par rapport au confort... Non, nous, nous avons bien posé nos conditions : nous voulons des logements dans les conditions habituelles, c'est-à-dire la réalisation selon les procédures habituelles, avec des façades qui s'inscrivent bien dans le cadre de l'urbanisme, ce que nous avons évité à temps avec le projet du Castelleretto, sinon on nous faisait passer une sorte d'HLM à la Monégasque, là, ce sera plus correct et avec un intérieur adapté aux besoins des usagers. Pour revenir aux nuisances, c'est évident qu'il n'est pas question de rattraper les retards sur le dos des riverains, on ne peut pas avoir du bruit la nuit et le dimanche. En ce sens, vous avez parfaitement raison.

M. le Président.- Bien. J'ai déjà eu l'occasion de vous donner mon point de vue précédemment, je ne me répéterai pas.

Sur l'environnement, chapitre 89, Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Le Directeur Général.-

CH. 90 – DIRECTION AFFAIRES MARITIMES

390.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	230.000
390.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	15.000
390.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	97.000
390.050 – ENTRETIEN AMELIORATION LOCAUX.....	49.000
390.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	3.000
390.080 – TAXES ET DOTATIONS	<u>1.000.000</u>
	<u>1.394.000</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

C'est un sujet un peu différent. On en a parlé longuement lors de la ratification du Protocole de Kyoto, mais j'aimerais quand même savoir ce qu'il en est concernant l'expérience de pistes cyclables qui a été menée. Est-ce que vous pensez que ça pourra déboucher sur la réalisation véritablement d'une piste permanente ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est ce que nous attendons des expériences mensuelles que nous menons aujourd'hui. Nous ferons un bilan à la mi-2006 et nous verrons ce qui peut-être réalisé ou ce qui serait pénalisant au plan de l'activité en Principauté de Monaco pour ce genre d'aménagement.

M. le Président.- Moi, je tire aussi une leçon de ce que nous vivons en ce moment. C'est qu'il est toujours préférable de faire des efforts continus et réguliers plutôt que de devoir rattraper des retards. Je crois qu'en matière d'aménagement des délaissés et en matière de constructions domaniales, il eût été préférable que dans la dernière législature, on fasse des chantiers régulièrement et rapidement, ça nous éviterait aujourd'hui d'avoir à rattraper, pour loger notre population et pour le développement économique, des retards dommageables qui ont été pris précédemment. Retenons la leçon, livrons régulièrement chaque année des logements domaniaux pour nos compatriotes et des bureaux pour les sociétés et ne prenons plus les retards constatés sur les chantiers publics dans la dernière législature. Tout le monde s'en portera mieux, le pays et les résidents, la Principauté toute entière.

Je mets à présent le chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Quand est-ce qu'il y aura un nouveau Directeur auprès des Affaires Maritimes ? Pouvons-nous espérer un Monégasque ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Il y aura prochainement un Directeur des Affaires Maritimes. L'Ordonnance Souveraine est en cours de préparation, c'est imminent.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Il prendra ses fonctions sans doute au premier trimestre 2006.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, ce poste étant devenu aujourd'hui administratif, le Directeur pourra-t-il être monégasque ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne peux pas répondre à cette question parce que l'Ordonnance Souveraine n'est pas prise, je ne peux pas dévoiler les candidats pressentis.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre remarque, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 91 – AMENAGEMENT URBAIN – ASSAINISSEMENT

391.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.188.000
391.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	19.500
391.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	172.500
391.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	662.500
391.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>300.000</u>
	<u>2.342.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 92 – CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	574.000
392.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	142.000
392.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	23.100
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	9.000
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>484.800</u>
	<u>1.232.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	460.000
393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	18.000
393.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.000
	<u>479.000</u>

M. le Président.- La parole est à Monsieur Daniel RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Dans la perspective de l'urbanisation en mer, ce Service sera-t-il étoffé de spécialistes tendant à apporter leurs compétences techniques sur l'ensemble de la réflexion qu'implique cet immense projet ?

M. le Président.- Monsieur TONELLI peut-il répondre ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Non, Monsieur RAYMOND, le Service en question fait appel à des conseils et à des sociétés spécialisées pour rassembler l'ensemble des études qui seront nécessaires pour cette consultation à venir, qui sera en partie soustraite sur la base de tout ce que ce Service a engrangé d'expériences depuis de très nombreuses années.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, sur le même sujet, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Puisque M. RAYMOND parle d'urbanisme en mer, j'aurais aimé savoir, puisque vous avez dit que vous vouliez travailler à dossiers ouverts – si j'ai bien compris le processus dans lequel vous vous engagez – c'est que vous allez faire un cahier des charges avant de faire un appel d'offres international et vous avez dit que le Conseil National serait associé à certaines étapes de la prise de décision. J'aimerais savoir si on sera consulté sur le cahier des charges, parce que finalement, c'est de là que vont dépendre beaucoup de choses, parce qu'on a eu dernièrement l'exemple du Lycée technique et du Collège. Vous faites un cahier des charges qui va induire certaines choses, après, si nous ne sommes pas consultés sur le cahier des charges, lorsqu'on nous consultera, on nous expliquera que le cahier des charges était rédigé de telle façon, les conditions techniques sont telles que, même si nous avons un avis différent de ce qui a été décidé, c'est trop tard, on ne peut plus rien changer. Il serait intéressant que nous soyons aussi consultés sur le cahier des charges.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, sur le même sujet, avant que Monsieur le Ministre ne réponde, je vous en prie.

M. Thomas GIACCARDI.- Y aura-t-il une loi qui sera présentée au Conseil National pour désaffecter le domaine public maritime ?

M. le Président.- On écoute les réponses de Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Le cahier des charges n'aura rien de confidentiel et, bien entendu, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'avant le lancement de l'appel d'offres vous en soyez au moins informé et que vous puissiez réagir. C'est évidemment le Prince Souverain qui validera en dernier ressort ce cahier des charges.

Par contre, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait la publication, l'appel d'offres et ensuite l'examen des propositions et c'est là que j'entends constituer, et ça sera publié en même temps que l'appel d'offres, une Commission d'examen des offres qui sera tripartite : il y aura des Membres du Gouvernement, des représentants du Conseil National et il y aura quelques experts, hommes de l'art ou techniciens. Les Conseillers Nationaux que vous aurez désignés au sein de cette Commission d'appel d'offres pourront évidemment poser toutes questions, formuler tous avis.

La deuxième question : c'est la fin du processus, il faut déjà avoir un projet concret avec des emprises précises et un projet précis. Donc, on est à la fin du processus, on est en 2007, bien entendu, il faudra une loi de déclassement et le Conseil National devra en délibérer le moment venu.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller,

Nos échanges sur ce sujet ont déjà été très fructueux sur le plan de l'information. Vous dire que nous sommes très satisfaits de la tournure des événements sur ce

dossier est une évidence. Peut-être pourrais-je y ajouter quelques réflexions, étant donné une très ancienne démarche professionnelle sur cette faisabilité qui remonte déjà à 1966. Nous célébrions alors en effet, cette année-là, le centenaire de Monte-Carlo et une importante exposition, rassemblant divers projets de très haute qualité, proposait entre autres la création d'une île artificielle au large de Monaco dont le projet lauréat fut publié dans le cadre du Grand Prix de Rome. Vous voyez, le sujet n'est pas nouveau et depuis, bien d'autres projets d'emprise sur la mer ont vu le jour sur nos rivages monégasques. D'après les informations que vous nous avez données, il semblerait que le projet d'une future extension sur la mer prenne plutôt le large à partir de procédés qui n'influeraient pas négativement sur l'environnement. Le poids financier des études préalables, auxquelles il conviendra de satisfaire avant de retenir « un parti » plutôt qu'un autre, sera énorme et je comprends bien que dans la démarche qui est la vôtre, toutes les hypothèses peuvent être à la charge des candidats aménageurs, à la condition bien sûr que vous preniez toutes les dispositions pour garantir une consultation qui s'affranchisse *a priori* d'une étude d'impacts dont nous avons déjà longuement parlé. Celle-ci, je vous le rappelle pour l'essentiel, comporte une analyse de l'état initial du site, de son environnement qui porte notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels, verts, maritimes ou de loisirs affectés par les aménagements et les ouvrages. Une analyse aussi des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et, en particulier, sur la faune et sur la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels, les équilibres biologiques sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage, bruit, vibration, odeurs, émissions lumineuses, ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, vous voyez qu'il y a du boulot, Monsieur le Ministre.

Nous sommes ainsi, vous le constaterez, très proches des conséquences affectées au projet de loi portant approbation de ratification du protocole de Kyoto dont nous avons discuté vendredi soir.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous demande pardon, Monsieur RAYMOND, parce que vous aviez déjà posé cette question de l'étude d'impacts dans le débat général qui a suivi la présentation du Budget, et je ne vous y avais pas répondu.

Je souhaite vous répondre maintenant. Le parti qu'on a retenu, c'est en raison à la fois du souhait que les choses

aillent sans précipitation mais bon train, et puis aussi parce que nos structures sont ce qu'elles sont, nous avons choisi de ne pas faire nous-mêmes une étude d'impacts préalable, mais il faudra bien entendu que dans le dossier des candidats, il y ait une étude d'impacts réalisée avec tout ce que vous dites, au sens où vous l'entendez. Mais, à la différence du droit français où l'étude d'impacts est dans le dossier préalable, nous on dira « qu'est-ce qu'on attend de l'étude d'impacts ? ». Ce sera à ceux qui font des offres de la réaliser. Vous allez me dire qu'on leur demande beaucoup de choses. C'est d'ailleurs aussi une des raisons pour lesquelles cela entraînera une sélection naturelle des groupements capables de faire des offres parce que cela coûtera assez cher pour ceux qui voudront présenter une offre. Mais l'Administration, également sous votre contrôle via des Conseillers Nationaux, devra vérifier tout cela après coup et il y aura quand même des études à faire. On aura sans doute à consulter tel ou tel bureau spécialisé pour vérifier tel point de telle offre. On se placera en position de contrôler ce qu'on nous dit.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

On l'a déjà dit, cette façon de travailler en toute transparence et en associant le Conseil National à la réflexion, nous convient parfaitement.

Monsieur BORDERO, vous souhaitez dire encore un mot.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, juste pour remercier M. RAYMOND d'avoir parlé de l'étude d'impacts, parce qu'il faut savoir que nous avons eu une malheureuse expérience récente puisqu'en ce qui concerne le chantier de la nouvelle digue, en ce qui concerne l'impact sur la faune et la flore, l'étude d'impacts a été faite après la fin du chantier, ce qui est un peu ridicule et malheureux pour cette faune et cette flore. Donc, j'espère aussi que dans cette Commission, vous donnerez les moyens techniques et les moyens intellectuels en sous-traitant avec des hommes de l'art pour contrôler toutes les offres et les études que vont vous faire ces groupements. Je vous le prédis déjà, tous ces groupements vous diront qu'il n'y aura aucun dommage fait à l'environnement et j'espère que vous aurez les moyens pour vérifier ces impacts nuls sur l'environnement.

M. le Président.- Monsieur le Ministre a la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis obligé de corriger parce que ce n'est pas cela une étude d'impacts. Je parle d'ailleurs sous le contrôle de M. RAYMOND. Ce n'est pas de vous dire qu'il ne va rien se passer. Ce qu'on va leur

demander, ce sont des choses précises, on va leur demander de nous expliquer, par exemple par rapport aux fonds marins, quel est l'impact précis et les conséquences sur la faune et la flore.

Ceux qui font des offres, s'ils veulent être crédibles, il faut qu'ils s'adressent à des gens spécialisés pour faire des études d'impacts qui ont pignon sur rue et qui pourront faire des analyses et nous garantir la fiabilité de ce qu'ils proposent. La seule différence avec l'étude d'impacts du droit français, c'est qu'on leur demande de la présenter dans l'offre et après on se donne la possibilité de contrôler que tout est bien correct par rapport à ce qu'on leur a demandé.

M. Daniel RAYMOND.- En fait, elle fera partie elle-même du concours.

M. le Ministre d'Etat.- Ça sera une pièce du concours, il faudra faire une étude d'impacts.

M. Daniel RAYMOND.- Et aujourd'hui, pour établir votre cahier des charges, avez-vous donc suffisamment d'informations, tant sur le plan technique que sur le plan de l'analyse ?

M. le Ministre d'Etat.- On est en train d'y travailler, c'est pour ça qu'il faut encore du temps. Même pour fixer des objectifs et des contraintes, il faut quand même fournir un certain travail.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, c'est à vous.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir dans le cadre du débat qui nous anime. Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez tout à l'heure mentionné le fait que les Conseillers Nationaux seraient associés à la procédure dans le cadre d'une Commission d'appel d'offres mais je n'ai pas bien perçu ce qu'il en serait en ce qui concerne le cahier des charges. Est-ce qu'on peut imaginer que cette procédure s'applique aussi à l'élaboration du cahier des charges ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour l'instant, le cahier des charges est en cours d'élaboration technique. Je vous ai répondu tout à l'heure que je ne voyais pas d'inconvénient à ce qu'il soit communiqué, avant sa publication, au Conseil National et que si vous aviez des observations sur ce cahier des charges, vous pourriez les formuler. Je dis que si on vous le communique, ce sera en

Commission, parce que bien entendu, la publication doit se faire à la même date pour tout le monde, c'est-à-dire que le cahier des charges n'est communiqué officiellement qu'à une date déterminée parce qu'il faut que tous les concurrents soient à égalité.

M. le Président.- C'est une bonne chose qui devrait vous satisfaire, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mon souci, Monsieur le Président, c'est de savoir si les Conseillers Nationaux qui auraient des idées à ajouter ou des points à amender dans le cadre du cahier des charges pourraient éventuellement être entendus avant que ce cahier des charges ne devienne définitif.

M. le Ministre d'Etat.- C'est ce que je viens de dire.

M. le Président.- C'est logique. Si on nous le communique, c'est évidemment pour qu'on donne notre avis, mais vous avez raison, M. GARDETTO, quelques expériences passées font que je vous comprends lorsque vous demandez que les choses soient bien précisées.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Dont acte. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur Jacques RIT souhaite s'exprimer.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, au sujet de ce projet d'urbanisation en mer, vous nous aviez parlé une consultation large. S'agit-il d'une consultation du public, également ?

M. le Ministre d'Etat.- Je précise, j'ai évoqué qu'il y aurait une Commission qui donnerait des avis sur chacun des dossiers, mais qu'il y aurait une publicité large, c'est-à-dire qu'on exposera les maquettes, le public peut toujours réagir, mais nous n'avons pas organisé quelque chose qui ressemble aux grands débats dans la législation française. C'est simplement une publicité large qui aura lieu, d'ailleurs, bien avant, dans le calendrier, les travaux de la Commission d'examen d'appel d'offres.

Mon objectif dans cette affaire, c'est que le public fasse un peu siens les projets, qu'il y ait des discussions mais qui seront informelles. Ce sera ensuite la Commission d'examen d'appel d'offres qui rédigera un rapport.

M. Jacques Rtt.- Cette large publicité est susceptible, sur certains points, d'entraîner des réactions diverses, éventuellement relayées par la presse et *a contrario* susceptibles également d'être prises en compte par le Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Il y aura sûrement un débat.

M. le Président.- Dans la presse et au Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- Mais à la fin, je préfère qu'il y ait une Commission avec des élus, c'est quand même leur rôle quand ils rédigeront le rapport. Avant, c'est simplement une publicité pour qu'il n'y ait pas de surprise et que tout le monde connaisse les projets d'urbanisation.

M. Jacques Rtt.- Monsieur le Ministre, je faisais allusion à une affaire récente qui concernait l'urbanisation du plateau des Spélugues où, effectivement, la procédure adoptée avait été quand même différente. Vous me confirmez que cette fois l'approche est radicalement différente.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux vous dire, Docteur, qu'en plein accord avec le Prince, nous sommes en train d'innover en matière d'urbanisme sur une nouvelle procédure.

Le Directeur Général.-

G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL	843.500
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	37.300
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	381.200
395.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	<u>5.300</u>
	<u>1.267.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL	3.270.000
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>1.081.500</u>
	<u>4.351.500</u>

M. Jacques Rtt.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Et je rappelle aussi qu'à l'époque, le Conseil National s'était élevée contre la procédure aux Spélugues. Si cette fois-ci nous la soutenons, c'est qu'il y a des changements dans la méthode. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Je mets à présent cet important chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Il est environ 20 heures 30, je vais suspendre pour trois quarts d'heure la séance pour que nous puissions nous restaurer. La reprise des débats se fera à 21 heures 15.

—————
**(La séance est suspendue à 20 heures 30
pour 45 minutes).**
—————

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous reprenons au chapitre 95 « Direction des Services Judiciaires ».

La parole est à Monsieur le Directeur Général.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai accueilli avec beaucoup d'intérêt les déclarations courant octobre du nouveau Procureur, Mme Annie BRUNET-FUSTER, et je me permets de rappeler certains sujets qui, je l'espère, resteront des pistes de réflexion, tels que :

- La mise en place d'un observatoire de la délinquance : sur ce sujet, je pense qu'il sera intéressant d'être en relation avec les services sociaux, publics ou associatifs de la Principauté.
- L'instauration du traitement en temps réel, TTR, des procédures pénales afin que les officiers de police judiciaires puissent convoquer rapidement les accusés à des comparutions directes.
- La création d'un poste de délégué du Procureur, afin d'apporter une réponse alternative au classement ou à la poursuite devant le Tribunal qui concernerait uniquement les délinquants primaires évitant ainsi, dans une démarche préventive, le passage devant le Tribunal pour des délits mineurs. J'avais d'ailleurs évoqué, en 1994, en séance publique dans cet hémicycle, l'opportunité d'instaurer à Monaco les TIG, c'est-à-dire les travaux d'intérêt généraux. Faire partiellement travailler un jeune dans un cas d'utilité publique est peut-être plus efficace que de lui faire uniquement purger sa peine en prison. Pour cela, il faut évidemment un cadre réglementaire et une organisation pour le fonctionnement sachant, je le répète, que cela ne peut s'appliquer que pour des délits mineurs.
- Dans le cas du nouveau Code de procédure pénale, l'extension de la garde à vue, de 24 heures à 48 heures, afin que les policiers disposent d'un peu plus de temps pour mener une enquête.

Donc, tous mes encouragements à la concrétisation de ces idées, mais je précise, pour mémoire, que notre Président GARDETTO avait déjà évoqué certains sujets.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement, Monsieur le Président.

C'est vrai que certains de ces sujets avaient été abordés. J'aurais bien aimé que le Directeur des Services Judiciaires soit ici, avec les autres Membres du Gouvernement, pour nous donner quelques réponses sur ces sujets. Donc, je pense que dans une atmosphère de consensus entre notre Institution et les autres Institutions de la Principauté, il serait intéressant d'étudier cette participation à l'avenir.

M. le Président.- Dans le cadre de questions posées par le Conseil National en séance privée, le Ministre d'Etat nous a annoncé qu'il demanderait au Directeur des Services Judiciaires de l'accompagner en séance privée, pour répondre à des questions concernant les budgets de sa Direction.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Lors des dernières séances privées, il n'était toujours pas là. Mais on peut toujours espérer pour la suite...

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.286.000
397.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	53.300
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	389.300
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>393.300</u>
	<u>2.121.900</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur Bernard MARQUET qui a l'habitude d'intervenir sur ce chapitre.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste une précision : l'augmentation budgétaire va-t-elle permettre à la Maison d'Arrêt de se mettre à jour au niveau de la numérisation des images comme cela a été fait pour la Police ? Est-ce que c'est prévu ? Dans cette somme, est-ce que la mise aux normes des parloirs est prévue ?

M. le Président.- Je me tourne vers Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat en l'absence, pour l'instant, du Ministre d'Etat.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je pense que vous visez expressément les deux points sur lesquels les augmentations vont porter, c'est-à-dire la numérisation des images et la mise aux normes des parloirs.

M. le Président.- Merci.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.

CHAP. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	50.854.900
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES.....	13.142.900
401.231 – CAISSE PREVOYANCE RETRAITES AVOCATS	<u>114.500</u>
	<u>64.112.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.257 – FRAIS DE JUSTICE	100
402.265 – TRANSPORTS & DEMENAGEMENTS FONCTIONNAIRES	20.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES.....	35.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES.....	3.023.700
402.331 – NETTOYAGE LOCAUX : PERSONNEL	1.123.600
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS	2.073.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTRICITE, CLIMATISATION BATIMENTS DOMANIAUX.....	2.289.900
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMAINE PUBLIC.	430.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION	1.805.000
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADMINISTRATIF.....	1.564.000
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES.....	1.103.400
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX.....	185.100
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	<u>16.000</u>
	<u>13.668.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	334.900
403.353 – MOBILIER DES ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	276.000
403.3541 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL EDUCATIF.....	100.000
403.3542 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL ADMINISTRATIF.....	100.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES.....	151.700
403.356 – MOBILIER DES EGLISES.....	46.000
403.368 – MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	1.356.000
403.3681 – MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	400.000
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	31.000
403.3691 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT.....	5.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOPIEURS SERVICES ADMINISTRATIFS.....	<u>286.600</u>
	<u>3.087.200</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

faire, parce que quand même, on reçoit des personnalités.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

C'est très accessoire par rapport à tous les postes budgétaires. Simplement, lorsqu'on est dans la salle d'attente du Ministère d'Etat, on a l'inconvénient d'être assis sur des fauteuils extrêmement peu confortables et vétustes. Je pense qu'il serait opportun de les changer. Personne n'ose le demander, alors je me permets de le

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN.....	2.330.000
404.382 – GROSSES REPARATIONS.....	5.130.000
404.383 – REPARATIONS & ENTRETIENS AMBASSADES.....	467.800
	<u>7.927.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 5 – TRAITEMENTS – PRESTATIONS

405.111 – CREDIT PROVISIONNEL – TITULAIRES	229.000
405.211 – CREDIT PROVISIONNEL – NON TITULAIRES.....	<u>304.000</u>
	<u>533.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CHAP. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER	<u>16.029.300</u>
------------------------------------	-------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CHAP. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER	<u>3.838.500</u>
-----------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-****SECT. 5 – SERVICES PUBLICS**

CHAP. 1 – ASSAINISSEMENT

501.231 – DEFICIT CAISSE COMPLEMENTAIRE RETRAITES.....	100
501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE	7.750.000
501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION	7.160.000
501.4323 – ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMATIQUE	<u>158.000</u>
	<u>15.068.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION.....	705.000
502.435 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	<u>1.380.000</u>
	<u>2.085.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION.....	1.170.000
503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	<u>202.000</u>
	<u>1.372.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC-MINORATION RECETTES.....	2.830.000
504.439 – CIE AUTOBUS MC-ESSAI LIGNES NOUVELLES.....	<u>50.000</u>
	<u>2.880.000</u>

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne voudrais pas casser la dynamique de ce Budget qui s'accélère bien, mais je voudrais faire une remarque sur les transports publics parce qu'il y a pas mal de gens qui se plaignent.

Il y a en fait deux problèmes. Nous en avons déjà parlé en séance privée : c'est le problème de la fréquence des bus à certains horaires ; vous m'avez donné, c'est vrai, des explications, mais il y a sans doute des améliorations à apporter ou à discuter avec la Compagnie des Autobus de Monaco. Et le deuxième problème, c'est de la part du personnel, c'est antinomique : les usagers trouvent qu'il n'y a pas assez de bus, les chauffeurs de bus, eux, se plaignent de cadences

« infernales » et en particulier, il y a eu des exemples ces dernières semaines, il y a eu des accidents matériels qui ont été rapportés par les chauffeurs de bus dus en fait à une surcharge de travail. Je crois qu'il faudrait peut-être rediscuter des fréquences et du rythme de travail de ces personnels.

Je n'attends pas de réponse sur le siège.

M. le Président.- On demande à M. TONELLI de prendre note de votre remarque et de l'étudier.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-**SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES****I. COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS**

CHAP. 1 – BUDGET COMMUNAL

601.101 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	<u>29.966.000</u>
--	-------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G.....	5.815.700
602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURI.....	2.318.700
602.1016 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT	1.900.000
602.1018 – C.H.P.G. THERAPIES NOVATRICES	700.000
602.102 – ECOLE D'INFIRMIERES.....	249.200
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.	970.000
602.1031 – EQUIPEMENT DU C.T.S.....	250.000
602.104 – O.A.S.M.	9.148.900
602.108 – SERVICE MEDICAL D'URGENCE & REANIMATION	<u>339.000</u>
	<u>21.691.500</u>

M. le Président.- Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet du Centre Hospitalier Princesse Grace. En fait, effectivement, en préparant mon intervention, j'avais posé à côté de moi celle que j'avais rédigée l'an dernier et que j'ai lue devant vous et j'ai été pris d'un doute, cette intervention aurait pu faire l'affaire. Qu'il s'agisse des problèmes de l'extension Sud et de tous les problèmes inhérents à l'absence de ce projet, qu'il s'agisse des problèmes d'incompréhension, de véritables murs entre la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace et du reste des intervenants, c'était dit aussi. Il m'a paru plus logique de m'adresser directement à M. RAVERA qui, même s'il n'a pas eu encore le temps de réaliser beaucoup de concret parce qu'il est là depuis quelques mois seulement, nous a habitués à une nouvelle méthode de travail qui me semble beaucoup plus prometteuse que celle qui avait cours jusqu'à ce jour. Alors, là, le Ministre d'Etat n'est pas là, j'avais une question précise à lui poser, peut-être que Monsieur RAVERA pourra répondre pour lui. On nous a promis – et

c'est un engagement *a priori* tout à fait ferme de la part du Ministre d'Etat – dès le début de l'année 2006 de – je prends le terme qui avait été choisi – « mettre à plat » l'ensemble de la problématique hospitalière et d'en discuter avec des représentants, certes, du Gouvernement mais avec des représentants de la Direction de l'hôpital et des représentants des professionnels de santé concernés par le chapitre traité et avec des représentants du Conseil National. Concrètement, avez-vous déjà eu l'occasion d'établir une sorte de cahier des charges de ces réunions ? Est-ce qu'il y a un certain nombre de chapitres principaux qui ont été prévus dans les discussions ? Voilà, c'était mes questions adressées au Ministre d'Etat, mais Monsieur RAVERA, vous pourriez peut-être m'éclairer ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ce que je sais, c'est qu'il va y avoir deux rendez-vous. Le premier rendez-vous,

c'est un débat sur le schéma directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace, fixé au 31 janvier 2006. Et ensuite, il y a un deuxième sujet qui est celui d'un débat sur la politique de santé. Ce sera dans le courant 2006. Ce que je souhaiterais, c'est qu'on puisse en débattre utilement sur la base d'un document, qui pourrait être examiné par le groupe de travail santé du Conseil National.

M. Robert COLLE, *Secrétaire Général du Ministère d'Etat*.- Tout à fait, c'est ce qui a été écrit au Conseil National.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Si c'est quelque chose qui vous agré, on pourrait travailler dans ce sens-là, étant entendu qu'évidemment, les réunions avec le groupe de travail santé pourraient se faire de manière assez rapide pour qu'on puisse commencer à parler de cela.

M. Jaques RIT.- Tout à fait. Merci, Monsieur le Conseiller, cette réponse me satisfait pleinement.

Il y a un point par contre sur lequel je souhaiterais insister parce que j'ai la sensation, en tout cas au niveau du médical, au niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace, que ce point constitue peut-être un malentendu. Le projet d'établissement qui va être l'objet justement, entre autres, de nos débats, est un projet qui est établi à 5 ans. 5 ans, c'est à peu près la moitié du délai qui nous sépare de la livraison présumée des bâtiments type scénario 5. Donc ça veut dire que nous avons, dans les anciens locaux, à accomplir deux fois ce trajet et, bien que ce projet d'établissement soit dans l'esprit de beaucoup d'intervenants faisant partie du Comité de pilotage de ce projet d'établissement, j'ai pu me rendre compte que même si tout le monde sait que nous sommes encore au bout de 5 ans dans les anciens locaux, tout le monde travaille en fait sur le futur établissement. Mais là, il y aura une mise en adéquation importante à faire sous peine de déboires cuisants, si effectivement l'intendance ne suit pas à ce niveau-là. Tout ce qui aura pu être imaginé sur le papier simulat et préparant le nouvel établissement tombera complètement à plat et sera irréalisable. C'est très important.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Oui, je pense effectivement qu'il faut se projeter vers le scénario 5, mais il ne faut pas non plus négliger l'existant, c'est clair.

M. le Président.- Merci. C'est un rendez-vous très

important pour le Conseil National au premier trimestre, sur la politique de santé et sur la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Je ne peux que souscrire à tout ce qui vient d'être dit, on attend vraiment avec impatience ces séances de travail pour qu'on puisse avancer dans ce domaine. Je voulais à ce propos-là – et pour dire que je suis absolument d'accord et qu'il faut discuter de ces problèmes de santé publique et d'hôpital – je voulais reprendre quelques phrases de M. le Ministre d'Etat dans sa déclaration liminaire, au sujet de l'hôpital : « Il répond de façon satisfaisante aux besoins de la population ». Ma réponse serait non ou du moins pas optimisée et les séances de travail vont permettre d'améliorer cela. Il a déclaré aussi « qu'il faut poursuivre le développement d'activités dans des domaines jugés pertinents ». La question c'est bien sûr, lesquels ? Je pense alors que ces séances de travail permettront de les définir et c'est vrai que les intervenants doivent être multiples, que ce soit le Conseil National, le Conseil de l'Ordre, les Syndicats des Médecins hospitaliers, vos Services... C'est important et il est vrai qu'on attend beaucoup de ces discussions. Enfin, une phrase qui m'a plu, je cite : « Le Centre Hospitalier Princesse Grace doit répondre aux besoins de santé prioritaires d'un bassin de population d'environ 80.000 personnes ».

M. le Président.- Je savais que cela allait vous interpeller ! C'est ce que vous nous dites à juste titre depuis trois ans, sans avoir beaucoup été entendu jusqu'ici par le Gouvernement.

M. Jean-François ROBILLON.- Ça fait cinq ans et demi que je suis au Conseil de l'Ordre et que je répète exactement la même chose. Avec Jacques RIT, nous nous voyons donner des fins de non-recevoir par la Tutelle de l'époque, donc ça fait plaisir d'entendre ce genre de remarques et je voulais le signaler et dire que, oui enfin, cette phrase m'intéresse et me plaît beaucoup. Cela n'a pas toujours été le cas et jusqu'à récemment, dans le discours du Gouvernement et donc, nous sommes vraiment très contents du changement d'attitude et du changement de tutelle qui vient de survenir.

M. Denis RAVERA, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Oui, Monsieur le Président, un commentaire. Je voudrais dire que je crois que ce qu'a surtout dit le Ministre d'Etat, c'est qu'il partageait l'analyse que le Rapporteur avait mentionnée dans son rapport. Je rappelle simplement les trois grandes idées :

1°- Assurer les soins de proximité qui sont liés à notre bassin de recrutement, c'est-à-dire une population de 100.000 habitants.

2°- Promouvoir quelques pôles de référence mais qui soient aussi dans des domaines de santé publique qui sont importants pour la population, on pense à l'oncologie, au pôle mère-enfant en matière de pédiatrie.

3°- Et pour le reste, c'est ce que disait M. CUCCHI dans son rapport, il faut organiser pour notre population des coopérations, en particulier avec les services spécialisés du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Voilà, je crois que ce sont ces trois grandes idées qui sont des idées simples et auxquelles maintenant il faut se tenir, il n'y a pas de doctrine préétablie. Il faut essayer de bâtir quelque chose avec ces idées simples.

M. Jean-François ROBILLON.- Et je pense qu'ici, nous sommes tous d'accord sur ces trois directions.

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur a demandé la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller RAVERA, vous savez à quel point ces paroles me réjouissent puisque tous ici, nous avons depuis notre élection et, pour certains déjà avant, clamé et souvent inutilement la voie qui nous semblait la meilleure à suivre et c'est un plaisir de voir que l'autorité de tutelle actuelle partage notre point de vue. Je pense donc que le groupe de travail santé va pouvoir se remettre au travail rapidement, remotivé et dans un esprit très positif.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Jacques RIT souhaite intervenir à nouveau.

M. Jacques RIT.- C'est un point qui me semble très important parce que je crois que c'est resté l'oublié de tous les débats récents que ce soit au Centre Hospitalier Princesse Grace ou dans vos services. L'ULMS va effectivement en principe être livré courant ou fin 2009. Ça va représenter un potentiel – indépendamment, naturellement, de tout l'intérêt que ça représente dans le cadre de la politique du 3^{ème} âge – de moyen séjour exutoire pour les patients hospitalisés qui, en raison du nouveau mode de tarification T2A, devront beaucoup plus rapidement quitter les services aigus, les services de chirurgie entre autres, ça va représenter un potentiel certain. Je rappelle que ça concerne exclusivement des

patients ayant dépassé 65 ans. Pour tous les autres, nous n'avons rien actuellement et vous ne pouvez imaginer la situation, ou peut-être vous l'imaginez parce que tout le monde a connu plus ou moins dans sa famille des problèmes cuisants de moyen séjour à longue distance. Je pense que M. PASTOR l'a ressenti depuis fort longtemps en ce qui concerne la maison de convalescence du Centre Cardio-Thoracique qui, bien que remarquable, d'après ce que disent les patients, avait un inconvénient énorme, c'est d'être très éloignée : je veux parler de Callian. Cet éloignement pose un problème pour les patients de médecine comme ceux de chirurgie. L'établissement le plus proche dont on dispose, actuellement, c'est l'établissement de Gorbio qui est souvent plein et n'accepte que quelques patients. Alors, il y a une réflexion à faire – je vois déjà M. TONELLI pâlir – je me doute que les mètres carrés à Monaco sont chers et quand je parle d'établissement de proximité, je ne pense pas forcément au territoire monégasque, mais il y a deux voies, celle du partenariat, on peut garantir l'occupation à l'année d'un certain nombre de lits dans des maisons déjà existantes, soit, au-delà, faire l'acquisition d'un établissement de proximité sur le territoire français qui serait possible à ce moment d'exploiter ou de faire exploiter, mais qui serait dédié en priorité aux patients du Centre Hospitalier Princesse Grace. Parce que vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur RAVERA, c'est le discours actuel, il faut faire chuter dans certains services de plus de 50 % la DMS (la durée moyenne de séjour) et on ne pourra pas le faire si on n'a pas la possibilité de placer ces patients et ça, c'est vraiment très important. Peut-être d'ici 2007, si la T2A est instaurée en 2007.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT, pour vos interventions, toujours pertinentes sur le Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je voudrais vous dire qu'à l'évidence le passage à la T2A, à l'horizon 2007 ou 2008, nécessitera des adaptations, notamment dans les modes de prise en charge des patients, il va y avoir sûrement un raccourcissement des durées de séjour et donc une rotation plus importante des patients. A l'évidence, cela va poser le problème de la recherche d'un établissement de soins de santé pour permettre d'avoir cette rotation des patients. Une des pistes, c'est effectivement, de rechercher en partenariat avec des établissements de la région voisine.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances demande la parole.

M. Vincent PALMARO.- J'aurais souhaité savoir quelle était la signification d'un poste de « Produits accessoires » qui s'appelle « Cession diverses aux tiers », ligne 622.767, dans les annexes, dont le montant est de 4,2 M€, page 46 ?

M. le Président.- Est-ce qu'un membre du Gouvernement peut apporter des précisions sur le siège ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On vous répond demain.

M. le Président.- Le Gouvernement viendra avec la réponse demain, parce qu'il découvre la question sur le siège.

M. Vincent PALMARO.- Je voudrais faire deux autres observations : le total des subventions représente 10 M€, hors travaux, uniquement pour le fonctionnement d'une part, et d'autre part, la classification des dépenses de l'organisation et de la présentation du Budget n'a pas encore changé de façon à pouvoir faire une analyse plus fine de ce Budget, ce qui paraît encore un peu difficile.

Le Directeur Général.-

CHAP. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101 – MUSEE NATIONAL.....	478.700
603.1011 – NOUVEAU MUSEE NATIONAL MONACO	925.000
603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE.....	1.297.600
603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE	<u>449.000</u>
	<u>3.150.300</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Mme la Présidente de la Commission de la Culture, Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

À propos de la ligne 603.101 concernant le Musée des Poupées et Automates. Ce Musée, nous dit-on, va être réactivé grâce à la mission de préfiguration du futur Musée National des Arts. Le terme « réactivé » me semble assez méprisant à l'égard de l'équipe du Musée des Poupées qui s'active depuis plus d'un an dans le seul but de redonner un attrait à cette entité en jonglant avec un budget de misère – surtout quand on le compare à celui du futur Musée National des Arts qui n'est encore

M. Jacques RIT.- Il s'agit de recettes. Je pense qu'il s'agit effectivement du droit de rétrocession de la pharmacie de l'hôpital. C'est ça ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est certainement ça mais il y a aussi les repas à domicile des personnes âgées qui sont faits par la cuisine centrale de l'hôpital mais qui sont servis en ville et qui sont cédés à la Mairie.

M. Vincent PALMARO.- Ah, voilà ! Voilà des informations qui sont cumulées et qui faussent un peu la chose.

M. le Président.- On nous confirme cela demain.

Merci, Monsieur le Président.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

qu'à l'état de projet pompeusement appelé « mission de préfiguration ». Pourquoi tant de disparité dans les montants de ces deux budgets qui vont du simple au double ?

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Brune BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

L'intégration du Musée National dans le nouveau Musée National est annoncée depuis quelque temps, cette année on peut constater l'insertion au Budget du nouveau musée au chapitre du Musée National actuel. Cette nouveauté augure-t-elle d'une prochaine

coopération entre les deux Musées ? Pour le moment, on peut douter de l'efficacité d'un tel attelage quand on constate que le Nouveau Musée National fait, jusqu'à présent, cavalier seul, caracolant avec des subventions qui représentent le double de celles du Musée National, alors que neuf personnes y travaillent contre quatre au NMN. Je voudrais souligner qu'il y a une ligne dans le Budget, page 91, qui est assez révélatrice de l'état d'esprit ressenti par les personnes qui y travaillent, c'est celle de l'organisation des expositions. On peut constater que le NMN reçoit 495.000 € pour l'organisation des expositions, alors que le Musée National actuel reçoit 0 €. Comment ne pas voir là une désaffection pour ce Musée qui est ressentie comme un manque de considération par les personnes qui y travaillent, qui s'attachent malgré cela à réaliser des expositions avec les moyens du bord ? En fait, l'avenir, l'intégration du Musée National actuel dans le nouveau est purement et simplement ignorée dans tous les articles, communiqués ou expositions relatifs au NMN. On n'y parle que de la Villa Paloma et jamais de la Villa Sauber. Or, ce Musée National existe par la volonté du Prince Rainier qui y portait une attention particulière, intérêt partagé par toute la Famille Princièrè. Ce Musée n'est pas très tendance à l'heure actuelle, mais la collection abritée est une référence dans le monde, sans équivalent en France et pourtant, les conditions de sa conservation ne sont pas respectées ; les travaux de rénovation, notamment des vitrines et de la régulation thermique étant sans cesse différés au profit d'autres Services. Au lieu de vouloir l'asphyxier, un simple regard permettrait de donner un deuxième souffle à ce Musée qui fait vivre cette magnifique villa qui est la Villa Sauber. Plusieurs possibilités existent, il suffit de le vouloir et ne pas méconnaître la richesse des collections abritées.

M. le Président.- Nous allons écouter le Conseiller pour l'Intérieur nous répondre sur le Musée National et le Nouveau Musée National.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais dépasser toutes questions de famille et répondre sur le terme « réactivation » du Musée des Poupées et Automates. Je ne sais pas qui a employé le terme de « réactiver » ; ce qui va se passer aujourd'hui, c'est qu'on va redonner vie à l'établissement public Musée National qui, pour l'instant, a un statut particulier avec une délégation spéciale pour faire un seul Musée dans lequel les poupées et automates seront un des départements. Cet établissement public aura un Conseil d'Administration qui, normalement, sera présidé par S.A.R. la Princesse de HANOVRE, un peu comme les

autres entités culturelles. Il appartiendra au Conseil d'Administration, appuyé par un Conseil scientifique, dans lequel il y aura une mention particulière pour les poupées et automates parce que c'est très particulier, et un Comité d'acquisition, de définir la politique muséale de l'ensemble du Musée. Donc, il n'y aura pas de parents pauvres dans la nouvelle entité, il est sûr qu'au cours des trois dernières années, c'est d'avantage ce qu'on a appelé le Nouveau Musée National, c'est-à-dire la partie plastique en dehors des poupées automates, qui a eu une certaine priorité, mais j'entends bien que dans le cadre du nouvel établissement public, le Conseil d'Administration considère l'ensemble des collections avec le même intérêt et il le fera. Je pense que ce nouveau cadre juridique permettra au Musée des Poupées et Automates de bénéficier de meilleurs arbitrages. En tout cas, moi, je rends hommage au personnel qui y travaille et qui, avec beaucoup d'imagination, a su créer des expositions à relativement peu de frais, je les en remercie. Je suis sûr que dans la nouvelle entité – l'ordonnance devrait être prise, j'espère, au début de l'an prochain – dans cette nouvelle entité, une politique muséale comprenant complètement les poupées et automates sera lancée.

Je me souviens, parce que je l'avais inscrit à un Budget, c'était en 2001 ou 2002, le dernier automate qui a été acheté pour le Musée. J'ai plutôt confiance en l'établissement public qui va disposer effectivement de deux villas, la Villa Paloma et la Villa Sauber, aucune n'est prioritaire devant l'autre, la Villa Sauber, sur le plan architectural, est sans aucun doute le plus beau bâtiment des deux. Je pense pouvoir vous rassurer et je suis convaincu qu'avec un Conseil d'Administration actif, gérant l'ensemble des musées, sous un seul vocable, avec plusieurs départements, les crédits seront mieux répartis et la politique plus dynamique et active.

M. le Président.- Nous vous remercions pour cette réponse.

Je partage l'avis de mes collègues. C'est vrai que les crédits du Musée National sont quand même très limités. Merci de les étudier avec encore plus d'intérêt et d'attention, à l'avenir, quelle que soit la forme de gestion. 478.000 €, c'est-à-dire la moitié, comme l'ont dit mes collègues, de ce qui est donné pour le Nouveau Musée National qui est encore en projet, ce n'est effectivement pas grand chose pour ce Musée bien actuel.

Nous écoutons maintenant Monsieur Bernard MARQUET sur un autre aspect de la politique culturelle.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'en avais parlé lors du Budget Rectificatif. La Commission de la Culture aimerait savoir où on en est du dépôt légal parce que c'est un sujet qui nous tient vraiment à cœur et nous attendions certaines réponses de la part du Gouvernement et nous aimerions bien le transformer en 2006, si c'est possible au printemps.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, j'espère effectivement que la loi pourra être votée au printemps. Je crois que mon Département a prévenu Mme DITLOT : on attend

actuellement les dernières réponses de la Mairie sur le projet d'ordonnance puisque la Mairie est partie prenante du dépôt légal. Dès que la Mairie répond, ce projet d'ordonnance vous sera transmis afin de vous éclairer avant de faire un rapport sur le projet de loi.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

II. INTERVENTIONS

CHAP. 4 – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 – SUBVENTIONS

604.102 – BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL	57.000
604.103 – COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE.....	2.000
604.105 – AGENCE INTERNATIONALE ENERGIE ATOMIQUE.....	1.089.600
604.108 – INSTITUT DROIT ECONOMIQUE MER.....	91.400
604.124 – INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES MEDITERRANEENNES.....	274.500
604.133 – LIGUE EUROPEENNE/COOPERATION ECONOMIQUE.....	<u>30.000</u>
	<u>1.544.500</u>
SC. 4.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
604.201 – COTISATIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	1.343.800
604.206 – AIDES EN CAS DE CALAMITES PUBLIQUES.....	150.000
604.216 – ORGANISATION SECURITE & COOPERATION EN EUROPE	12.000
604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE.....	2.713.500
604.218 – PROTOCOLE KYOTO	200.000
	<u>4.419.300</u>
	<u>5.963.800</u>

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission des Relations Extérieures, Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais intervenir à deux degrés, j'espère donc que le chronomètre pourra s'arrêter après la première intervention et j'enchaînerai directement la deuxième...

La première intervention porte sur trois lignes budgétaires que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer auprès du Gouvernement, qui sont la « Commission médico-juridique », « l'Institut du Droit économique de la mer »

et « la Ligue européenne ». Ces entités représentent un budget total de 123.000 €, mais je dois dire que ces crédits n'ont absolument aucune retombée. Nous ne voyons pas quel est le produit, quel est le résultat du travail de ces organismes et nous ne voyons pas non plus quelles retombées pour la Principauté ces organismes peuvent générer. Alors, 123.000 €, c'est toujours bon à économiser, je pense qu'on pourrait très bien affecter ces sommes à d'autres postes, dans le Budget, qui méritent certainement plus de crédits, notamment dans le cadre associatif, y compris les associations humanitaires qui font un travail excellent et qui elles, portent haut les couleurs de la Principauté.

M. le Président.- On vous répond sur le premier point, c'est plus facile pour le débat.

Il y a eu effectivement un débat en séance privée sur ce thème.

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat peut-il répondre ?

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Oui, ce point a déjà été évoqué en séance privée. Je crois qu'il y a là-dedans deux lignes qui concernent des institutions assez importantes. La première concerne le droit de la mer, INDEMER, je crois que chacun connaît à Monaco l'importance de ce domaine et ce petit groupe de juristes fait un travail remarquable avec un certain nombre de publications, de séminaires. Je crois, Monsieur GARDETTO, et ça avait été évoqué en séance privée, que le mieux serait que vous puissiez vous rapprocher ou en tout cas, si vous ne le souhaitez pas, nous, nous pouvons demander à ces juristes de se rapprocher de vous, de façon à ce que vous puissiez bien mesurer et mieux connaître les travaux qui sont faits et je vous assure que sur le plan juridique, ils sont excellents.

Le deuxième point concerne la fameuse Ligue LECCE. Celle-ci participe à un certain nombre de manifestations. L'an dernier, il y a eu quelques retombées puisque l'Ambassadeur des Etats-Unis était venu en Principauté, ça avait fait l'objet d'une conférence suivi d'un déjeuner auquel le Prince Albert a assisté à l'époque. Cette année, il y a le 1^{er} mai, une manifestation à Monaco très importante qui concerne le développement économique autour de la Méditerranée. Donc, je crois que ce sont des institutions qui sont un peu méconnues, c'est vrai, et il faudrait peut-être mieux les faire connaître et notamment au travers de la Commission que vous présidez, parce que je crois que c'est très important, mais qui œuvrent dans des domaines assez particuliers et avec quelquefois des personnalités tout à fait remarquables qui viennent à Monaco ou en tout cas qui véhiculent des positions de Monaco à l'extérieur.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous invite à nous faire passer tous documents qui pourraient concrétiser l'activité de ces groupes puisque pour le moment, nous n'avons rien, ce qui a motivé mon intervention. Donc, faites-nous passer des informations qui puissent nous rassurer ou, en tout cas, nous éclairer sur ce que produisent ces groupes, parce que pour le moment, on voit des lignes budgétaires, mais on ne voit pas de produit. Je suis curieux, je pense que les membres de la Commission des Relations Extérieures aussi, envoyez-nous des éléments et on les étudiera avec grand intérêt.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- C'est une question de communication et je pense qu'il faut trouver la bonne formule, mais il n'y a pas de souci de ce côté-là.

M. le Président.- Pour être positif aussi, on pourra rappeler ce genre de dépenses quand le Conseil National demande au Gouvernement d'être plus attentif à certaines requêtes d'associations qui œuvrent au quotidien pour la population de Monaco dans le domaine culturel, humanitaire et sportif.

Monsieur GARDETTO, deuxième partie de votre intervention.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, sur ce que vous venez de dire et je tiens à affirmer toute ma solidarité à cet égard. C'est vrai qu'il y a un certain nombre d'associations qui sont encore plus actives et encore plus utiles à la société.

Ceci dit, je voudrais vous entretenir de coopération internationale puisque c'est la ligne qui correspond à ce chapitre. La Principauté de Monaco est présente en matière de coopération internationale, elle fait un travail effectif et je tiens à saluer, ici, le travail de la Direction des Relations Extérieures et, tout particulièrement, des personnes qui travaillent au Service de Coopération Internationale qui ne comptent pas leur peine pour porter haut et loin les couleurs monégasques avec énergie et dynamisme. Mais en matière de coopération internationale, nous nous sommes engagés par différents instruments internationaux à porter les crédits à 0,7 % du RNB. Aujourd'hui, ça n'est pas le cas et des petits pays qui sont de la taille de la Principauté font bien mieux que nous, je citerai par exemple le Liechtenstein qui est à 3 % de son RNB. Nous, nous n'avons pas encore atteint 0,7 %. Donc, ma démarche est de demander au Gouvernement de nous présenter un programme d'objectifs sur plusieurs années qui nous permette de rattraper ce retard et qui, donc, fixe des étapes au fur et à mesure des exercices budgétaires pour que nous arrivions à respecter notre engagement de 0,7 %. D'après ce que m'avait dit M. le Conseiller pour les Finances, c'était quelque chose qui était tout à fait envisageable, vous allez peut-être me le confirmer. Je relève aussi que notre action revêt toute son efficacité quand elle intervient dans un domaine bilatéral plus que multilatéral. Donc, c'est le bilatéral qu'il convient de privilégier puisque c'est là, effectivement, que nous avons le plus de retour en ce qui concerne l'implication de la Principauté de Monaco. En ce qui concerne les zones géographiques, je souhaiterais que l'action du Service de Coopération Internationale ne soit pas limitée

à certaines zones géographiques. J'entends bien, la Principauté ne peut pas être présente dans tous les pays et c'est exclu, mais je tiens à ce que nous soyons présents dans plusieurs zones géographiques, que nous soyons en Asie, en Amérique Latine, que nous soyons en Afrique et également, peut-être, dans certaines zones du bassin méditerranéen. C'est un élément important : je pense à des pays latino-américains qui sont fort attachants et avec lesquels nous pourrions développer des relations, je pense aussi à la République de Centrafrique où nous ne sommes pas présents.

J'avais également lancé l'idée d'une Agence pour la Coopération Internationale qui n'avait pas recueilli, me semble-t-il, l'intérêt du Gouvernement mais qui me paraîtrait un outil très utile pour fédérer et coordonner les actions internationales de la Principauté.

Un dernier point sur lequel l'action du Gouvernement est nécessaire, avant de conclure puisque le temps vient à échoir, c'est la nécessité d'une action auprès des entreprises pour développer une politique d'entreprises solidaires, c'est-à-dire des entreprises qui participent au développement durable et à une action de coopération internationale.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures. Vous avez défendu, avec la détermination qu'on vous connaît, en séance privée de manière beaucoup plus longue et approfondie encore, tous ces points et il s'en est suivi un débat. Je vais donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat pour résumer ces échanges que nous avons déjà eus en séance privée sur ce thème et que vous soulevez ce soir, à juste titre, en séance publique.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur GARDETTO, vous avez d'abord raison de vouloir donner une impulsion nouvelle à la coopération internationale qui existe déjà, il y a un certain nombre d'actions qui sont conduites. Nous nous sommes engagés, au nom de la Principauté, quand je dit « nous », c'est d'abord le Prince et, accessoirement, votre serviteur, nous nous sommes engagés à être un pays modèle en matière de coopération, c'est-à-dire à faire partie des pays les plus généreux en terme de pourcentage de leur produit national, par rapport, puisque vous le savez, les pays en flèche parlent de 0,7 % du produit national, les pays à la traîne, comme les Etats-Unis, sont à 0,14 % et nous nous sommes engagés à faire partie des pays de tête pour l'exemple, parce que notre poids économique fait que, bien entendu, on ne prétend pas tout seul bouleverser le monde, mais il s'agit d'être exemplaire.

S'agissant du pourcentage, j'ai du mal à me faire une idée parce que, vous le savez, pour des raisons purement

techniques, vous avez du mal à connaître exactement quel est notre produit national. Ceci dit, on peut s'en faire une idée et on peut penser, *a priori*, qu'on est sur le bon chemin, qu'on est très supérieur aux Etats-Unis, en proportionnalité, mais qu'il y a encore un chemin à parcourir et qu'il faut développer résolument la coopération internationale pour être, en pourcentage, dans les pays exemplaires qui mettent la pratique en conformité avec la parole.

Deuxièmement, je voudrais vous dire qu'on a bien l'intention d'accentuer nos efforts, vous avez vu le nombre de projets qu'on augmente carrément de 50 % pour l'année prochaine et comme vous, je privilégie la coopération bilatérale.

Troisièmement, je dirai qu'on ne peut pas tout faire et que je privilégie aussi des projets significatifs. Mettre une obole, je ne pense pas que ce soit très significatif, réaliser des projets concrets exemplaires de coopération positive me paraît intéressant et plus que la coopération multilatérale parce que, à notre échelle, la coopération bilatérale permet de faire des choses justement exemplaires.

Ce que j'ai regretté dans la deuxième partie de votre propos, c'est dans l'ordre que vous avez cité, vous avez d'abord cité l'Asie, ensuite l'Amérique Latine, ensuite l'Afrique et enfin la Méditerranée. Moi, je prendrais plutôt l'ordre inverse. Je crois qu'il faut qu'on soit présent de partout dans le monde, mais qu'on a quand même plus vocation à exister et à être exemplaire dans la Méditerranée, l'Afrique bien sûr, parce que l'Afrique en a besoin, et après, ailleurs, quelques opérations ponctuelles. Mais on ne peut pas prétendre à exercer des actions décisives parce qu'elles doivent être significatives dans le monde entier, compte tenu de notre petitesse. Je pense, personnellement, qu'il faut que notre coopération ait un sens et qu'elle s'accompagne évidemment d'actions de développement des plus pauvres, mais il faut aussi qu'elle ait une portée politique du message que veut porter la Principauté de Monaco. C'est pour cela que, personnellement, j'attache beaucoup d'importance à toutes les coopérations avec les pays de la Méditerranée qui en ont besoin, parce que je pense que Monaco a un positionnement en Méditerranée qui fait qu'il peut porter des messages qui sont aussi des messages d'éthique et de tolérance. Dans le monde de la Méditerranée, on est bien au centre des grands conflits de civilisation du monde et la Principauté doit porter son message de tolérance et de paix, de coopération. Les deux allant ensemble, parce qu'on ne peut préconiser la paix et la tolérance que si on est en même temps capable d'agir pour le développement des pays les plus pauvres. Il y a là tout un axe de recherche et de développement en Méditerranée qui est vraiment une vocation de la Principauté et la Principauté se grandira si elle peut

arriver à jouer, même un petit rôle, dans la paix et la tolérance en Méditerranée. On a des ambitions dans ce domaine. Je crois que la Principauté peut jouer un rôle, à sa place, elle ne va pas participer aux grandes stratégies internationales militaires, mais par contre elle peut être porteur de message, être un lieu de rencontre, de paix et de tolérance. Je le dis au nom du Prince, parce que c'est un problème qui dépasse le Gouvernement Princier, c'est un problème qui touche la Souveraineté de la Principauté ; il faut que la Principauté ait une politique porteuse de message dans le monde et ce message doit être de paix et de tolérance.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur GARDETTO souhaite intervenir à nouveau.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous ne sommes pas en désaccord, au contraire. Renforçons cette coopération.

M. le Président.- Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Sur bien des sujets internes, nationaux, le Gouvernement a pris en compte notre attente et nous a tenus informés. Néanmoins, je me dois d'insister sur l'intérêt que pourrait revêtir pour notre pays une meilleure formation des parlementaires siégeant dans les instances internationales. A l'instar de ce qui se fait pour des problèmes d'intérêts nationaux, il serait bon que l'on trouve, vous et nous, des voies et des moyens pour développer une meilleure synergie qui permettrait aux Conseillers Nationaux siégeant dans des instances parlementaires internationales (Conseil de l'Europe, Union interparlementaire, Assemblée parlementaire de la Francophonie, etc...) de bénéficier d'une expertise gouvernementale récente et poussée sur les thèmes techniques pointus qui n'engagent pas la politique du Gouvernement.

Dans ce domaine, un déficit en informations pertinentes, loin d'être favorable à l'image de notre Principauté, lui est préjudiciable, puisqu'il peut apparaître aux yeux des étrangers comme une forme d'incommunicabilité entre le Conseil National et le Gouvernement Princier.

Au contraire, le développement d'un travail en synergie permettrait aux Conseillers Nationaux d'optimiser les efforts déployés par le Gouvernement et son Administration sur certains sujets. Ainsi, les Conseillers Nationaux pourraient-ils prendre des positions encore mieux éclairées au sein des entités internationales et, cela au bénéfice de l'image de la

Principauté. Je suggère plus concrètement que l'on puisse instaurer avec souplesse, de façon informelle, au fil des besoins et de l'actualité, des réunions avec des fonctionnaires aux compétences techniques qui par les informations pertinentes qu'ils ont, sans pour autant dévoiler la politique du Gouvernement, pourraient mieux nous éclairer dans les instances internationales dans lesquelles nous pouvons siéger.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame DITLOT.

Je rappelle que M. Rainier IMPERTI est toujours souffrant et qu'il n'est pas là ce soir. Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, je ne peux qu'être d'accord avec vous et je pense d'ailleurs qu'on peut réfléchir, y compris à de petites sessions qui pourraient se passer sur place de formation des élus, comme de la formation des hauts fonctionnaires. Je suis tout à fait partisan d'y réfléchir. Je ne veux pas faire de réclame pour un organisme que je préside qui est Sciences Po d'Aix-en-Provence, mais c'est ce qui est fait. On fait cela pour les élus de PACA avec les meilleurs professeurs, y compris dans l'international et en communautaire. Ils ont même un des grands spécialistes qui est le Conseiller du Président de la Commission Européenne. Je veux bien monter un petit module de deux ou trois jours ou plus, c'est intéressant pour les élus, comme pour les hauts fonctionnaires de l'Administration.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, mettez ce sujet peut-être à l'ordre du jour d'une Commission avec M. Rainier IMPERTI, quand il ira mieux, on lui souhaite un prompt rétablissement, ce soir encore.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous voulez que je mette les modules de formation des Conseillers Nationaux à l'ordre du jour d'une Commission des Relations Extérieures ?

M. le Président.- Puisque ce thème est en rapport avec la participation d'élus aux organismes interparlementaires internationaux, pour étudier le sujet en détail, ça me semble plus le lieu que le débat budgétaire.

Pour l'instant, nous avons une réponse de principe et ensuite, nous verrons les modalités en Commission des Relations Extérieures.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 – SUBVENTIONS

605.101 – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONACO.....	8.390.000
605.1012 – OPERA DE MONTE-CARLO.....	750.000
605.102 – COMMISSION NATIONALE UNESCO.....	2.300
605.103 – COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQUES.....	11.700
605.104 – CINEAM.....	5.600
605.105 – MUSEE OCEANOGRAPHIQUE.....	60.300
605.106 – INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE.....	38.900
605.108 – UNIVERSITE DE NICE.....	8.400
605.110 – JEUNESSE AVENIR.....	6.400
605.112 – STUDIO DE MONACO.....	21.300
605.113 – SCOUTS ET GUIDES DE MONACO.....	50.700
605.115 – COEURS VAILLANTS.....	52.700
605.116 – JEUNESSE CATHOLIQUE.....	13.200
605.117 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	195.300
605.122 – COMITE NATIONAL TRADITIONS MONEGASQUES.....	8.400
605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO.....	5.202.000
605.125 – CENTRE JEUNESSE PRINCESSE STEPHANIE.....	470.000
605.126 – ASSOCIATION DES JEUNES MONEGASQUES.....	100.500
605.128 – ACADEMIE LANGUES DIALECTALES.....	6.500
605.129 – ASSOCIATION FOI ACTION RAYONNEMENT.....	203.000
605.131 – THEATRE DU FORT-ANTOINE.....	155.000
605.132 – ARCHIVES AUDIOVISUELLES.....	598.500
605.133 – A.P.E.E.M.....	7.100
605.137 – FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS.....	1.178.000
605.138 – THEATRE PRINCESSE GRACE.....	1.382.400
605.139 – GARDEN CLUB.....	246.600
605.140 – MONACO DANCE FORUM.....	2.150.000
605.141 – CULTURE – CONTRIBUTIONS.....	1.270.700
605.142 – DIVERSES CONTRIBUTIONS.....	10.000
605.143 – MEDIARAMA.....	10.400
605.144 – AIDES DIVERSES CULTES.....	44.300
	<u>22.650.200</u>
SC. 5.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE.....	7.588.100
605.230 – VOYAGES ECOLIERS-PROJET JEUNES.....	129.000
605.234 – PROGRAMME JEUNESSE.....	110.000
	<u>7.827.100</u>
	<u><u>30.477.300</u></u>

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET souhaite intervenir.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais absent mercredi, à l'ouverture du Budget, mais je voudrais quand même remercier le Gouvernement pour la somme mise à disposition pour la mise sur Internet de l'Annuaire des Artistes et je voudrais apporter une information parce que, tout au long de cette année, lors de nos déplacements parlementaires, nous avons porté l'Annuaire des Artistes de Monaco dans différents pays et auprès de différentes délégations que nous avons rencontrées. Je voudrais donner comme information que plusieurs pays ont trouvé cette idée originale et intéressante : ils vont donc faire un Annuaire des Artistes. Voilà, nous avons commencé à être un modèle avant le discours du Prince.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

La parole est à M. NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur l'Orchestre Philharmonique. Je constate les augmentations successives de cette ligne qui sont, au moins pour les quatre dernières années – sans tenir compte évidemment des sommes allouées aux manifestations des 150 ans de l'Orchestre Philharmonique – en augmentation constante d'une moyenne de 4 % par an. Ce qui me gêne surtout – en dehors du montant de ces sommes – c'est qu'elles ne correspondent pas à une activité particulièrement plus importante de l'Orchestre Philharmonique. Il s'avère qu'il y a moins de tournées internationales. Il y a aussi, semble-t-il, des difficultés au niveau des artistes musiciens qui, eux, ne sont pas pleinement satisfaits de la manière dont on les fait travailler. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait être plus vigilant sur ces dépenses, de manière à ce que ces augmentations puissent, au moins, avoir en termes d'image des retombées positives pour Monaco, parce que si c'est uniquement pour stagner, ne pas avoir plus de tournées et avoir des artistes musiciens mécontents, c'est un peu dommage. Les sommes étant tellement importantes, il serait bien d'être un peu plus attentif à cette situation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur l'Orchestre, qui souhaite répondre ?

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- L'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo comporte cent musiciens, son budget est

essentiellement un budget de salaires du personnel. Vous savez que lorsque les subventions ont été limitées au cours des trois derniers Budgets, il était bien convenu que ces limitations ne touchaient pas le personnel qui, lui, continuait à augmenter comme les fonctionnaires d'Etat. Les musiciens d'ailleurs, en fonction de la convention collective, voient chaque année leur salaire revalorisé comme celui des fonctionnaires. Maintenant, dire que le rayonnement de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo stagne, j'en laisse le jugement à M. NIGIONI, je l'invite à se rapprocher de la presse spécialisée comme Diapason pour voir que les tournées de l'Orchestre, c'est vrai ces temps-ci essentiellement en Allemagne, ont eu un grand retentissement. Ces tournées n'ont pas été très nombreuses. Pourquoi ? Pendant trois ans, nous avons eu le concours d'un mécène essentiellement tourné vers l'Italie et Paris qui n'a plus continué son concours et donc ce n'est que sur le financement public que ces tournées continuent. Dans l'augmentation que vous voyez entre 2005 et 2006, il y a des crédits pour la célébration du 150^{ème} anniversaire et le financement d'une tournée avec des fonds publics. Je crois que reprendre une politique plus active en matière de tournées est tout à fait partagé par le Conseil d'Administration de l'Orchestre sachant qu'à défaut de trouver des mécènes privés, il faudra en imputer une partie sur des fonds publics.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, nous vous écoutons.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Une petite réflexion. Vous me dites que les salaires des musiciens augmentent comme ceux des fonctionnaires. Je veux bien vous croire et c'est bien ce que je dis, ça fait 16 % en quatre ans, je ne crois pas que les fonctionnaires aient été augmentés de 16 % en quatre ans et donc les musiciens non plus. Je précise que dans mon décompte pour 2006, je soustrais les trois sommes que vous indiquez à la page 75 de l'explication, affectées aux manifestations du 150^{ème} anniversaire, c'est-à-dire la somme globale est de 559.000 €. A mon sens, lorsque vous dites que ce sont essentiellement des augmentations liées aux salaires des musiciens, je ne partage pas du tout votre avis.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Quand bien même la masse salariale augmenterait de 2 %, il y a aussi d'autres crédits de fonctionnement, donc c'est là où vous retrouvez les 4 %, ce n'est pas uniquement lié au personnel. Aujourd'hui, on peut légitimement être fier de l'Orchestre tel qu'il est, je crois que ceux qui ont eu la chance hier d'écouter le concert, voir effectivement que cet Orchestre a atteint un niveau très haut et j'espère qu'en dépit de la crise que

nous traversons, nous maintiendrons ce niveau, reprendrons des tournées pour le plus grand rayonnement de la vie culturelle monégasque.

M. le Président.- Nous l'avons dit longuement en séance privée, le niveau de l'Orchestre a été en progression constante depuis un certain nombre d'années sous la direction de Me JANOWSKY, c'est incontestable. M. NIGIONI est revenu sur deux points, effectivement, qui peuvent être les points faibles de la politique de l'Orchestre. Le nombre de tournées à l'étranger, c'est certain qu'il a été relativement faible, vous l'avez d'ailleurs reconnu, Monsieur DESLANDES. Il est souhaitable effectivement que cet orchestre s'exporte plus pour l'image de la Principauté, sa promotion à l'étranger, comme les Ballets qui le font déjà très bien. Par ailleurs, et c'est le deuxième point faible, nous avons en plaisantant un peu, en séance privée, comparé les défaillances de la politique des ressources humaines de l'Orchestre à celles de la Société des Bains de Mer et c'est certainement le gros point faible de la direction de cet orchestre : l'absence de dialogue et d'écoute de l'ensemble du personnel. C'est sur cela qu'il faut travailler, Monsieur DESLANDES et c'est ce que vous avez rappelé, Monsieur NIGIONI, à juste titre.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais dire que dans ce domaine culturel, la demi-mesure – quand on parle de musique – n'est pas de mise ; ou on est très bon et reconnu internationalement ou on n'existe pas. Oui, le Président dit on y va *crescendo*, mais on est obligé d'être excellent ou de ne pas exister. C'est comme les Ballets, ce sont les deux chapitres qui sont les plus lourds au budget culturel. Alors, moi comme vous, je trouve que cet Orchestre est de très grande qualité, qu'il est reconnu de manière internationale, et qu'il a une mission internationale. On est complètement d'accord avec ce que vous dites et je crois que c'est forcément cher, un orchestre de haut niveau, des ballets de haut niveau sont forcément chers, mais on est en droit de demander au responsable d'avoir une politique de relations humaines, ça va de soi, mais également de porter les couleurs de la Principauté grâce à leur excellence. Je suis d'accord avec vous sur les observations que vous formulez.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, je suis d'accord avec

vous, Monsieur le Ministre, il faut vraiment qu'il soit excellent parce que directement et indirectement, on parle quand même de 8.715.700 €. C'est beaucoup d'argent et il faut qu'il soit bien investi.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN a la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Justement, quelles vont être les actions pour qu'on continue la politique d'excellence ? On se trouve dans la situation paradoxale d'un orchestre financé à prix d'or, mais qui n'a pas de chef !... Compte tenu de l'argent investi par le Gouvernement, il est important que cet argent soit correctement géré et les retombées réelles et encadrées pour la Principauté.

M. le Président.- Oui, c'est un point important, effectivement.

M. le Ministre d'Etat.- M. DESLANDES l'a dit. On a déjà de bons musiciens, c'est déjà pas mal...

(Rires).

... et il faut trouver un autre chef !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Nous aurons un bon Chef. Le problème des bons chefs, en général, c'est qu'ils sont tous pris et les choses sont alors plus compliquées à organiser. Je rappelle que lorsque Me JANOWSKY est venu à Monaco, il a signé en 1999 pour n'être effectif qu'en 2001. Par contre, il est très important de pouvoir avancer très rapidement un nom. Maintenant, sur l'année 2006, l'année est entièrement programmée et il y a un chef pour chaque concert. L'Orchestre est occupé pour 2006. Le problème qui se pose, c'est un effet d'annonce, car plus vite on dira que l'Orchestre Philharmonique est dirigé par Maître « X », plus vite je me sentirai mieux, plus vite les musiciens se sentiront mieux et l'ensemble de la presse aussi.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, essayez de lui adjoindre aussi un excellent responsable des ressources humaines, pour qu'il y ait un meilleur dialogue à l'intérieur de cet Orchestre et une plus grande écoute du personnel et de l'ensemble des musiciens.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est quelque chose que l'on discute avec le chef, une fois qu'on l'a retenu, car on n'impose

pas à un chef un système complètement bloqué, je le sais d'expérience.

M. le Président.- Toujours sur l'Orchestre, Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je voudrais dire que, finalement, un grand chef d'orchestre, c'est finalement comme un grand chef de cuisine.

M. le Président.- Nous sommes toujours au chapitre « Domaine éducatif et culturel ». Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je fais mon intervention à ce chapitre puisque c'est un sujet qui lie à la fois l'éducation, la culture et le sport. Cela fait partie du programme UpM lors de notre élection en 2003 : il s'agit de la mise en place en Principauté des classes de « sport études » et d' « art études ». Pour l'Académie de musique adjacente à l'Ecole de la Condamine, cela est déjà mis en place pour ce qui concerne le primaire. Par contre, au niveau du Collège, voire du Lycée, les élèves n'ont plus aucune alternative pour continuer aussi l'enseignement théorique que la partie musicale. Ce sujet fera l'objet, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, de l'ordre du jour de notre prochaine réunion mensuelle. Il y a un gros potentiel aussi bien au niveau de la musique qu'au niveau sportif, ainsi qu'au niveau d'autres activités culturelles en Principauté, simplement les groupes sont là, les associations sont là, mais il n'y a pas l'enseignement général, voire un autre enseignement qui suit, je pense notamment au niveau du Lycée à l'enseignement technique. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, pour l'année 2006 ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce n'est pas facile d'organiser des classes de « sport études », sauf si tout le monde fait le même sport. Si chacun fait des sports différents, c'est assez difficile à organiser. Je vois M. LICARI qui rit, mais c'est le problème, c'est le cas. Je ne suis absolument pas fermé à l'idée.

Maintenant, sur « l'art études », ça concerne surtout l'Académie de Musique. Au mois de janvier, doit venir enfin l'Inspection de la Direction de la Musique pour pouvoir reconnaître les diplômes de l'Académie de Musique et leur donner la même équivalence que celle d'un Conservatoire car, aujourd'hui, lorsqu'on a suivi ses études à l'Académie de Musique de Monaco, les

diplômes ne sont pas reconnus en France si on veut poursuivre dans un conservatoire. Après cette inspection, j'espère que pour l'Académie de Musique, on obtiendra la même équivalence que celle qu'on a obtenue pour l'Ecole d'Arts Plastiques qui, maintenant, est diplômante, au même titre qu'une école française.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Madame BOCCONE-PAGÈS, un dernier mot.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, un dernier mot, s'il vous plaît.

Vous parlez de la musique, mais il y a d'autres disciplines culturelles qui pourraient également se trouver incluses dans ce principe. Par exemple, la danse, l'art décoratif, la décoration d'intérieur, etc. Et le programme, au niveau de l'enseignement pourrait prendre place le matin et les activités spécialisées l'après-midi, un peu comme notre pays voisin l'Italie. On pourrait très bien, après avoir débattu de ce sujet de façon consensuelle, mettre en place ce type d'enseignement.

M. le Président.- C'est noté.

Nous passons maintenant à un autre sujet, toujours sur ce même chapitre.

Je donne la parole à Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir d'abord sur l'article 605.117 « Subventions diverses », d'une somme de 195.300 €. J'apprends avec satisfaction que le Gouvernement attribue pour la première fois, semble-t-il, des subventions à des associations culturelles, telles que l'AMCA, Athéna, Crescendo, le Pen Club et je l'en remercie. Le Conseil National a maintes fois plaidé en faveur des artistes monégasques dans le but de faciliter leur implication dans la vie culturelle de leur pays. Je suis heureuse de d'apprendre que le Gouvernement a entendu le Conseil National puisqu'il octroie une somme provisionnelle à la Direction des Affaires Culturelles afin de soutenir, je cite : « Les artistes locaux souhaitant participer à des manifestations ou à des expositions à l'étranger ». Un certain flou demeure toutefois : de quelle somme provisionnelle s'agit-il ? Comment les artistes monégasques devront-ils procéder pour y avoir droit ? Comment se fera l'arbitrage de la Direction des Affaires Culturelles ?

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Par nature, c'est un crédit provisionnel, c'est-à-dire que la somme existe, aux artistes de se faire connaître vis-à-vis de la Direction des Affaires Culturelles. Pour l'instant, effectivement, il n'y a pas de projet précis, sauf qu'il est possible d'aider des manifestations à l'extérieur ou à Monaco. Donc, aux artistes de se manifester. De mémoire, la somme est de 15.000 € et ne permet pas de tout faire, mais c'est déjà un début, c'est-à-dire qu'on indique la volonté d'accompagner un certain nombre de manifestations montées par des artistes monégasques.

Mme Michèle DITLOT.- J'avais trouvé, dans l'article 605.137, concernant le Festival International des Arts – article qui est subventionné à hauteur de 1.178.000 € – qu'une somme de 15.000 € était dédiée à des artistes monégasques ou enfants du pays. Ne trouvez-vous pas que cela ressemble plus à une aumône au regard de la somme totale engagée ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout dépend des actions menées par le Festival. Le Festival a confié à une équipe monégasque tout un spectacle de lumières qui sera fait sur le Musée Océanographique et ce sera entièrement fait par cette équipe monégasque. Je ne sais pas si c'est une aumône. A côté, effectivement, la grande partie très chère du Festival International des Arts au mois d'avril, c'est la venue de BOULEZ avec deux concerts qu'il dirigera. Ce n'est pas tout à fait pareil mais je crois qu'il y a un intérêt porté, cette année, très clairement, pour faire en sorte qu'au moins une manifestation, dans le cadre du Festival International des Arts, soit donnée à une entité purement monégasque.

Le Directeur du Budget et du Trésor.- Pour préciser, sur l'article 605.117, ce sont 20.000 € qui sont destinés aux associations monégasques.

M. le Président.- Ce sont des pas en avant que nous apprécions, et ce n'est pas Mme la Présidente de la Commission de la Culture qui me démentira. Bien sûr, on pourra demander plus à l'avenir. En tout cas, cela va déjà dans le bon sens pour les artistes locaux.

Madame PASQUIER-CIULLA a demandé la parole sur ce chapitre « Domaine Educatif et Culturel ».

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention très rapide que je ferai et que m'inspire la discussion sur le siège. J'aimerais poser, de

manière plus générale, la question de savoir quels sont les critères et les modalités d'attribution des subventions, en général. On voit des sommes, dans ce chapitre, très différentes : à titre d'exemple et sans remettre en cause nullement l'action des associations qui pourraient être citées, parce qu'elles ont toutes leur utilité, on voit Association des Jeunes Monégasques : 203.000 €, Association Foi Action Rayonnement : 155.000 € et à côté de cela, l'APEEM, qui est pourtant une association qui est aussi très présente, ne bénéficie d'un crédit que de 7.100 €. Donc je me demandais un peu comment c'était fait et j'allais même suggérer, sans aller jusqu'au contrat d'objectifs cher à mon voisin de droite, d'essayer de déterminer avec ces associations, qui doivent combler une partie de l'action du Gouvernement dans certains domaines, de définir des objectifs, d'essayer de les atteindre et de déterminer le financement de cette manière-là. C'est une idée.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a des rencontres fréquentes avec les associations, ne serait-ce avec l'APEEM que vous avez citée. Il y a tout un historique qui fait qu'un certain nombre d'associations bénéficient d'une certaine rente de situation, sans autre commentaire, il est difficile de leur diminuer leurs subventions. A chaque fois que de nouvelles associations demandent à entrer sur la liste, c'est toujours dans le sens d'un supplément. Les arbitrages sont très difficiles.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Excusez-moi, je ne voudrais pas allonger le débat, mais vous me faites peur quand vous parlez de « rente de situation ». Pour des associations, ce sont des associations qui ont des objectifs et qui je pense vont chercher à atteindre un objectif.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le mot est malheureux. Ce que je veux dire c'est que lorsque vous avez 100 € de subvention pour l'année 2005, il est très difficile, l'année d'après, de faire comprendre que l'objectif vu par l'Etat a vraiment changé et de la baisser. C'est extrêmement difficile, d'expérience.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je crois que le problème, ce sont les permanents. Après, il faut licencier.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Vous avez raison, Maître LICARI, le problème ce sont les permanents et on est souvent mis en

grande difficulté par les associations qui recrutent et qui nous mettent devant le fait accompli.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- L'intérêt est peut-être d'en discuter un peu en amont et de définir les objectifs des associations. Je ne pense pas à celles qui ont un rayonnement international, parce que leurs objectifs sont définis, notamment dans le cadre de cette enceinte.

M. le Président.- Sur un autre sujet, Monsieur MARQUET souhaite s'exprimer.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler de la ligne 605.125 « Centre Jeunesse Princesse Stéphanie » qui m'intéresse, déjà pour le travail qu'il fait, mais surtout parce que le jour où commenceront les travaux du futur Conseil National, il faudra les reloger. Est-ce que le Gouvernement a anticipé le relogement du Centre Princesse Stéphanie, car la dernière fois, ça avait retardé la mise en travaux ?

M. le Président.- M. TONELLI va vous répondre.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Pour le problème des locaux du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie, effectivement, le relogement est prévu dans le cadre de l'opération de la zone A de Fontvieille.

M. le Président.- Nous nous en sommes bien sûr préoccupés. Il est hors de question pour nous que les travaux du futur bâtiment du Conseil National démarrent sans que le Centre de la Jeunesse ait trouvé un nouveau site d'hébergement et de qualité. On peut rassurer ses nombreux membres et ses dirigeants.

La parole est à Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur ce que disaient Mme PASQUIER-CIULLA et M. le Conseiller pour l'Intérieur. Puisque le problème de ces associations est la gestion du personnel permanent, puis-je me permettre de faire une suggestion au Gouvernement et d'étudier la possibilité de regrouper un certain nombre de ces associations, au moins en ce qui concerne les moyens permanents de ces dernières, par thèmes. On sait que nous avons des associations culturelles, des associations sportives, etc... ce serait peut-être un bon moyen de faire des économies, déjà, et de regrouper les associations qui n'ont pas forcément les

moyens budgétaires d'avoir des permanents, mais de les regrouper au sein d'une maison des associations, par exemple, ou au moins de leur donner des moyens globaux de façon à tout rentabiliser, à la fois le travail qui pourrait être fait par des permanents et faire des économies budgétaires.

M. le Président.- Oui, nous l'avons déjà dit plusieurs fois au Gouvernement. Les maisons d'associations marchent très bien dans d'autres villes et le Conseil National est très favorable à ce qu'une maison des associations soit implantée sur les délaissés S.N.C.F., pensez-y. Ça permettra aux associations d'avoir des salles communes, et sans doute des permanents communs.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis assez d'accord. Aujourd'hui, c'est un défi, parce qu'elles sont toutes dispersées, c'est difficile de les faire travailler ensemble, sur le plan administratif avec les mêmes permanents. Par contre, effectivement, lorsqu'elles sont sur un même lieu, au moins le secrétariat, la veille téléphonique ou autre pourraient être mis en commun dans le cadre d'une maison d'associations.

Mme Catherine FAUTRIER.- Mais là aussi, si je peux me permettre, elles sont dispersées, donc ça veut dire qu'elles ont toutes des loyers à payer, qu'elles ont toutes des employés permanents à mi-temps ou à plein temps. Le fait de les regrouper dans un même lieu, partageant des locaux communs et des employés permanents, ça réduirait considérablement les budgets et je pense qu'en plus, ça pourrait permettre à des gens employés à mi-temps d'avoir un plein temps. Je pense qu'on ne verrait que des avantages à fonctionner de la sorte.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis entièrement d'accord sur l'analyse. D'ailleurs, le projet est un des projets qui sont creusés. Ça a un avantage, effectivement, au niveau des moyens de fonctionnement, ça a d'autres avantages au niveau des salles de réunions, et il y a tout intérêt à rassembler les entités culturelles et autres dans un même lieu afin de faire des économies d'échelles et probablement d'avoir des effets de synergie entre elles.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis content d'apprendre que le Gouvernement, ou tout au moins le Conseiller pour l'Intérieur, partage notre point de vue sur la nécessité de la création d'une maison d'associations, ça fait longtemps qu'on le dit, mais entre les mots et la réalisation, on sait qu'il se passe du temps et surtout qu'à Monaco, il n'est pas toujours facile d'avoir des espaces. Est-ce qu'il est déjà prévu un endroit ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je voudrais rappeler qu'en juillet dernier, on a tenu une longue réunion sur les délaissés S.N.C.F. et qu'à cette occasion, le Gouvernement avait dit qu'il étudiait effectivement l'implantation d'une maison des associations sur les délaissés S.N.C.F.. Donc, la réponse, pour moi, est dans cette dynamique-là.

M. Jean-Michel CUCCHI.- *A priori*, c'est plus qu'une étude. On en est quasiment à la validation de cette maison ou pas ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- L'étude d'implantation d'une maison des associations est prévue sur les délaissés S.N.C.F..

M. le Président.- Lorsque la décision d'implantation sera prise, dites-nous où, nous nous en réjouissons car nous le demandons depuis longtemps.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

La question que je voulais poser, mon collègue Jean-Michel CUCCHI l'a posée.

Je voudrais ajouter une précision : vous l'avez réussi avec les associations sportives, puisqu'elles sont toutes regroupées au Stade Louis II, avec trois salles de réunions pour, je crois, 17, donc je ne vois pas pourquoi vous n'y arriverez pas pour les autres associations de Monaco.

M. le Président.- Merci.

Nous changeons de sujet, mais toujours dans le même chapitre.

Madame DITLOT a demandé la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de la ligne 605.132 « Archives audiovisuelles ».

Quand près de 40 M€ sont alloués au vaste domaine culturel en 2006 pour le rayonnement de Monaco à

l'international, je m'étonne, comme le soulignait le Rapporteur du projet du Budget Primitif 2006, que l'on affecte une somme fort modeste à l'Association des Archives Audiovisuelles – association qui, d'ailleurs, dépend du Gouvernement. C'est d'autant plus surprenant que chacun s'entend à reconnaître la grande utilité de ce « service » dans la mise en valeur du patrimoine audiovisuel de la Principauté, dans sa participation à la conservation des souvenirs historiques de notre pays, sans oublier la motivation du personnel qui contribue indéniablement au succès des « Mardis du Cinéma ».

Il est, me semble-t-il, tout à fait incohérent de restreindre le budget, au départ déjà modeste, d'un événement intéressant alors même qu'il rencontre du succès au lieu de l'encourager. J'espère qu'un geste tangible sera fait à l'occasion du Budget Rectificatif 2006.

Par avance, je vous en remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente de la Commission de la Culture de le rappeler. C'est une demande que nous avons faite unanimement en séance privée. Les « Mardis du Cinéma » notamment mériteraient un coup de pouce financier pour récompenser la qualité du travail accompli. On a notamment un peu l'impression, Monsieur le Conseiller, nous vous l'avons dit en séance privée, que lorsque ça fonctionne bien et qu'une opération est menée à bien avec enthousiasme et efficacité par une équipe, au lieu de lui donner plus de moyens, on lui en retire ! C'est quand même un peu paradoxal, par rapport à d'autres événements qui marchent beaucoup moins bien et qui ont toujours besoin davantage d'argent public. On voulait vous le dire en public et merci, Madame DITLOT, de l'avoir rappelé.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois qu'il était convenu de cette histoire des « Mardis du Cinéma », qu'à la fin de la saison, nous ferions le bilan et si nécessaire, nous demanderions les crédits correspondants qu'il faudrait pour terminer l'année au Budget Rectificatif. Je tiens beaucoup aux « Mardis du Cinéma », il n'y a pas de problème.

M. le Président.- On suivra cela avec attention.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 – SUBVENTIONS

606.101 – CROIX-ROUGE MONEGASQUE.....	1.538.000
605.102 – AMICALE DES DONNEURS DE SANG.....	30.500
606.103 – ASSOCIATION MONDIALE (AMADE).....	153.600
606.113 – SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX.....	75.200
606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	161.400
606.127 – ASSOCIATION MONEGASQUE HANDICAPES MOTEURS.....	100
606.129 – JEUNE J'ECOUTE.....	315.800
606.130 – AIDE ET PRESENCE.....	51.800
606.135 – LUTTE CANCER.....	100.000
606.137 – AMAPEI – CAPS.....	1.277.000
606.139 – MISSION ENFANCE.....	92.900
	<u>3.796.300</u>
SC. 6.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
606.203 – PRESTATIONS SOCIALES AUX ETUDIANTS MONEGASQUES.....	90.000
606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOCIALES.....	351.500
606.205 – BOURSES D'ETUDES.....	1.840.700
606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE.....	172.400
606.207 – AIDE A LA FAMILLE.....	110.000
606.208 – FONCTIONNEMENT CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE.....	424.700
606.209 – AIDE TRAVAILLEURS-INDEPENDANTS AUXILIAIRES.....	1.073.000
606.211 – AMELIORIATION HABITAT.....	300.000
606.212 – MEDECINS – INDEMNITE COMPENSATOIRE.....	88.000
606.215 – ALLOCATION DE LOYER.....	14.600
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	619.000
606.219 – FORMATION PROFESSIONNELLE.....	65.400
606.220 – PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE.....	335.400
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	9.000.000
606.223 – MESURES EN FAVEUR PERSONNES HANDICAPEES.....	316.000
606.224 – BONIFICATION PRETS ACCESSION PROPRIETE.....	15.200
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE.....	500.000
606.238 – AMAPEI – FOYER VIE HANDICAPES.....	327.000
606.242 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER.....	1.200.000
606.246 – COLONIES DE VACANCES.....	87.600
	<u>16.930.500</u>
	<u>20.726.800</u>

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur CUCCHI a la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président. C'est au sujet de la ligne 606.127, c'est dans le droit fil

de mon intervention au sujet de la gare. Il s'agit donc de l'Association des Handicapés moteurs. C'est pour montrer que cette association, très dynamique et très utile, fait des choses extraordinaires avec une subvention de 100 €.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Claude Boisson.- Mon intervention va être un peu surprenante.

Lorsque vous avez entendu parler du phénomène des banlieues en France, vous vous êtes tous dit sans doute « quelle chance que cela n'arrive pas à Monaco ! ». Bien sûr, c'est sans comparaison. Toutefois, je voudrais revenir 20 ans plus tôt par rapport au système de l'organisation sociale qui était faite en Principauté ; je dis que si rien n'avait été fait, nous aurions ce type de phénomène de manière sporadique et sous une forme véritablement minime, mais ce phénomène existerait. Cela pour dire que depuis 20 ans, il y a eu un développement de la politique publique sur le plan de l'éducation nationale, sur le plan de la santé, sur le plan associatif, qui a agi dans le cadre de la prévention, de l'insertion, de la réinsertion, de la thérapie, tout cet ensemble a été conséquent ; il y a 20 ans, on se battait pour créer en Principauté des postes d'éducateurs spécialisés aussi bien à la DASS que dans le secteur privé et cela a été fait. Pourquoi je dis « surprenante » ? Parce que jamais, dans cette enceinte, jamais les mots que je vais prononcer ont été dits : l'immigration, mais nous aussi, en Principauté, nous avons connu le phénomène de la seconde génération ; ce sont des familles qui se sont installées à Monaco, qui y habitent, qui sont venues travailler à Monaco et qui sont restés à Monaco, qui ont eu des enfants qui sont allés dans les crèches, dans les écoles, qui maintenant travaillent, ont à leur tour des enfants, et c'est une génération qui a connu les mêmes problèmes d'insertion que connaissent d'autres immigrés dans d'autres pays, par rapport aux problèmes culturels. Eh bien, ça, nous avons su faire, car aujourd'hui, les immigrés qui sont en Principauté et ceux qui sont dans les communes limitrophes qui viennent travailler à Monaco ont connu un cadre réglementaire, préventif, mais aussi un cadre social particulièrement privilégié. Il faut souligner aussi ce que ce pays réussit. Un des rares pays, avec les pays scandinaves, à réussir une telle paix sociale. Elle est là aussi, la paix sociale. On n'imagine pas que chez nous aussi, il y a des enfants de 8 ou 10 ans qui sont capables de voler, de racketter, qui connaissent les problèmes de la toxicomanie ; c'eût été très facile de les mettre dehors, d'appliquer strictement la répression. Non. Il y a aussi un travail social qui est fait par le Gouvernement et mon intervention a pour but de dire « continuons nos actions ». Si jamais nous arrêtons ou nous diminuons les subventions, alors là, nous remplirions vite nos prisons et nos Services de Psychiatrie.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce même chapitre ?
Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate avec une certaine surprise que l'association Lutte contre le Cancer voit sa subvention baisser de 25,9 % alors que tout à l'heure, j'ai pu relever que la ligne budgétaire de la Ligue économique sur laquelle j'attire votre attention, elle, augmente de 92 %. Je pense qu'il y a un certain illogisme dans ces chiffres. Notamment à l'égard d'une association qui intervient sur un problème de santé publique comme le cancer. Je ne vois pas pour quelle raison celle-ci fait les frais de ce Budget.

M. le Président.- Madame le Directeur du Budget et Trésor souhaite vous répondre.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.- Simplement, l'année dernière, il y a eu deux associations. Il y avait une association qui était « Dépistage du cancer du sein », s'était rajoutée l'association du dépistage du cancer colorectal et cette année, ils vont tenter de mettre en commun leurs moyens pour faire des économies en matière de fonctionnement. C'est ce qui explique cette baisse, mais le crédit, en fait, globalement n'a pas baissé. L'année dernière, le crédit était plus élevé parce qu'il y avait deux associations.

M. le Président.- Vous voyez qu'il arrive que des Conseillers Nationaux, Mme FAUTRIER notamment tout à l'heure à propos des synergies entre associations, aient de bonnes idées !

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 – SUBVENTIONS

607.101 – CENTRE FORMATION ASM FC	2.119.300
607.105 – YACHT CLUB DE MONACO.....	356.000
607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES.	411.000
607.110 – FEDERATION MOTONAUTIQUE.....	51.200
607.117 – AGFIS – ATP.....	<u>115.700</u>
	<u>3.053.200</u>
SC. 7.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
607.202 – SPORT SCOLAIRE.	1.035.900
607.203 – COMITE OLYMPIQUE.....	1.738.800
607.204 – AIDE AUX SPORTIFS/HAUT NIVEAU.....	157.900
607.208 – BOURSES SPORTIVES.....	<u>55.000</u>
	<u>2.987.600</u>
	<u>6.040.800</u>

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une rapide intervention sur la ligne « Sport scolaire ».

Le Gouvernement a écrit dans son rapport, page 79, en parlant du déménagement du Tennis Club et de la subvention exceptionnelle, très bien, cette subvention vient s'ajouter à celle dont bénéficie l'école de tennis du Tennis Club et qui figure sur l'article « Sport Scolaire », 35.000 €. Cette subvention, malheureusement, n'arrive jamais à destination. Je ne sais pas à qui vous la versez, peut-être à la Fédération Monégasque de Tennis, mais s'il vous plaît, assurez-vous que s'il y a un intermédiaire, il reverse bien cette subvention à son destinataire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES a une réponse à formuler.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Normalement, l'un des professeurs du Club de Tennis voit son salaire pris en charge par la Fédération, parce que la subvention part à la Fédération et la Fédération doit prendre à sa charge le salaire d'un des professeurs du Club de Tennis. Si ce n'est pas fait, je vérifierai, mais normalement c'est comme ça que les choses étaient convenues avec le Président du Club de Tennis et la Présidente de la Fédération.

M. Jean-Pierre LICARI.- L'intéressé m'a indiqué en tout cas que cette subvention de 35.000 € ne parvenait jamais au Club.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vais vérifier. Normalement, le montage était le suivant : ça passait par la Fédération, le salaire d'une des professeurs était pris en charge par le biais de cette subvention.

M. Jean-Pierre LICARI.- Vérifiez !

M. le Président.- Nous sommes toujours sur le chapitre « Politiques publiques ».

Monsieur Daniel RAYMOND, vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne 607.101 « Centre de Formation ASM FC », pour la modeste somme de 2.119.300 €. J'ai une question à poser : y a-t-il, sous une forme ou une autre, un retour sur investissement de cette aide importante accordée par l'Etat, sachant que cette aide a contribué « à classer » de très nombreux joueurs de football au rang d'internationaux avec une très forte valeur marchande ajoutée et cela, tout de même, grâce au Centre de formation, d'une part, et avec l'aide de l'Etat, d'autre part. La valeur de ces joueurs rentre-t-elle dans le capital de l'équipe professionnelle qui est, sauf erreur, une société d'ordre privé ? Pourrait-on m'expliquer ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je peux vous indiquer que cette somme est la somme maximale qu'autorise la Fédération Française de Football pour les centres de

formation en France, en général. Cette somme doit être le montant, toutes taxes comprises, à 19,60 % d'une somme hors taxe qui doit être 1,5 M€.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES souhaite apporter des informations complémentaires.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- A l'intérieur de la subvention, il y a la prise en charge de tous les professeurs détachés auprès du club, qui représente la plus grande partie, puisque ces jeunes sont normalement formés soit au niveau baccalauréat, même parfois au niveau BTS puisqu'on ne voudrait pas qu'ils perdent effectivement complètement tout s'ils n'ont pas une carrière dans le football et qu'ils soient formés à autre chose.

M. Daniel RAYMOND.- Je le sais très bien puisque j'ai eu souvent l'occasion de rencontrer des joueurs de football et de les connaître ; par contre, il s'agit de « la sortie » du joueur. Il faut savoir qu'effectivement, les dispositions qui ont cours représentent une organisation importante, je sais que ces joueurs sont suivis, ils reçoivent « l'éducation du football », on leur donne des cours d'enseignement général, c'est une prise en charge qui est importante, il y a donc une aide qualifiée de l'Etat importante. Par contre, cette aide de l'Etat n'a pas de retour, c'est-à-dire qu'à certaines périodes, on a formé quelques très bons joueurs qui ont été classés internationalement et qui ont été au centre de transactions de valeur très importante. Alors, je me demande : qui a vendu ? Est-ce que c'est le centre de formation qui a vendu le joueur indirectement par le biais de l'équipe professionnelle ? Est-ce que c'est que l'équipe professionnelle ? A qui profite la démarche ?

M. le Président.- Puisque le Gouvernement ne répond pas à vos questions, le supporter de l'ASM que je suis va vous répondre. Je découvre votre intervention sur le siège et je peux la comprendre. Je peux vous dire, dans la législature, par exemple, 1993-1998, après je ne sais pas, je ne siégais plus au Conseil National, on arrivait à voter – parce que la Ligue nationale de Football n'avait pas fixé à l'époque de limites aux subventions publiques – 50, 60 MF, soit l'équivalent de près de 10 M d'euros, par an de soutien à notre club de football. Aujourd'hui, on est à 2 M€, ce qui représente à peu près 13 MF anciens. Ce n'est pas le mérite de Monaco, il faut le dire, ce sont des règles qui sont imposées pour tous les clubs qui veulent participer au championnat de France de football, c'est la limite autorisée. On est très au-dessous des subventions de la fin des années 90. Or, nous voulons avoir une équipe performante. Il n'est point nécessaire d'indiquer combien l'ASM Football club, quand elle

réussit, est un ambassadeur prestigieux pour la Principauté partout en Europe. Tous ceux qui ont vécu la finale de la « Championsleague », il y a un peu moins de deux ans, se rappelleront des moments extraordinaires qu'on a vécu et du parcours exceptionnel de l'ASM. Je pense que les 2 M€ par an ne sont pas trop mal investis quand je vois ce que le Gouvernement dépense par ailleurs pour certaines opérations de promotion de Monaco qui n'ont certainement pas les mêmes retombées. J'ajouterai que, pour répondre à votre question, cher collègue, un joueur est formé par le club, il appartient au club. Ensuite, si on arrive à sortir un très grand joueur, tant mieux pour notre équipe, on le garde un certain nombre d'années après sa formation, il contribue à nous apporter des résultats sportifs et le jour où on le vend, s'il n'est pas en fin de contrat, l'argent entre dans les caisses de l'ASM. Soyons clairs : c'est une subvention publique indirecte pour notre club de foot. C'est comme ça qu'il faut lire cette ligne. C'est peut-être là qu'il y a un malentendu dans la lecture. Toutes les villes de France, tous les départements de France et toutes les régions de France qui engagent des clubs en première Ligue de football font pareil. Si on ne subventionnait pas le centre de formation, ce serait un handicap pour notre club, non seulement dans les performances du championnat de France, mais surtout dans les performances européennes. Je pense que les 10 M€ n'étaient peut-être pas justifiés dans les années 1990, mais que 2 M€, à notre époque, ça me semble raisonnable, vu les retombées qu'on peut espérer quand ça fonctionne bien et que le club est bien géré. Evidemment, cette année, les résultats sportifs ne sont pas à la hauteur des espoirs des supporters de l'ASM.

Maintenant, des élus peuvent dire qu'ils ne souhaitent pas qu'on subventionne à hauteur de 2 M€ l'ASM. Ce n'est pas ma position, je pense que c'est un bon investissement pour la promotion en Europe de notre Principauté à travers son club le plus prestigieux, dans le sport le plus populaire au monde.

M. Daniel RAYMOND.- Monsieur le Président, là n'est pas du tout mon propos. Mon propos, c'est que tant qu'il s'agissait de l'Etat, j'étais bien sûr au garde à vous devant les investissements de l'Etat qui revenaient à l'Etat. Là, l'Etat n'est plus présent, c'est une société privée qui, en fait, gère *a posteriori* la valeur du footballeur. Que ce footballeur profite effectivement au renom de l'équipe professionnelle monégasque, je m'en réjouis. Ça c'est un premier sujet et après, il y a le problème purement financier. Donc, je suis étonné qu'il n'y ait pas, à un moment donné, un retour sur investissement, par rapport à la valeur du joueur. Que cette formule ne revienne pas quelque part, enrichir le centre de formation afin que l'on puisse former d'autres joueurs. C'est cela qui me surprend.

M. le Président.- En fait, vous voudriez que l'Etat reprenne ce qu'il a donné. Mais dans ce cas-là, on crée un différentiel de compétitivité pour notre club par rapport aux autres clubs qui, eux, ont des subventions des départements et des régions de France.

Je comprends maintenant ce que vous voulez dire M. RAYMOND. Il veut dire que si ce centre sort un joueur qui vaut de l'argent, alors l'ASM devrait rembourser l'Etat. Là, ça reviendrait à dire qu'on ne donne plus de subvention à l'ASM.

M. Daniel RAYMOND.- Je reprendrai l'exemple que tout le monde connaît, c'est-à-dire que lorsqu'on demande l'aide de l'Etat pour satisfaire à des obligations sociales : quand on n'arrive plus financièrement à faire face à la garde d'un parent au Cap Fleuri parce que c'est trop coûteux, il faudrait qu'en conséquence l'Etat puisse nous aider dans le cadre d'une aide mensuelle, à payer une partie des frais de séjour au Cap Fleuri, mais vous savez lorsqu'un décès survient, on doit néanmoins rembourser à l'Etat, dans la juste mesure des moyens de la famille ce que l'Etat nous a prêté.

M. Jean-Pierre LICARI.- La comparaison est quand même difficile à suivre, hein !

(Rires).

M. le Président.- On n'a pas beaucoup parlé de football, depuis trois ans, dans cette enceinte. Faisons le quelques minutes ce soir. Il faut savoir ce que l'on veut. Aujourd'hui, avec 2 M€ de subvention, le budget global de notre club est inférieur à celui des plus grands clubs de France et il est très inférieur à celui des grands clubs d'Europe. Donc, si on veut avoir de l'ambition pour l'AS Monaco, ces 2 M€, il ne faut pas y toucher, parce que ce n'est déjà pas grand-chose. Je vous rappelle qu'on arrive à un budget annuel de 65 ou 70 M€, par rapport à de grands clubs européens qui sont à 200 M€, à des grands clubs français qui sont à 100 ou à 150 M€. Si on veut espérer un jour avoir de nouveau de bons résultats en Europe avec notre équipe, il ne faut surtout pas toucher aux 2 M€ qui constituent le soutien de la Principauté à notre club de foot. Nous avons tout à l'heure voté 8 M€ pour l'Orchestre, 5 M€ pour les Ballets, c'est très bien, mais je peux vous dire que le football a au moins autant de retombées dans le monde et en Europe pour l'image de Monaco que les Ballets ou l'Orchestre.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Plus, parce que ce n'est pas le même public.

M. le Président.- Alors, cela justifie pleinement les 2 M€ qu'on investit aujourd'hui pour le foot qui est le premier sport du monde... J'avais demandé l'année dernière combien de fois notre pays avait été cité dans le monde, dans la presse. C'était le sport en 2004, qui faisait qu'on parlait le plus de Monaco dans le monde et notamment, le Grand Prix et le football. C'est un des sujets les plus porteurs d'image pour la Principauté dans le monde, à condition que le club ait de bons résultats, mais si on veut de bons résultats, l'ASM a déjà des problèmes de financement, ne touchons pas aux 2 M€ qu'on donne encore, puisque c'est ce que permet la Ligue et pas davantage.

Je ne pensais pas qu'on allait parler football ce soir et je comprends que nous puissions avoir des avis divergents sur la question.

Nous allons nous reconcentrer sur le Budget, je sais qu'il est tard, il est 23 heures passées.

Madame BOCCONE-PAGÈS a la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Afin de connaître l'avis du Gouvernement sur cet alpiniste hors pair qui partira, en 2007, faire une expédition exceptionnelle. Nous avons vu récemment le brillant résultat qu'il a eu. Monsieur le Conseiller, que pensez-vous faire pour aider ce compatriote, au niveau de son expédition en 2007 ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je l'ai reçu dernièrement, il m'a donné son dossier, son besoin de financement à étaler entre 2006 et en 2007. C'est un dossier que je poursuis. Pour ma part, j'y suis favorable parce qu'effectivement, il s'agit de l'Everest.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur le domaine sportif ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, sur un autre sujet, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, pour faire la corrélation avec l'enseignement. Vous parliez de l'ASM centre de formation, il est à tirer un grand coup de chapeau au personnel enseignant qui assure un enseignement de qualité puisque ces élèves viennent passer leur diplôme au sein des établissements scolaires de la Principauté. Il n'y a vraiment aucune différence entre ces jeunes et les jeunes qui suivent un

enseignement tout au long de l'année. Il faut rendre hommage à tous les professeurs qui enseignent au centre de formation.

M. le Président.- Merci.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'en prends acte. Je sais très bien et là, c'est davantage à l'intention de l'orateur précédent, il n'y a pas grand club sans centre de formation, l'un va avec l'autre et je crois qu'effectivement, à Monaco, nous avons la chance d'avoir un centre de formation reconnu.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, nous sommes tout à fait là dans le cadre de sports études, pourquoi donc ne pas généraliser pour d'autres activités, tant sportives que culturelles ? Vous pourrez constater le bon fonctionnement du système au niveau du centre de formation de l'ASM !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Vous voyez que ça coûte cher quand même ! On ne peut pas non plus généraliser.

(Rires).

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, mais là, les crédits, on pourrait les trouver sur d'autres lignes.

M. le Président.- Je vous rappelle, pour détendre l'atmosphère à cette heure tardive, que M. Max BROUSSE, quand il était Conseiller National, s'abstenait toujours sur la subvention du football, pour vous dire que ça n'a jamais fait l'unanimité.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

III. MANIFESTATIONS

CHAP. 8 – ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.103 – FESTIVAL INTERNATIONAL TV / MEDIAX	5.105.000
608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES.....	9.383.100
608.112 – FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMATEUR	5.000
608.114 – MANIFESTATIONS NOUVELLES.	100.000
608.116 – EXPLOITATION GRIMALDI FORUM SAM.....	7.140.000
608.120 – CONGRES MEDICAL.	38.000
608.129 – GRANDS PRIX MAGIQUES.	158.400
608.130 – EXPOSITIONS FLORALES.....	18.000
608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES.	880.700
608.134 – MONACO INTER. EXPO.	1.000
608.137 – EVENEMENT CULTUREL GRIMALDI FORUM.	4.500.000
608.141 – CONVENTION SERVICES ASM FC SAM.....	<u>1.825.000</u>
	<u>29.154.200</u>
SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES.	1.075.000
608.205 – CONGRES – RECEPTIONS.	1.177.000
608.206 – CONGRES – CONTRIBUTIONS.....	1.150.000
608.207 – MANIFESTATIONS CULTURELLES.	128.200
608.213 – ANIMATION.....	<u>180.000</u>
	<u>3.710.200</u>
	<u>32.864.400</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO demande la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la situation de la société qui organise le Crans Montana Forum et le World Economic Forum en Principauté de Monaco et qui rencontre certains problèmes avec le Gouvernement, qui semble se montrer assez peu coopératif. Or, c'est une société qui ne demande pas d'argent mais qui bénéficie, me semble-t-il, de prestations en nature. Je tiens à insister sur le haut niveau des manifestations qu'elle organise et sur le prestige que cette société apporte à la Principauté attirant à Monaco des participants très fameux, puisqu'il s'agit de chefs d'Etat, de chefs de Gouvernement, de Prix Nobel. Cette société, compte tenu des difficultés qu'elle rencontre, envisage de délocaliser ces événements, ce qui constituerait indubitablement une perte pour la Principauté. Je voudrais donc appeler le Gouvernement à démontrer une coopération un peu plus soutenue, de façon à ce que nous gardions ces manifestations importantes pour l'image de la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai aucun commentaire à faire. On en reparlera.

M. le Président.- Bien. On note votre demande. C'est vrai que nous n'en n'avons pas encore parlé en séance privée.

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur les épreuves sportives automobiles pour préciser quand même que, cette année, le Budget augmente de 8 % et nous avons comme simple explication dans le document qu'il s'agit d'une augmentation due au Grand Prix historique et au Rallye historique qui n'ont lieu qu'un an sur deux. Alors, je me suis amusé à comparer ce qui s'était passé, il y a deux ans : il y a deux ans, on s'est aperçu qu'il y avait une grosse somme puisqu'il y avait la construction des tribunes, la somme était de 11 M€ avec 4 M€ pour les tribunes. Donc, déduction faite de ces 4 M€, on s'aperçoit que sur deux ans – années comparables pour le nombre d'épreuves sportives – il y a quand même une augmentation de 20 %. Si on regarde un peu plus en arrière et qu'on remonte en 2002, année où se sont passées les mêmes épreuves sportives, on constate que par rapport à 2006, il y a 45 % d'augmentation. La seule

explication qui est de dire que c'est le Grand Prix historique qui est la cause de cette augmentation ne me satisfait pas vraiment ; il y a l'évidence d'autres augmentations inexpliquées qui font qu'en quatre ans, on est passé de 6,5 M€ à 9,3 M€.

M. le Président.- Sur le même sujet, je donne la parole à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux qu'aller dans le sens de mon Collègue NIGIONI. On constate qu'une année sur l'autre, le Gouvernement s'évertue à trouver une nouvelle excuse à l'augmentation de la subvention de l'Automobile Club de Monaco, dont d'ailleurs les manifestations, tant le Grand Prix que le Rallye, sont des réussites. Je rappelle également que nous attendons toujours le rapport de l'audit, mais peut-être que l'augmentation de ces lignes est due – je reprends les paroles de M. le Conseiller pour l'Intérieur – à des rentes de situation ?

M. le Président.- Monsieur DESLANDES a dit « Ah oui », hors micro.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Parmi l'augmentation de la subvention 2005-2006, il y a effectivement l'apparition du Grand Prix et, je le dis publiquement, à une provision de perte éventuelle au change, c'est-à-dire que la subvention a été calculée sur un dollar à 1,16 €, pour l'instant, il est à 1,20 €, et ceci était écrit. C'est-à-dire que si le dollar est à 1,20 €, l'ensemble de la subvention ne sera pas versée.

M. le Président.- Nous sommes toujours sur le chapitre « Organisation manifestations ».

Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion des épreuves sportives du Grand Prix, nous avons appris que les gestionnaires de biens qui organisent la venue de particuliers sur les terrasses se sont regroupés pour mettre un label qui s'appelle « Label Quality Grand Prix ». Je pense que c'est important parce que nous étions arrivés à une situation où n'importe qui faisait n'importe quoi, y compris au niveau sécurité. On avait soulevé ce problème dans cette enceinte, il y a quelques années, je crois que c'est une bonne chose que ces professionnels mettent de l'ordre dans tout cela.

M. le Président.- Pour rendre à César ce qui est à César, je me permets un plaidoyer *pro domo*, ça ne m'arrive jamais, pour rappeler que c'est le syndicat que j'ai créé avec quelques professionnels, il y a 15 ans qui s'appelle le SYCOM (Syndicat monégasque de la Communication), dont je ne suis plus dirigeant à l'heure actuelle, qui est à l'origine de cette initiative. Je rends hommage à ses dirigeants actuels. Ce ne sont pas les gestionnaires de biens, c'est le Président du SYCOM qui a fédéré tout cela et ce sont en fait les organisateurs d'événements regroupés au sein du Syndicat de la Communication qui se sont rapprochés des propriétaires. L'initiative revient donc au Syndicat de la Communication, affilié à la Fédération Patronale.

Le Directeur Général.-

IV. INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CHAP. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.112 – ACTIVITES AUDIO-VISUELLES	1.400.000
609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT.....	741.000
609.119 – COORDINATION TUB-CAM.....	<u>147.000</u>
	<u>2.288.000</u>
SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 – AIDE COMMERCE.....	190.000
609.202 – AIDE INDUSTRIE.....	1.270.000
609.203 – PROSPECTION ECONOMIQUE.....	20.000
609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS.....	26.000
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES.....	1.500.000
609.210 – AIDE ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE.....	200.000
609.213 – RACHAT INVESTISSEMENT.....	1.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	1.900.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	<u>710.000</u>
	<u>5.817.000</u>

M. le Président.- Je me dois de faire une intervention sur ce chapitre pour rappeler que, conformément au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et à ce que j'ai pu déclarer également dans le débat introductif à ce Budget, nous avons dans ce chapitre la ligne 609.112 « Activités audiovisuelles », 1,4 M€. Il s'agit donc de la subvention publique que le Gouvernement prépare et nous demande de voter pour Télé Monte-Carlo. Je vous rappelle, Monsieur le Ministre, ce que nous avons écrit et dit, déjà. A l'instant où nous parlons, nous n'avons pas obtenu de garanties formelles, écrites, à la fois sur le nombre d'emplois qui seront préservés en Principauté de Monaco par TMC, sur le traitement favorable que nous demandons pour les salariés monégasques et les salariés résidents de la

M. Claude Boisson.- Merci de cette précision, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci de m'avoir permis de souligner l'excellent travail du Syndicat de la Communication de la Principauté.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Michel CUCCHI et

Mme Catherine FAUTRIER s'abstiennent).

Principauté, ni sur le nombre d'heures qui seront à l'avenir consacrées à la promotion de notre pays sur l'antenne de Télé Monte-Carlo. Donc, je vous l'avais dit et c'est écrit dans le rapport, mercredi dernier, si nous votons ce chapitre, nous vous demandons d'accepter de geler la subvention publique de 1,4 M€ pour Télé Monte-Carlo et de ne la débloquer qu'après une réunion de concertation avec le Conseil National et l'accord du Conseil National, une fois que nous aurons – nous l'espérons tous – obtenu, dans les trois domaines que je viens de citer des garanties précises, écrites qui engagent les actionnaires non pas sur de vagues promesses, mais sur des résultats concrets dont nous sommes redevables pour l'image de notre pays sur cette antenne de télévision et pour le personnel qui travaille en

Principauté. Sur ce sujet, nous attendons que vous nous confirmiez que le crédit est bien gelé comme nous le demandons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette importante question pour vous dire, tout d'abord, que la préoccupation du Gouvernement rejoint la vôtre, à savoir que pour l'instant, nous avons des engagements, mais ces engagements, je tiens comme vous à prendre toutes les précautions pour que ces engagements soient respectés. Les engagements existent, ils ont été pris dans le cadre d'une délibération du Conseil d'Administration où les deux actionnaires majoritaires – je vous rappelle que dans ce domaine, le Gouvernement est présent mais minoritaire et que ce sont les actionnaires majoritaires qui ont les pouvoirs de décisions. Donc, vous avez raison, comme le Gouvernement, non pas d'être *a priori* méfiant, mais d'être *a priori* prudent et de tenir à ce que les engagements pris par les actionnaires majoritaires soient tenus avant de donner de l'argent. Je vous demande de voter parce que je pense que nous n'avons pas le choix car si la Principauté ne participait pas au deal, j'ai eu l'occasion de vous le dire en séance privée, un des actionnaires majoritaires avait l'intention de fermer purement et simplement TMC de Monaco. Après une négociation difficile et avec l'aide de l'autre actionnaire majoritaire, un deal a été convenu qui s'est traduit par une délibération du Conseil d'Administration de TMC qui, dans les engagements pris par ce Conseil d'Administration, prévoit que l'on recentre la totalité de la diffusion sur Monaco au lieu d'être en région parisienne, par contre on met fin à la production. Globalement, le bilan emploi est à peu près équilibré, c'est-à-dire qu'on va regagner à peu près autant d'emplois qu'on en perd, mais il y a un problème social parce que ce ne sont pas forcément les mêmes, du moins pas pour tous. Donc, il y a un plan social qui doit être de qualité et, particulièrement, régler le problème des Monégasques ou résidents qui sont employés dans la chaîne. Donc, il y a un engagement sur ce premier point. Venir à Monaco et y maintenir *grosso modo* le même nombre d'emplois. Le deuxième engagement, c'est aussi d'avoir un plan social de qualité. Le troisième engagement est celui que TMC doit continuer à être porteur de l'image de Monaco à travers ses reportages et ses émissions régulières. Donc les engagements existent dans la délibération du Conseil d'Administration approuvés par les deux actionnaires majoritaires et Monaco, effectivement, s'est engagé, sous réserve que ces engagements soient tenus, de verser une subvention dégressive – 1,4 M€ la première année, la deuxième année c'est dégressif et la troisième année, il n'y a plus rien – donc, je pense, pour ne pas remettre en cause cet

équilibre fragile, il faut quand même que vous soyez conscients que ce n'est pas le Gouvernement qui est maître du jeu dans cette affaire, ce sont les actionnaires. Je vous invite à voter cette subvention, mais je partage votre sentiment. On paie si les engagements sont tenus. Donc, je suis d'accord pour dire à Monsieur le Président qu'avant de payer, vous réunirez la Commission pour qu'on puisse constater ensemble que les engagements sont tenus. Je vous invite à voter parce que vraiment, c'est une négociation difficile avec des actionnaires majoritaires qui auraient pu décider de s'en aller purement et simplement. Je souhaite comme vous qu'ils restent. Et puis, c'est sur deux ans, donc on pourra, à la fin de l'année, constater une deuxième fois en Commission si les engagements pris ont bien été tenus et puis on décidera, pour la deuxième partie de la subvention en 2007, en fonction du respect par les actionnaires de leurs engagements. Voilà ce que je vous propose.

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur, chers Collègues, je crois que nous parlons le même langage ce soir. Donc, cet argent potentiellement, est inscrit au Budget. Nous appelons cela « le gel », vous appelez cela « revenir vers le Conseil National en Commission Plénière d'Etude pour discuter avec nous avant de débloquer les sommes ». Nous, nous n'avons pas ce soir de précisions, ni sur le nombre d'emplois préservés, ni sur le traitement qui sera réservé aux salariés monégasques et résidents de la Principauté. Nous ne savons pas non plus combien d'heures de programme seront l'année prochaine et les années suivantes, consacrées à l'antenne à la promotion de notre pays. Les conditions ne sont donc pas réunies pour vous donner notre accord pour débloquer ce crédit. Nous sommes d'accord, Monsieur le Ministre, sur la même conclusion. Il y aura donc la potentialité de le débloquer, vous vous êtes engagé publiquement à ne pas le débloquer sans une réunion préalable et donc, évidemment, sans l'accord du Conseil National.

Monsieur le Rapporteur, c'est bien ce que vous écriviez dans le rapport ? Etes-vous satisfait et peut-on passer au vote, sous ces conditions, de ce crédit ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président, j'aurais été plus satisfait d'avoir déjà, par écrit, de bonnes nouvelles de la part du Ministre. J'avoue que malheureusement, l'antériorité du dossier me force à la prudence, si ce n'est au pessimisme. Je pense que la solution du gel intelligent est sans doute la meilleure voie pour vous laisser la possibilité de négocier au mieux et je souhaite réellement qu'on arrive à la solution la moins mauvaise possible dans ce dossier, tant pour le personnel que, surtout, pour la viabilité de TMC.

M. le Président.- Le Président de la Commission des Finances a demandé à s'exprimer.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser une question : est-ce que la délibération du Conseil d'Administration a été prise, bien que juridiquement ce soit la même, à l'unanimité ou à la majorité ? Le savez-vous ?

M. le Ministre d'Etat.- A ma connaissance, elle a été prise à l'unanimité, c'est-à-dire les deux principaux actionnaires l'ont adoptée, mais le plan social, on commence à connaître les premiers éléments puisque certains éléments ont été communiqués aux organisations représentant le personnel, mais il est encore à négocier. C'est pour toutes ces raisons que je ne peux pas aujourd'hui avoir des éléments de certitude. Je veux un bon plan social et je veux des engagements précis et surtout, constater que, comme vous d'ailleurs, est appliquée l'image porteuse de Monaco. Je n'ai aucune raison de faire des procès d'intention aux actionnaires, mais je suis comme vous, pour payer, j'aime mieux voir, donc je me propose, avant de payer, de vous réunir en Commission pour qu'on constate ensemble si les engagements pris sur les trois points sont tenus. On a négocié ce qu'on a pu mais, pour l'instant, ce sont des écrits sur lesquels je n'ai aucun pouvoir juridique ; les actionnaires majoritaires peuvent changer d'avis. Je me place dans une position, qui est la vôtre, de rapport de forces. Je ne demande pas plus que le respect des engagements pris par les actionnaires majoritaires.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Cette déclaration correspond à ce que nous attendions.

M. Vincent PALMARO.- En résumé, Monsieur le Ministre, vous nous dites « Je ne paierai pas les subventions si les actionnaires ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris ».

M. le Ministre d'Etat.- Et ne les concrétisent pas dans les semaines qui viennent.

M. le Président.- Et en plus sans une réunion préalable et l'accord de notre Assemblée. On parle le même langage.

Monsieur BOISSON a la parole.

M. Claude BOISSON.- Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans la procédure. Avant cela, je suis très satisfait que la société TF1 soit intéressée pour s'investir

dans TMC et pour en faire une chaîne de télévision à l'image que nous voulons. Cependant, toute entreprise qui vient en Principauté, avant de respecter les engagements doit d'abord respecter les Institutions. Et elle aurait dû quand même avoir écho qu'il y a ici un Conseil National qui vote un Budget, et pas seulement se limiter à traiter avec le Gouvernement. Cela fait quelques semaines que ce sujet est évoqué. Ce que je ne comprends pas dans la procédure, car vous nous aviez dit « le 15, il y a un Conseil d'Administration, ces sujets vont être évoqués, nous poserons ces questions ». Le 15 est passé, le Conseil d'Administration est passé, nous n'avons pas les réponses aux questions. Je constate simplement que ces gens-là n'ont rien à faire de ce que le Conseil National vote ou ne vote pas, sinon, ils auraient eu la préoccupation de se dire « avant que le sujet soit abordé au Conseil National, nous allons apporter un minimum de réponses ». Ce n'est pas compliqué de dire qu'il y aura « x » heures d'écoute. Je peux comprendre que sur le plan social, ça demande plus de temps, mais sur d'autres préoccupations, par rapport à l'image de Monaco, qu'ils partagent d'ailleurs, ils pouvaient déjà amener des éléments, ne serait-ce que pour nous rassurer.

M. le Président.- Tout à fait, mais avec la décision que nous prenons ensemble ce soir, la montre ne joue plus maintenant contre nous, mais contre eux, parce que l'argent public de l'Etat de Monaco, tant que nous n'aurons pas ces garanties, le Conseil National n'acceptera pas qu'il soit versé à TMC et je n'ai aucune raison de douter que le Gouvernement non plus, puisque le Ministre l'a dit de la même manière ce soir.

Madame PASQUIER-CIULLA, sur le même sujet, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Je voudrais dire que je suis particulièrement rassurée par la déclaration qu'a faite Monsieur le Ministre d'Etat d'indiquer qu'il ne paierait pas les yeux fermés et qu'il vérifierait avant.

J'aimerais que cette vérification aille jusqu'à solliciter – mais je pense que ça a dû être fait – les bilans des deux sociétés concernées, TMC et MDO, parce qu'on parle aussi de la Société Monégasque des Ondes. Donc, comme on envisage la fusion de ces deux entreprises, j'aimerais que, dans le cadre de la réunion privée qui précédera peut-être le déblocage de ces fonds, nous puissions disposer de ces éléments financiers qui sont le préalable à toute intervention financière par le Budget de l'Etat. Il me semble.

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur, vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, j'invite mes Collègues à voter pour cette ligne de crédit et ce chapitre pour donner au Gouvernement, dans ces conditions, le maximum de pouvoirs pour obtenir ce que nous voulons et surtout, parce que nous avons eu l'engagement moral – et c'est peut-être le plus important – de Monsieur le Ministre d'Etat que ces crédits seront gelés tant que nous n'aurons pas obtenu ce que, semble-t-il, nous sommes tous d'accord pour obtenir.

Merci.

M. le Président.- Absolument.

Je mets maintenant ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CHAP. 1 – GRANDS TRAVAUX – URBANISME

701.902 – FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX.....	1.270.300
701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS.	3.120.000
701.908 – TUNNEL OUEST.....	6.000.000
701.910 – LIAISON BVF EST/RN 559.....	10.000
701.911 – URBANISATION SNCF – VOIRIE & RESEAUX.	25.300.000
701.9131 – URBANISATION SNCF – ILOT AUREGLIA/GRIMALDI.	25.000.000
701.9132 – URBANISATION SNCF – ILOT CHARLES III.....	150.000
701.9133 – URBANISATION SNCF – ILOT CANTON.....	300.000
701.9134 – URBANISATION SNCF – ILOT RAINIER III.....	1.000.000
701.9135 – URBANISATION SNCF – ILOT CASTELLERETTO.	21.000.000
701.9136 – URBANISATION SNCF – ILOT PRINCE PIERRE.	2.000.000
701.9137 – URBANISATION SNCF – ILOT PASTEUR.....	150.000
701.914 – TRANSPORT COMMUN SITE PROPRE.	500.000
701.920 – CONFORTEMENT FALAISE TETE DE CHIEN.	1.520.000
701.976 – TUNNEL MONTANT/RN 7 EST.....	100.000
701.983 – MINI TUNNEL CREMAILLERE – BVF.....	150.000
	<u>87.570.300</u>

M. le Président.- Nous écoutons notre Collègue Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne résiste pas au plaisir de faire la même intervention qu'avant-hier sur le tunnel descendant. A titre personnel, et je ne suis pas le seul à Monaco, nous défendons plutôt un système de transport propre entre Monaco et La Turbie, donc le funiculaire, dont la presse s'est déjà emparé. Nous ne sommes pas convaincus de l'utilité du tunnel descendant, tunnel qui va augmenter le nombre de voitures en Principauté et qui, comme je l'expliquais l'autre jour, va créer un magnifique bouchon à l'entrée de Cap d'Ail. Alors, on m'a répondu l'autre

soir que les gens préfèrent bien sûr utiliser leur voiture individuelle. Il faut savoir d'abord qu'avec le système du funiculaire, ils peuvent le faire en venant en voiture jusqu'au funiculaire, et ensuite, pour que les gens cessent d'utiliser leur voiture individuelle, il faut leur donner des alternatives crédibles, confortables et régulières, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque lorsqu'il y a un bouchon, aussi bien les voitures que les bus se trouvent coincés dans les bouchons et le confort est moins bon en bus qu'en voiture individuelle. Aussi, il faudrait que le Gouvernement, pendant le temps où il attend les autorisations des Autorités françaises pour lancer son tunnel, autorisations qui en général traînent plusieurs mois, puisse faire une étude comparative à faire faire par un cabinet indépendant entre les bienfaits du funiculaire et les bienfaits du tunnel descendant.

Je vais voter ce chapitre mais j'avoue que cette ligne du tunnel descendant, si on avait la possibilité de voter ligne par ligne, je ne la voterai pas.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, souhaitez-vous ajouter un mot ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Non. Nous avons eu ce débat la fois précédente, le Ministre d'Etat avait répondu précisément sur ce projet. Moi, je n'ai rien à ajouter.

M. le Président.- Monsieur BOISSON a la parole.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller, nous avons appris que toutes les démarches administratives étaient achevées et qu'il appartenait maintenant au Préfet de lancer l'enquête d'utilité publique. Cela remonte à quelques semaines. Est-ce que depuis, cette enquête a été lancée ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- A ma connaissance, non. On attend que le Préfet fasse le nécessaire.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai encore eu, il y a quelques jours, le Préfet des Alpes-Maritimes au téléphone parce que je m'inquiétais comme vous. « Il n'y a strictement aucun problème », m'a-t-il dit, « mais j'ai demandé deux ou trois fois à l'Équipement de me mettre le dossier à signature, je suis prêt à le signer du jour au lendemain ». Je crois qu'il faut attribuer ce délai à la lenteur de l'Administration des Alpes-Maritimes, mais pas autre chose.

M. Claude BOISSON.- Si un fonctionnaire de l'Équipement pouvait nous entendre : « S'il vous plaît, transmettez le dossier à M. le Préfet. Merci, Monsieur le Préfet, de signer le plus rapidement possible ».

M. le Ministre d'Etat.- Je me joins à votre prière.

M. le Président.- Madame FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour appuyer l'intervention qu'a faite M. BORDERO. Je suis d'autant plus sceptique sur l'utilité du tunnel descendant qu'il m'a semblé lire quelque part

que le tunnel descendant pourrait voir passer quelques 1.500 camions par jour, c'est bien ça, Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- On dit qu'actuellement, il y a 1.500 camions qui viennent tous les jours dans la Principauté, c'est-à-dire que si le tunnel n'est pas réalisé, ces camions continueront à transiter par différents quartiers de Monaco pour arriver jusqu'à Fontvieille, ce que ne réglera pas du tout le funiculaire, bien évidemment.

Mme Catherine FAUTRIER.- C'est bien le chiffre que j'avais en tête.

J'ai cru comprendre que les réglementations étaient en train d'être à nouveau modifiées en terme de sécurité au niveau des accès des tunnels par les camions et par les poids lourds et que, compte tenu de la pente d'inclinaison de ce tunnel, la circulation des camions – d'autant que ça ne se ferait que sur une voie – serait complètement interdite. Je suis vraiment sceptique sur l'utilité de ce tunnel descendant, je suis bien évidemment une fervente partisane du projet du funiculaire. Si j'avais moi aussi la possibilité de ne pas voter cette ligne concernant le tunnel descendant, je le ferais.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Monsieur le Président, je vais répondre. A ma connaissance, aujourd'hui, les réglementations en vigueur permettent aux camions d'emprunter le tunnel descendant. On ne peut pas envisager ce qui sera en vigueur dans 30 ans.

Mme Catherine FAUTRIER.- Peut-être pas dans 30 ans, mais...

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN souhaite prendre la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de nos débats privés, il me semble qu'il avait été envisagé un arbitrage entre le fait de faire un tunnel descendant et le fait de faire un funiculaire. Pour dire les choses autrement, si on se projette sur dix ou vingt ans, on arrive à la conclusion que l'on va sans doute faire les deux. Est-ce qu'aujourd'hui, on pourrait envisager de commencer par faire le funiculaire pour, dans un deuxième temps, faire le tunnel descendant ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais être très clair. J'ai déjà répondu à cette question. On est dans un pays de liberté et on ne peut pas – et je souhaite qu'on ne le puisse pas, d'ailleurs – interdire ou obliger les gens à utiliser le mode de transport qu'on aimerait qu'ils utilisent. Je suis désolé, les habitudes sont telles et la culture, que je peux regretter, est telle que les véhicules continuent à affluer sur la Principauté et il est absolument nécessaire, même pour des questions de pollution et évidemment, pour des pertes de temps et la gêne des usagers, de répondre à ce besoin. Ce qui n'empêche pas que, parallèlement, je suis aussi d'accord, qu'il faut encourager pour l'avenir, d'autres moyens de transport. C'est pour cela que je dis qu'il faut les deux. Mais si vous faites un funiculaire et que vous ne faites pas le tunnel descendant, vous risquez de ne pas avoir grand monde dans le funiculaire et plein d'embouteillages sur la route. La réalité est là. Ma réponse est pragmatique, ce n'est pas une réponse de principe, elle n'est pas dogmatique. Alors, on aura dépensé beaucoup d'argent pour rien. Je dis qu'il faudra très probablement faire les deux, parce qu'il faut faire face à la situation immédiate et à l'urgence, c'est d'écouler les véhicules, et en même temps, il faut habituer et éduquer les gens. Ça doit s'accompagner d'un tas d'autres actions, parce que si vous faites un funiculaire sans éducation, vous n'aurez personne. Il faudra accompagner le funiculaire de tout un tas d'actions encourageantes : les parkings, le prix avantageux de ces parkings, etc... Si vous ne faites pas les deux, vous échouerez et il en résultera une gêne majeure pendant 10 ans, pour les salariés qui viennent travailler à Monaco et puis pour les Monégasques aussi.

Je vous dis tranquillement, puisque le projet est prêt, il faut faire maintenant, cette année, le tunnel descendant et il faut activer, et j'en suis d'accord, les études du funiculaire parce que l'équilibre se renversera progressivement. N'opposez pas l'un à l'autre. Les deux sont complémentaires.

M. le Président.- Vous êtes nombreux à vouloir prendre la parole. Avant de vous la donner, je me rappelle d'un débat, il y a une quinzaine d'années, je voudrais y revenir pour tous mes Collègues et que ça serve de leçon pour le futur. Nous étions quelques-uns à dire dans cette Assemblée que lorsque le tunnel montant allait être réalisé, il fallait qu'il soit à double voie. Le Gouvernement nous a répondu à l'époque qu'on ne pouvait pas le faire parce que ça aurait coûté quelques dizaines de millions de francs de plus. Pourtant, on aurait

été bien inspiré de faire un tunnel montant et descendant, avec un tube plus large qui aurait coûté plus cher à l'époque, mais on aurait depuis dix ans ou plus déjà, un tunnel rapide montant et descendant et on aurait dépensé à terme beaucoup moins d'argent que d'en faire deux. Qu'on s'en rappelle. C'est comme pour les parkings publics, on craint de les faire trop grands et à l'usage il n'y a jamais assez de places. Ce sont des leçons que nous pouvons retirer de l'expérience des débats parlementaires.

Vous dites ce soir des choses qui semblent un peu contradictoires au sein de notre Assemblée, parce que je crois que tous les avis sont permis sur cette importante question. Evidemment, le projet du funiculaire est beaucoup plus écologique, il serait plus porteur au niveau de l'image de la Principauté, nous y sommes favorables, tous, y compris ceux qui sont favorables au tunnel descendant routier. C'est vrai que c'est un projet qui plaira plus, c'est dans l'air du temps, il est plus protecteur de l'environnement, il est certainement plus facile à expliquer aux décideurs des communes limitrophes. Mais, est-ce qu'il va répondre pour autant aux besoins des résidents de la Principauté ? Certainement pas, puisqu'il va concerner des personnes qui arrivent par l'autoroute et qui travaillent à Monaco. Les résidents de la Principauté ne vont pas laisser leur voiture à La Turbie pour rentrer chez eux. On voit bien là, ne serait-ce qu'avec cette remarque, que ce ne sont pas les mêmes usagers. Qu'il y ait moins d'usagers sur la route lorsqu'il y aura le funiculaire, c'est certain et c'est tant mieux, mais si on peut faciliter l'entrée aussi des résidents monégasques en voiture à Monaco, faisons le avec le tunnel descendant. Quand on voit l'augmentation du trafic routier, à mon avis, sur 20 ans, on sera bien inspiré d'avoir les deux, parce que de toute manière, chaque année, même si on fait le funiculaire, le trafic routier augmentera quand même régulièrement.

Je ne voudrais pas qu'on s'oppose sur ce sujet. Il faudra concrétiser les deux projets parce qu'ils répondent tous les deux à des besoins importants pour faciliter la circulation et l'accès à la Principauté.

Je donne la parole à nouveau à tous ceux qui l'ont demandé.

Monsieur CELLARIO, qui ne s'est pas encore exprimé, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je considère que ces deux projets sont complémentaires et que, autant il faudra faire le tunnel descendant, autant il faudra faire aussi le funiculaire.

Ce sont deux opérations dont l'une va coûter 80 M€ – le tunnel descendant – et l'autre, le funiculaire, d'après les éléments que nous avons, environ 120 M€. Mais il y a aussi un problème de délai. Pour le funiculaire, s'il s'agit de creuser un tube, c'est une chose, mais il faudra aussi créer un parking gigantesque à la gare de départ d'environ 3.000 places et cela prendra du temps.

En revanche je crois que le funiculaire ne répondra jamais à la question suivante : que faire si des camions de grande, petite ou moyenne dimension, avec des marchandises qu'ils doivent livrer, viennent à Monaco et ils y sont obligés ? Donc, on voit tout de suite que le tunnel descendant aura de toute manière une utilité, simplement, il faut que chaque opération soit coordonnée avec une autre ; je l'avais dit : si vous faites le tunnel descendant, il faut qu'il soit terminé et qu'il y ait un parking à l'arrivée, à Monaco. S'il n'y a pas ça en même temps, vous aurez beaucoup de problèmes. De la même manière, lorsque le funiculaire, quelques années après, sera réalisé, il faudra qu'il soit couplé avec le transport en site propre et à ce moment-là, on aura répondu, sans doute, à deux préoccupations majeures : d'une part, ceux qui viennent individuellement travailler à Monaco et qui, sans doute, choisiront le funiculaire et ceux qui viennent livrer à Monaco qui choisiront, sans doute, le tunnel descendant.

M. le Président.- Si vous le permettez, je vais donner la parole au Président de la Commission des Finances qui ne s'est pas encore exprimé sur le sujet, avant de redonner la parole à ceux qui l'ont déjà eue.

Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. Claude CELLARIO. La différence des prix indique des différences de délais, les investissements à faire au départ pour le parking sont importants, en délai, ne seraient-ce que les autorisations. En terme de délais, 80 M€ au lieu de 120 M€, ce n'est pas forcément proportionnel, mais c'est plus court et là, on n'a pas de problème de parking au départ.

Pour l'arrivée, ce que dit M. CELLARIO est vrai, il faut aussi accueillir les voitures et je crois que M. TONELLI, récemment encore, nous disait qu'il était prévu un parking à l'arrivée. N'y a-t-il pas des places de parking dans l'escargot qu'il y aura pour descendre à Fontvieille ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Oui, il y a aussi un parking dans la ZAC Saint Antoine.

M. Vincent PALMARO.- Donc, potentiellement, on a le projet pour mettre en place des parkings qui peuvent accueillir le tunnel descendant.

Dans l'autre cas, on n'a pas de projet aujourd'hui pour mettre en place un énorme parking. Ce qui me conduit à penser que la priorité devrait être donnée au tunnel descendant. C'est certainement dans un délai beaucoup plus court avec des coûts moins élevés ; ce n'est pas le critère essentiel, puisqu'il faudra faire le second, c'est vrai, mais dans un premier temps, ça permettra d'étaler certains autres investissements. Avec 40 M€ de disponibles, qui sont la différence entre les deux, ça nous permettra d'investir dans d'autres nécessités. Il y a l'extension en mer, dans la foulée, par exemple.

M. le Président.- Nous allons écouter à présent Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je voulais répondre à Monsieur le Ministre en disant qu'on ne peut pas effectivement forcer les gens à prendre le funiculaire et à ne pas utiliser leur voiture. On ne peut pas les forcer, mais on peut les inciter, ne serait-ce que par des politiques tarifaires entre le parking qui serait situé à La Turbie, les parkings à Monaco et le prix du billet du funiculaire. On peut largement augmenter le prix des parkings monégasques pour les gens qui viennent de l'extérieur, ce qui aurait un effet dissuasif, tout en sachant très bien qu'ils finiraient par être remplis.

En ce qui concerne le fait que les gens ne prennent pas le transport en commun, je peux vous dire que j'ai vécu à Nantes et quand cette ville a construit son tramway, ils ont fait un peu de communication, mais les gens l'ont pris immédiatement parce que c'est un moyen de transport rapide, sûr, régulier et confortable ; ceux qui venaient de certaines périphéries de Nantes évitaient ainsi des demi-heures de bouchon. Donc, je pense sincèrement – et c'est une étude que vous pouvez faire – que les gens qui viennent de La Turbie, qui subissent une demi-heure de bouchon, le matin, sur la route, s'ils peuvent s'arrêter à La Turbie et être en 7 minutes à Monaco, je pense qu'il y en a beaucoup qui le feraient.

M. le Président.- Madame FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Oui, Monsieur BORDERO m'a enlevé les mots de la bouche, c'est exactement ce que je voulais dire. On vit aujourd'hui dans un monde où tout le monde est pressé, où nous avons des horaires et des journées de travail longues et pénibles. On met vingt minutes, voire un quart d'heure, pour venir de Nice à La Turbie par l'autoroute et ensuite, on met quarante-cinq

minutes, quand ce n'est pas une heure et quart, pour sortir du péage de La Turbie et se rendre en Principauté de Monaco. Le fait de gagner, comme l'a dit M. BORDERO, du temps, de ne mettre alors que 7 minutes pour arriver sur son lieu de travail, je suis sûre, Monsieur le Ministre, que ce serait un argument de poids et que les gens laisseraient volontiers leur véhicule au péage de La Turbie. Et même pour le retour, parce qu'ils seraient plus rapidement chez eux. Je pense que ce paramètre-là est à prendre en ligne de compte, d'autant qu'on l'a vu, le nombre de salariés qui viennent travailler à Monaco est en augmentation et, on l'espère, continuera à augmenter puisque ce sera signe de bonne santé de notre économie. Donc, pour tous les « pendulaires » qui viennent travailler à Monaco, je pense que c'est une priorité.

M. Alexandre BORDERO.- Monsieur le Président, on a aussi oublié les Monégasques qui ont leur villa à La Turbie qui pourraient descendre à Monaco en 7 minutes.

M. le Président.- Merci, Madame FAUTRIER.

Je suis convaincu par vos démonstrations sur le funiculaire, elles sont imparables. Mais pourquoi voudriez-vous qu'on empêche les résidents de la Principauté de parvenir en voiture à Monaco, dans les meilleures conditions ? Tout à fait d'accord pour dire que le funiculaire est un projet écologique et qu'il faut qu'on le développe pour rejoindre la Principauté.

Je suis pragmatique. Aujourd'hui, je suis bien content de sortir de Monaco par un tunnel sortant, parce qu'on gagne du temps.

Rappelez-vous : tant qu'on n'a pas eu le tunnel routier sortant, le temps que perdaient les automobilistes pour sortir de la Principauté. Je ne pense pas que ce soit incompatible d'améliorer l'entrée à Monaco en voiture, notamment pour les résidents de Monaco et de construire aussi un funiculaire entre la Turbie et Monaco pour les salariés pendulaires.

Certains collègues craignent que si on fait le tunnel descendant, on ne fasse pas, en tout cas dans un délai satisfaisant, le funiculaire. Vous pensez que c'est l'un ou l'autre. J'aimerais, moi, que ce soit l'un et l'autre.

Monsieur BOISSON demande la parole.

M. Claude BOISSON.- Vous verrez, Monsieur le Président, que je vais dans votre sens, mais tout d'abord, je voudrais dire que je serais, comme tous d'ailleurs ici, un sérieux défenseur de ce projet de funiculaire. Nous avons quelques éléments de l'Association Monaco Développement Durable ; pour ceux qui l'ignorent, imaginons sur 3.000 mètres linéaires, en souterrain, 500 mètres de dénivelé, 400 personnes à la fois vont être

déplacées, en près de sept minutes, qui serait l'attente maximum, et avec à la sortie de l'autoroute, à La Turbie, un parking de 20.000 m², de 3.000 places. Sur le plan environnemental, ce serait extraordinaire et on ne peut que rêver de tout cela. Ce qui est dommage, aujourd'hui – alors que je partage totalement les préoccupations de Mme FAUTRIER et de M. BORDERO – c'est de mettre cela en opposition avec le projet du tunnel descendant. Compte tenu de ce que vous avez dit, c'est comme si le Gouvernement nous demandait de choisir : le funiculaire ou le tunnel descendant. Hé bien, il faut les deux. Or, si on décidait d'avoir seulement le funiculaire, nous occulterions tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour le tunnel descendant et, de plus, nous devrions attendre des années, non seulement pour la réalisation des études, mais en plus, comme M. PALMARO l'a dit, pour obtenir les autorisations. Alors, je crois qu'on peut tous se rejoindre sur un objectif : s'il vous plaît, commencez immédiatement les études pour le funiculaire, puisque vous semblez être favorable à ce projet, et nous évoquerons au Budget Primitif 2007 votre engagement officiel et vous pourrez prévoir l'inscription d'une ligne budgétaire pour ce projet. L'inscription d'une ligne budgétaire démontrera votre volonté de concrétiser ce projet et il y aura donc une chronologie normale : le tunnel descendant se fera avec tous les avantages que nous venons d'évoquer et le funiculaire suivra. C'est-à-dire 2008 pour le premier, aux alentours de 2011, 2012 pour le suivant. Car n'oublions pas que le funiculaire est souterrain en France, donc il faut un certain temps pour obtenir les autorisations et le budgéter.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

D'une part, je voudrais, comme vous, souhaiter qu'on puisse faire les deux, parce que les deux me semblent utiles. Toutefois, le funiculaire a un intérêt tout à fait particulier. Nous avons étudié l'autre jour le projet de loi pour autoriser la ratification du Protocole de Kyoto. La Commission des Relations Extérieures a été amenée à attirer l'attention du Conseil National sur la nécessité flagrante de réduire le volume de pollution émanant de la circulation automobile. Quelle meilleure occasion que de mettre en place un funiculaire qui éviterait un flot de véhicules supplémentaires en Principauté en les fixant à l'extérieur de Monaco ? Je crois que c'est une étape fondamentale dans le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Alors, à mon sens, cette installation d'un funiculaire me paraît revêtir une priorité. Je pense qu'il faudrait d'abord réaliser le

funiculaire et, dans un second temps, le tunnel. Mais le funiculaire a certainement, cet intérêt supplémentaire de préserver l'environnement et de contribuer à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison. Beaucoup plus qu'un tunnel, c'est sûr. Mais le Ministre d'Etat vous a expliqué l'autre soir que si vous réduisez les files d'attente génératrices de gaz carbonique, avec une plus grande fluidité du trafic, vous diminuez aussi la pollution ; certes beaucoup moins qu'avec le funiculaire, c'est certain.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est pour cela que je le mets dans cet ordre-là, Monsieur le Président, je suis convaincu de la nécessité des deux et je pense qu'en premier, il faudrait réaliser le funiculaire.

M. le Président.- Monsieur PALMARO souhaite s'exprimer à nouveau, le Ministre nous répond ensuite.

M. Vincent PALMARO.- Je viens d'entendre que le funiculaire transporte 400 personnes en 7 minutes ; ça représente de l'ordre de 1.800 voitures à l'heure qui arrivent si on considère que les voitures amènent 2 personnes chacune. Au moins 4.000 voitures qui se déversent le matin, dans la journée, ce funiculaire prend aussi quelques touristes qui ne pourraient pas venir en voiture puisqu'il n'y aurait pas le tunnel descendant et qu'il y aurait toujours des embouteillages assez importants. A eux seuls, les pendulaires rempliraient le parking en 2 heures. C'est un calcul à revoir, mais je crois que je suis encore en-dessous de la vérité. En dehors de la rapidité du transport du funiculaire, il faut voir quelle est la cohérence d'alimentation de ce funiculaire par la route et par le parking.

M. le Ministre d'Etat.- Messieurs, je crois qu'il y a une dimension qu'il faut prendre en compte, qui a d'ailleurs été exprimée par plusieurs d'entre vous, c'est le temps. On pourrait débattre des heures sur les avantages comparés du tunnel et du funiculaire, mais il faut prendre en compte une dimension qui est le temps. Le tunnel descendant est prêt. On a fait toutes les procédures et, si le Préfet des Alpes-Maritimes veut bien signer dans les jours qui viennent comme il l'a promis, les travaux s'engagent alors dans quelques mois. On a d'ailleurs une inscription au budget travaux cette année. Il faut quand même considérer qu'autrement, on ne peut imaginer une seconde réaliser quoi que ce soit pendant cinq ans. Pendant cinq ans, tout le monde va vivre dans les embouteillages. C'est une donnée. Créer en France un parking de 2.000 places ou 3.000 places, ça va être

quelque chose. Les procédures, en France, je les connais. C'est irréalisable en moins de quatre ou cinq ans. Ce qui est sous terre, ce n'est pas grave, mais un énorme parking, comme celui-là, ça va engendrer des difficultés de réalisation. J'ajoute qu'il faut quand même, quand vous calculez le temps de la venue, pensez à la liberté de nos concitoyens, tous ceux, Monégasques ou salariés, qui vont et viennent dans les deux sens tous les jours. Or, vous savez ce qu'est qu'un parking de 3.000 places ? Lorsque vous gardez votre voiture à l'autre bout du parking, ce n'est pas 7 minutes, mais 15 minutes à pied pour aller jusqu'au funiculaire ! Ce n'est pas tout à fait la vérité ; ça n'est pas 7 minutes qu'on mettra, on mettra 20 ou 25 minutes. Les gens aiment bien leur liberté, ça veut dire que la grande majorité continuera à prendre son véhicule, je suis désolé. Je suis pour le funiculaire, mais je vous donnerai un exemple en France. Le Maire de Paris a mis une priorité très grande aux transports en commun, je l'ai appuyé dans mon ancien métier et on a fait des réalisations de couloirs de bus, on a mis plein de policiers pour les surveiller ; c'est clair que l'autobus va infiniment plus vite aujourd'hui, à Paris, que l'automobile, mais vous constatez dans les statistiques que la baisse de la circulation automobile est *grosso modo* de 1 % et l'augmentation de la fréquentation des transports en commun est de l'ordre de 1 à 2 %. Donc, il y a des investissements énormes, mais tout le monde sait qu'il faudra une génération pour que les gens changent d'habitudes, je n'y peux rien. Ou alors on prend des mesures dictatoriales impossibles avec les conceptions qu'on a de la liberté à Monaco – et bien heureusement ! – et si on n'interdit pas aux gens de vivre leur vie, je suis désolé, mais vous mettez beaucoup de temps, d'abord à réaliser le funiculaire et deuxièmement, à habituer les gens à aimer prendre le funiculaire. Donc, c'est une question de temps. Si on oppose l'un à l'autre, on oppose une génération à une autre. On a un projet de prêt, par pitié, faites-le, je le demande pour tous les Monégasques et pour tous les salariés de la région. Ne sacrifiez pas une génération, faisons tout de suite le tunnel descendant dans l'intérêt de la population.

M. le Président.- L'Assemblée a été suffisamment informée, toutes les thèses ont pu s'exprimer et je suis content si on arrive à ne pas opposer un projet à l'autre, parce que les deux sont utiles pour notre Principauté, ses résidents et ses salariés.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté ;
M. Alexandre BORDERO s'abstient).

Le Directeur Général.-

CHAP. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.912 – AMELIORATION VOIES CIRCULATION OUVRAGE GENIE.	330.000
702.914 – PARKING D'OSTENDE.....	1.030.000
702.921 – AMELIORATION PARKING-GARAGES PUBLICS.....	1.281.000
702.943 – REMISE ETAT & SURVEILLANCE OUVRAGE ART.....	620.000
702.961 – PARKING-BUREAUX VALLON STE DEVOTE.....	100.000
702.963 – EQUIPEMENT ABONNEMENT MULTIPARC.....	40.000
702.974 – GESTION DU TRAFIC AMELIORATION CIRCULATION.....	210.000
702.9741 – REFECTION DE TROTTOIRS.....	<u>556.500</u>
	<u>4.167.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPARATIONS OUVRAGES EXISTANTS.....	1.850.000
703.902 – ELARGISSEMENT QUAI ETATS-UNIS – EPI CENTRAL.....	500.000
703.903 – SUPERSTRUCTURES DIGUES NORD & SUD.....	300.000
703.904 – SUPERSTRUCTURE DIGUE FLOTTANTE.....	4.000.000
703.934 – REAMENAGEMENT PORT FONTVIEILLE.....	150.000
703.935 – CONSTRUCTION SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	100.000
703.940 – OUVRAGES MARITIMES & PORTUAIRES.....	65.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES.....	<u>1.000.000</u>
	<u>7.965.000</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Daniel RAYMOND sur les équipements portuaires.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

On constate aujourd'hui les effets pervers d'une programmation non abordée alors qu'elle aurait dû être terminée au moment même où les travaux ont commencé. A ce sujet, nous rappellerons, pour ce qui est de l'équipement portuaire, la confirmation faite par le Gouvernement des engagements à fournir un planning de réalisation des aménagements du port ainsi que la mise à la disposition aux professionnels concernés des locaux commerciaux vacants de la darse Sud. Sur ce dernier sujet, nous avons bien entendu des explications fournies par le Gouvernement informant le Conseil National du recours auprès d'un cabinet privé chargé d'une réflexion globale sur la commercialisation des

espaces qui seront concédés. Ainsi, cette réflexion globale sur la darse Sud est inscrite dans le réaménagement complet du port dont certaines orientations récentes, en particulier celles qui relèvent de l'aménagement et de l'utilisation de l'emprise de la piscine, le Stade Nautique Rainier III, doivent conduire à son terme la programmation qui est affectée à l'ensemble du schéma d'aménagement des darses Sud et Nord du Port Hercule. Ainsi, les attributions définitives de ces espaces devraient enfin pouvoir se matérialiser dans les tous prochains mois. Le Gouvernement est-il en mesure de confirmer à nouveau cet engagement et de donner une date plus précise ?

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Je peux répondre sur la partie études de réaménagement du fond de port qui est en cours et qui sera terminée effectivement dans quelques mois, date à laquelle il y aura une idée globale et définitive de ce que sera le fond de port et qui permettra au Département des Finances, à ce moment-là, de commercialiser la partie qui est déjà terminée.

M. Daniel RAYMOND.- J'avais cru comprendre qu'au bénéfice de l'étude, de l'enquête qui est menée actuellement par le cabinet privé que vous consultez pour le plan de commercialisation de l'ensemble de cet espace, que seulement les informations relatives à l'utilisation de l'espace Stade Nautique Rainier III, piscine étaient suffisantes pour que vous puissiez persévérer dans vos études et aboutir effectivement au terme de la réflexion que vous nous imposez avant de prendre une décision définitive.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- C'est la même chose. J'ai parlé de fond de port.

M. Daniel RAYMOND.- « Le fond de port », c'est quand même beaucoup plus vaste. Vous avez parlé aussi d'un parking.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Ce sont les darses et le projet de la piscine.

M. Daniel RAYMOND.- Parce que s'il ne s'agit que de dire « ... on récupère l'espace piscine pour pouvoir aboutir, dans ces études de commercialisation... », c'est un compte ! Maintenant, si vous devez étudier tout le fond de port avant qu'on puisse se prononcer, c'est évident qu'il s'agit d'une autre démarche beaucoup plus importante et que ce sera forcément beaucoup plus long.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.*- Non, l'attente du Département des Finances c'est d'avoir l'étude de fond de port validée par le Gouvernement Princier et de procéder à l'attribution des locaux darse Sud immédiatement, donc pour l'automne 2006, en sachant très bien que l'hypothèse apparemment à laquelle tout le monde s'attend est le transfert de la piscine et la construction, le moment voulu, de la zone qui se substituera à l'endroit où se trouve aujourd'hui la piscine.

M. le Président.- Monsieur BOISSON souhaite faire une intervention.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, si vous permettez, j'ai raté un sujet parce qu'il n'est plus inscrit dans l'équipement routier, je le cherchais. Même si ça a été voté.

M. le Président.- Ecoutez, le plus rapidement possible parce qu'il est déjà minuit 10.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Jusqu'à présent, il y avait un montant qui était inscrit dans le cadre du demi-échangeur de LAGHET, il n'y est plus puisqu'il est terminé et livré. C'est vraiment un demi-échangeur parce que, comme on en a parlé en séance privée, il est amusant de voir que lorsqu'on vient de l'Italie ou de Menton, on ne peut pas sortir, on continue vers Nice et quand on vient de Nice, on continue vers Menton. Donc, on ne peut aller finalement que de la Moyenne Corniche à La Turbie. Ce n'est pas inutile, certes, vous nous l'avez expliqué, mais franchement, dix ans qu'on parle de cela pour un résultat infime. Par contre, ce qui serait plus important, c'est de prévoir et de discuter avec ESCOTA, dans le cadre de la coopération avec les Alpes-Maritimes, de la possibilité de la sortie au-dessus de Beausoleil pour un certain nombre de véhicules et, en matière de circulation, cela permettrait d'alléger également les bouchons.

Voyez que mon intervention sur l'échangeur n'est pas si inutile puisqu'elle débouche sur un projet sur Beausoleil et si vous écoutez autour de vous, il y a beaucoup de personnes qui l'attendent. Sur ce point-là, ESCOTA ne réagit pas. Et qu'on ne nous dise pas que ce n'est pas possible parce que ça a été fait au moins à deux occasions lorsque cela arrangeait ESCOTA pour des raisons de sécurité ou de délestage de la route. C'est à étudier.

M. le Ministre d'Etat.- A étudier.

M. le Président.- Merci.

Je mets à présent le chapitre « Equipement portuaire » aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.915 – REAMENAGEMENT SITE RADIO MUSEE.....	100.000
704.919 – ECLAIRAGE PUBLIC-EXTENSION MODIFICATION	485.000
704.920 – EGOUTS	1.255.000
704.928 – HELIPIPORT EXTENSION.	200.000
704.939 – SERRES D'EZE	40.000
704.950 – SIGNALISATION ROUTIERE	113.000
704.954 – TRANSF. ELECTR./APP. PRESSION	30.000
704.985 – AMENAGEMENT JARDINS	143.000
704.986 – STATION D'EPURATION.....	8.000.000
704.988 – CIMETIERE MONACO	4.000
704.993 – U.I.R.U.I. – EPURATION FUMEEES.....	10.000.000
704.997 – EQUIPEMENT DES GALERIES TECHNIQUES	15.000
	<u>20.385.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.910 – OPERATION TEOTISTA	10.000
705.911 – OPERATION MALBOUSQUET 2001.....	39.220.000
705.915 – OPERATION LA CACHETTE	4.800.000
705.920 – OPERATION DU DEVENS	184.000
705.930 – C.H.P.G. (MISE A NIVEAU).....	8.000.000
705.9301 – C.H.P.G. ULMS CENTRALE D'ENERGIE	28.000.000
705.9304 – C.H.P.G. – SOLUTION 5.....	1.000.000
705.931 – RES. ACCUEIL PERSONNES AGEES DEP.	5.000.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI.....	800.000
705.9336 – ZONE A.....	36.000.000
705.936 – OPERATION INDUSTRIA/MINERVE.....	20.700.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO.....	500.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE	4.500.000
705.965 – OPERATION BOULEVARD RAINIER III.....	5.500.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS – IMMEUBLES	5.000.000
705.989 – GESTION TECHNIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER	39.000
705.996 – OPERATION LES AGAVES	500.000
	<u>159.753.000</u>

M. le Président.- Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, je veux bien ce soir ne pas alourdir le débat à l'heure qu'il est sur les articles de la Section 7 - Chapitre 5 « Equipement sanitaire et social », à savoir l'article 705.9303 « CHPG Extension Sud », l'article 705.9304 « CHPG - Solution 5 », l'article 705.931 « Relogement provisoire du Cap Fleuri II », l'article 705.932 « Relogement provisoire du Cap Fleuri I », l'article 705.946 « Opération Testimonio ». Etant donné que, par une fiche personnelle, j'ai porté à votre connaissance, lors de nos débats, l'ensemble de ces chapitres un certain nombre de questions, en un mot une analyse globale, je souhaite simplement qu'à ce stade de nos discussions budgétaires, vous nous confirmiez, ce soir, sans ambiguïté aucune, que nous nous rencontrerons dans le courant du premier trimestre 2006 afin de délibérer sur chacune de ces opérations et que, conformément à l'engagement de M. le Ministre d'Etat, nous recevrons, préalablement à ces réunions techniques, le détail des dossiers correspondants. J'attends votre réponse et je vous en remercie.

M. le Président.- Nous écoutons le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord.

M. le Président.- Vu l'heure tardive, je vous remercie pour cette réponse efficace !

La parole est à Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention un peu récurrente sur la ligne 705.915 consacrée à La Cachette.

Monsieur le Conseiller pour l'Urbanisme, l'Equipement et l'Environnement, vous vous êtes voulu rassurant, l'autre soir, en assurant que les travaux avaient commencé, que des tirants avaient été placés, je ne demande qu'à vous croire, Monsieur le Conseiller, mais j'ai beau passer régulièrement devant la palissade du futur chantier, je ne vois rien qui bouge, pas l'ombre d'un ouvrier, par le moindre bruit de coup de pioche ou de marteau piqueur. Monsieur le Conseiller, pouvez-vous nous certifier que les 4,8 M€ que nous allons voter pour

cette opération permettront le réel démarrage du chantier de cette hypothétique école dès janvier 2006 ?

Monsieur le Ministre d'Etat, vous que nous savons sensible à ce projet, je vous en prie, veillez à ce que ces travaux démarrent bien au premier trimestre 2006. Merci par avance.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais que vous attendiez – je m'excuse parce que ça tombe juste après le Budget – demain soir, puisque le Conseil Municipal doit avoir une délibération sur ce sujet qui concerne la crèche ; j'ai bon espoir, je ne veux pas interférer avec les délibérations du Conseil, donc attendons. Normalement, demain soir, nous serons fixés et M. TONELLI, à ce moment-là, pourra déclencher tous ses engins pour réaliser vite l'école de La Cachette parce qu'il n'y aura plus aucun obstacle.

(Rires).

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je croyais que vous nous aviez dit, Monsieur le Ministre, que quoi qu'il en soit, crèche ou pas crèche, vous faisiez de l'école votre affaire ?

M. le Ministre d'Etat.- Nous défendons l'intérêt général et je souhaite que l'on fasse et l'école, et la crèche. Ça valait bien quelques semaines de discussions et quelques semaines d'attente si nous pouvons faire les deux. Je crois que les parents d'élèves nous seront reconnaissants.

M. le Président.- Nous aussi, Monsieur le Ministre, mais à condition que vous démarriez les travaux dans les prochains jours. Ce qui générera sûrement des nuisances sonores mais que nous vous demandons par avance de limiter au maximum et de maîtriser.

Si vous voulez bien, je mets maintenant ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901 – UNITE DE LOISIRS POUR JEUNES	1.050.000
706.919 – YACHT CLUB & MUSEE/MARINE.....	4.200.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	1.250.000

706.937 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART.....	820.000
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIORATION.....	1.154.000
706.947 – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – GROS TRAVAUX.....	660.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	850.000
706.970 – DECORATION URBAINE.....	120.000
706.975 – REBOISEMENT.....	<u>230.000</u>
	<u>10.334.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 – STADE LOUIS II.....	2.000.000
707.9242 – AMENAGEMENT TERRAINS DE SPORT.....	720.000
707.966 – STAND DE TIR.....	6.100
707.970 – STADE NAUTIQUE RAINIER III	100.000
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	<u>1.000.000</u>
	<u>3.826.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 8 – EQUIPEMENT ADMINSTRATIF

708.901 – MATERIEL HORAIRE DYNAMIQUE.....	60.000
708.904 – ACQUISITION INSTALLATION MATERIEL INFORMATIQUE.....	480.000
708.905 – RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION.....	500.000
708.979 – AMELIORATION & EXTENSION BATIMENTS PUBLICS.....	2.400.000
708.992 – TRANSFERT CONSEIL NATIONAL.....	<u>1.000.000</u>
	<u>4.440.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS	1.000.000
709.995 – DIGUE – AMENAGEMENT PORT HERCULE.....	13.500.000
	<u>14.500.000</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire un mot concernant la digue et les aménagements.

Monsieur le Conseiller, pouvez-vous nous parler d'un dommage qui a été constaté ces derniers jours sur le terre-plein de la digue à l'occasion de la dernière tempête et nous dire si ces dommages, qui peuvent avoir des conséquences financières assez lourdes, seront pris en charge par une assurance quelconque ou la responsabilité de l'entreprise ? Qu'envisagez-vous de faire pour y remédier ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est un incident qui n'est pas très important au niveau

de l'ampleur qu'il a pris, c'est en partie supérieure de l'opération où un colmatage a cédé et qui a fait qu'une partie de l'eau s'est engouffrée et a donc enlevé un peu de remblai sur une épaisseur très limitée. Bien évidemment, les entrepreneurs qui ont réalisé l'opération il y a peu de temps sont en train d'apprécier les suites réservées à cette affaire et les moyens d'y remédier dans le cadre du suivi normal d'une fin de chantier.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, la réponse vous convient-elle ? Bien.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 10 – EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.9581 – EQUIPEMENT GENERAL	80.000
-------------------------------------	--------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.9841 – REHABILITATION IMMEUBLE QUAI ANTOINE 1ER.....	132.000
--	---------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Je vous invite à passer à la page 63 du document budgétaire pour que nous votions les Comptes Spéciaux du Trésor.
Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

COMPTES SPÉCIAUX DU TRESOR

80 – COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

8000 – EMISSION PIECES DE MONNAIES

DEPENSES	<u>1.350.000</u>
RECETTES	<u>1.350.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

81 – COMPTES DE COMMERCES

DEPENSES

8120 – PREFINANCEMENT CONGRES.....	100.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU.....	8.000.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES.....	65.000
	<u>8.165.000</u>

RECETTES

8120 – PREFINANCEMENT CONGRES.....	50.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU.....	4.000.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES.....	65.000
	<u>4.115.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

82 – COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES

DEPENSES

8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS.....	61.000
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE	<u>3.750.000</u>
	<u>3.811.000</u>

RECETTES

8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS.....	61.000
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE	<u>5.000.000</u>
	<u>5.061.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

83 – COMPTES D'AVANCES

DEPENSES

8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS	130.000
8310 – AVANCES EXCEPT. SUR TRAITEMENTS.....	76.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	<u>1.040.000</u>
	<u>1.546.000</u>

RECETTES

8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS	130.000
8310 – AVANCES EXCEPTIONNELLES SUR TRAITEMENTS	76.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	<u>178.800</u>
	<u>648.800</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT

DEPENSES

8410 – AVANCES DOMMAGES	1.302.800
8420 – DOMAINES – AVANCES	20.000
8421 – DOMAINES – DIVERS	152.200
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	200.000
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM	1.800.000
8432 – TRAVAUX VILLA SPERANZA	700.000
8477 – FRAIS DE POURSUITE	<u>30.000</u>
	<u>4.205.000</u>

RECETTES

8410 – AVANCES DOMMAGES	652.800
8420 – DOMAINES – AVANCES	20.000
8421 – DOMAINES – DIVERS	152.200
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	200.000
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM	0
8432 – TRAVAUX VILLA SPERANZA	0
8477 – FRAIS DE POURSUITE	<u>30.000</u>
	<u>1.055.000</u>

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

85 – COMPTES DE PRETS

DEPENSES

8500 – PRETS A L'HABITATION	1.500.000
8510 – PRETS HOTELIERS	90.000
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	250.000
8530 – PRETS IMMOBILIERS.	300.000
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	400.000
8560 – PRETS DIVERS	247.500
8566 – IMMEUBLE RUE FLORESTINE	30.000
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	400.000
8595 – PARTICIPATION AUTOROUTE A8	0
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE	<u>500.000</u>
	<u>3.717.500</u>

RECETTES

8500 – PRETS A L'HABITATION	200.000
8510 – PRETS HOTELIERS	20.000
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	76.000
8530 – PRETS IMMOBILIERS.	47.500
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	400.000
8560 – PRETS DIVERS	478.000
8566 – IMMEUBLE RUE FLORESTINE	30.000
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	400.000
8595 – PARTICIPATION AUTOROUTE A8	2.816.000
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE	<u>500.000</u>
	<u>4.967.500</u>

M. le Président.- Je donne la parole au Président de la Commission des Finances.

M. Vincent PALMARO.- Juste une question sur l'avant-dernière ligne « Participation autoroute A8 », plus précisément, à quoi cela correspond-il ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est le remboursement que fait ESCOTA de l'avance qui avait été faite dans les années 80 lorsqu'on avait fait la bretelle dite de Monaco, la bretelle A500.

M. Vincent PALMARO.- Avec des intérêts, j'espère.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Bien sûr.

M. le Président.- Merci pour cette précision.

Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Avant de lever la séance alors qu'il est minuit 25, je voudrais vous rappeler que nous nous retrouverons, demain soir, à 18 heures 30, pour les explications de vote et le vote de la loi de Budget.

Chaque Conseiller National s'exprimera en direct devant les caméras de la télévision monégasque avec, comme depuis trois ans, un délai de trois minutes par intervention, je vous le rappelle, pour que tout soit bien réglé et se déroule au mieux.

Je vous remercie pour votre concision, en fin de soirée, à toutes et à tous.

La séance est levée.

(La séance est levée à 00 h 25).
